



**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN
SECRETARIAT GENERAL**

**RAPPORT RELATIF A LA MONNAIE, AU CREDIT ET AU
FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER**

Année 2015



Sigles et abréviations

ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
AFB	Afriland First Bank
AFD	Agence Française de Développement
AIBE	Autre Institution Bancaire Eligible
ANEMCAM	Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun
APECCAM	Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun
APU	Administration Publique
ASAC	Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun
BAC	Banque Atlantique Cameroun
BAD	Banque Africaine de Développement
BCE	Banque Centrale Européenne
BCM	Banque Créatrice de Monnaie
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BGFI	Banque Gabonaise et Française Internationale
BIC	Bureau d'Information sur le Crédit
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
BLR	Boucle Locale Radio
BOC	Bulletin Officiel de la Cote
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et République Sud-Africaine
BTA	Bons du Trésor Assimilables
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale
C2D	Contrat Désendettement Développement
CAB	Central African Backbone
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CBC	Commercial Bank - Cameroun
CCN	Centre de Compensation National
CCR	Centre de Compensation Régional
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIP	Centrale des Incidents de Paiement
CMF	Commission des Marchés Financiers
CNC	Conseil National du Crédit
CNDP	Comité National de la Dette Publique
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CORENOFI	Comité Régional de Normalisation Financière
CPM	Comité de Politique Monétaire
CRCT	Cellule de Règlement et de Conservation des Titres
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAE	Direction des Affaires Economiques
DAT	Dépôt à Terme
DAV	Dépôt à Vue
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSX	Douala Stock Exchange
DTS	Droits de Tirages Spéciaux

EMF	Etablissement de Microfinance
EONIA	Euro OverNight Index Average
EURIBOR	Euro Interbank Offered Rate
EUROSTAT	Office Européen de Statistiques
F CFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FAGACE	Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
FANAF	Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines
FMI	Fonds Monétaire International
FOGADAC	Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale
GAB	Guichet Automatique de Banque
GICAM	Groupement Inter-Patronal du Cameroun
GIMAC	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
IARDT	Incendie, Accident, Risques Divers et Transports
IDE	Investissement Direct Etranger
IFC	Indemnité de Fin de Carrière
INS	Institut National de la Statistique
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
MINFI	Ministère des Finances
NFC-BANK	National Financial Credit Bank
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
OTA	Obligations du Trésor Assimilables
OTZ	Obligations du Trésor à coupon Zéro
PACD/PME	Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse
PED	Pays en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNB	Produit Net Bancaire
PNG	Position Nette du Gouvernement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RBTR	Règlement Brut en Temps Réel
RCA	République Centrafricaine
SAFACAM	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SCB	Société Commerciale de Banque
SCBC	Standard Chartered Bank Cameroon
SEMC	Société des Eaux Minérales du Cameroun
SEND	Solde des Engagements Non Décaissés
SGC	Société Générale Cameroun
SMAC	Système de Monétique en Afrique Centrale
SMI	Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraie
SONARA	Société Nationale de Raffinage
SPNF	Secteur Privé Non Financier
SYGMA	Système de Gros Montants Automatisé
SYNDUSTRICAM	Syndicat des Industriels du Cameroun
SYSTAC	Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale
TACP	Taux des Avances exceptionnelles sur Certificats de Placement

TCER	Taux de Change Effectif Réel
TCM	Taux Créditeur Minimum
TDM	Taux Débiteur Maximum
TEG	Taux Effectif Global
TIAO	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
TIMP	Taux Interbancaire Moyen Pondéré
TIPP	Taux d'Intérêt des Prises en Pension
TISIP	Taux d'Intérêt Sur les Interventions Ponctuelles
TISP	Taux d'Intérêt Sur les Placements
TOFE	Tableaux des Opérations Financières de l'Etat
TP	Taux de Pénalité
TPE	Très Petite Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UBA	United Bank for Africa
UBC	Union Bank of Cameroon
UE	Union Européenne
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale
WEF	World Economic Forum

Table des matières

Sigles et abréviations.....	1
Table des matières.....	4
Liste des tableaux.....	5
Liste des graphiques.....	6
Liste des encadrés.....	6
Résumé exécutif.....	7
I. APERCU SUR L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE.....	12
I.1. Environnement économique international.....	12
I.1.1. Evolution de l'activité économique.....	12
I.1.2. Evolution du commerce mondial et des cours de matières premières.....	14
I.1.3. Perspectives de l'économie mondiale.....	15
I.2. Evolution de l'activité économique au Cameroun.....	16
I.2.1. Croissance et prix.....	16
I.2.2. Finances publiques.....	19
I.2.3. Relation avec le reste du monde.....	20
I.2.4. Secteur monétaire.....	25
I.2.5. Réformes structurelles et institutionnelles.....	30
II. SYSTEME MONETAIRE.....	31
II.1. Politique monétaire de la BEAC.....	31
II.1.1. Cadre institutionnel.....	31
II.1.2. Mise en œuvre de la politique monétaire.....	32
II.2. Evolution du marché monétaire.....	38
II.2.1. Evolution des interventions de la BEAC.....	38
II.2.2. Marché interbancaire.....	38
III. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER.....	40
III.1. Activité des établissements de crédit et de microfinance.....	40
III.1.1. Situation des banques.....	40
III.1.2. Situation des établissements financiers.....	53
III.1.3. Coût de mobilisation des ressources des établissements de crédit.....	57
III.1.4. Perspectives du système bancaire.....	58
III.1.5. Situation des établissements de microfinance.....	61
III.2. Système et moyens de paiement.....	75
III.2.1. Cadre institutionnel et architecture du système et moyens de paiement.....	75
III.2.2. Evolution des opérations des systèmes et moyens de paiement (SYSTAC, SYGMA et GIMAC).....	78
III.3. Situation du secteur des assurances.....	85
III.3.1. Présentation succincte du marché camerounais des assurances.....	85
III.3.2. Les assurances dommages.....	85
III.3.3. Les assurances vie.....	88
III.3.4. Perspectives du secteur des assurances.....	90
III.4. Situation du marché financier.....	93
III.4.1. Marché des titres publics à souscription libre de la BEAC.....	93
III.4.2. Marché boursier du Cameroun.....	95
III.4.3. Perspectives du marché boursier.....	98
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	102
Références bibliographiques indicatives.....	104
ANNEXES.....	105
Missions et activités du Conseil National du Crédit.....	105

Liste des tableaux

Tableau 1.1: Synthèse des opérations financières de l'Etat.....	20
Tableau 1.2: Balance des paiements globale (en milliards de FCFA).....	23
Tableau 1.3 : Résultats du commerce extérieur (en milliards).....	24
Tableau 1.4 : Evolution des contreparties de la masse monétaire.....	26
Tableau 1.5: Evolution de la masse monétaire et de ses composantes.....	28
Tableau 2.1 : Objectifs monétaires et de crédit au 31 décembre 2015.....	32
Tableau 2.2: Réaménagement de la grille de rémunération des placements publics à la BEAC.....	33
Tableau 2.3 : Evolution des plafonds d'avances statutaires.....	37
Tableau 2.4 : Injections de liquidités.....	38
Tableau 2.5 : Comparaison des taux d'intérêts interbancaires dans la CEMAC et dans la Zone Euro.....	39
Tableau 3.1 : Evolution du bilan consolidé des banques.....	40
Tableau 3.2 : Hors-bilan consolidé des banques.....	42
Tableau 3.3 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques.....	43
Tableau 3.4 : Indicateurs d'activité des banques en 2015.....	43
Tableau 3.5 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2014 et 2015 (en %).....	45
Tableau 3.6 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité (%).....	46
Tableau 3.7 : Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire.....	51
Tableau 3.8 : Statistiques de la banque à distance.....	52
Tableau 3.9 : Effectif du personnel des banques.....	53
Tableau 3.10 : Crédits accordés par les établissements financiers.....	54
Tableau 3.11 : Dépôts de la clientèle des établissements financiers.....	54
Tableau 3.12 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2014 et 2015 (en %).....	55
Tableau 3.13 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité (%).....	56
Tableau 3.14 : Effectif du personnel des établissements financiers.....	57
Tableau 3.15 : Structure du coût moyen des ressources bancaires.....	57
Tableau 3.16 : Répartition des EMF agréés par catégorie.....	61
Tableau 1.17 : Répartition des EMF immatriculés par catégorie.....	61
Tableau 3.18 : Répartition des agences des EMF par zone en 2015.....	62
Tableau 3.19 : Répartition géographique des EMF.....	64
Tableau 3.20 : Evolution des dépôts des EMF par catégorie.....	64
Tableau 3.21 : Evolution des dépôts des EMF par durée.....	64
Tableau 3.22 : Evolution des dépôts des EMF de première catégorie par réseau.....	65
Tableau 3.23 : Part des dépôts des EMF de première catégorie dans l'ensemble des dépôts des EMF.....	65
Tableau 3.24 : Evolution des crédits des EMF par catégorie.....	65
Tableau 3.25 : Evolution des crédits des EMF par durée.....	66
Tableau 3.26 : Evolution des créances en souffrance des EMF.....	66
Tableau 3.27 : Evolution des créances douteuses des EMF (En millions de F CFA).....	67
Tableau 3.28 : Poids du secteur de la microfinance dans le système financier (En milliards de F CFA).....	67
Tableau 3.29 : Nombre de comptes de la clientèle ouverts dans les EMF.....	67
Tableau 3.30 : Évolution du portefeuille de crédit.....	69
Tableau 3.31 : Evolution de l'efficacité et de la productivité (en %).....	69
Tableau 3.32 : Evolution de la gestion bilanciale (en %).....	70
Tableau 3.33 : Evolution de la rentabilité (en %).....	71
Tableau 3.34 : TEG du secteur de la microfinance (en %).....	75
Tableau 3.35 : Evolution des Opérations Nationales.....	78
Tableau 3.36 : Evolution des Opérations Régionales.....	78
Tableau 3.37 : Statistiques de la monétique au 1 ^{er} semestre 2015.....	80
Tableau 3.38 : Statistiques de la monétique au 2 ^{ème} semestre 2015.....	81
Tableau 3.39 : Evolution de l'activité de la monétique.....	81
Tableau 3.40 : Chiffre d'affaires synthétisé des assurances dommages en 2015.....	85
Tableau 3.41 : Chiffre d'affaires synthétisé des assurances vie en 2015.....	88
Tableau 3.42 : Evolution de la capitalisation boursière.....	95
Tableau 3.43 : Volume des titres échangés.....	95
Tableau 3.44 : Volume des titres de créance.....	97

Liste des graphiques

Graphique 1.1 : Taux de croissance dans les régions du monde (%)	13
Graphique 1.2: Indice des cours des matières premières exportées par la CEMAC	14
Graphique 1.3 : Contribution des secteurs d'activité à la croissance du PIB réel (en points de croissance). 16	
Graphique 1.4 : Contributions des emplois du PIB à la croissance nationale (en points de croissance).....	18
Graphique 1.5 : Evolution du commerce extérieur de 2010 à 2015	24
Graphique 1.6 : Composantes de la masse monétaire	28
Graphique 1.7 : Evolution de la monnaie fiduciaire.....	29
Graphique 1.8 : Evolution de la monnaie scripturale	29
Graphique 1.9 : Evolution de la quasi-monnaie	30
Graphique 3.1 : Réseau bancaire par Régions en 2014 et 2015	49
Graphique 3.2 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict.....	50
Graphique 3.3 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large.....	50
Graphique 3.4 : Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	52
Graphique 3.5 : Réseau des établissements financiers par région en 2014 et 2015	56
Graphique 3.6 : Evolution du coût moyen des ressources bancaires.....	58
Graphique 3.7 : Répartition des EMF agréés par zones (rurale et urbaine)	63
Graphique 3.8 : Répartition de la capitalisation boursière	95
Graphique 3.9 : Evolution des cours moyens des titres en 2014 et 2015 (en F CFA).....	96
Graphique 3.10 : Répartition de la valorisation des obligations en fin 2015	97

Liste des encadrés

Encadré 2.1 : Cadre institutionnel et stratégie de la politique monétaire	31
Encadré 2.2 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC	34
Encadré 2.3 : Modalités d'application des réserves obligatoires.....	36
Encadré 3.1 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure.....	47
Encadré 3.2 : La finance islamique et ses principaux instruments.....	60
Encadré 3.3 : Les différentes catégories d'Etablissements de microfinance.....	62
Encadré 3.4 : Organisation du système de paiement et de règlement de la CEMAC.....	77
Encadré 3.5 : Architecture du système et moyens de paiement	83
Encadré 3.6 : Principaux textes régissant le marché régional pour l'émission des titres publics.....	94

Résumé exécutif

Au cours de l'année 2015, le système financier camerounais a évolué dans un contexte caractérisé, au plan international, par une croissance économique modérée, en dépit d'une reprise progressive dans les pays avancés. Les économies émergentes et en développement présentent un ralentissement de l'activité sous l'effet de la baisse des cours des produits de base. Ainsi, le **taux de croissance** de l'économie mondiale se situe à 3,1 % en 2015, contre 3,4 % en 2014.

Pour ce qui est de l'évolution du niveau général des prix, **les tensions inflationnistes** sont restées contenues à l'échelle mondiale, en raison de la baisse des prix de l'énergie et des matières premières. En effet, le taux d'inflation a reculé au sein des pays avancés et s'est établie à 0,3 % en 2015 après 1,4 % en 2014. Au sein des pays émergents et en développement les prix ont augmenté de 5,5 % en 2015, soit 0,4 de plus qu'en 2014. Par ailleurs, l'on a assisté, pour la première fois depuis 2008, à un relèvement des taux directeurs de la FED. Cette situation a amené la plupart des grandes banques centrales à maintenir ou accélérer l'orientation accommodante de leur politique monétaire.

Pour ce qui est des échanges internationaux, il convient de relever que le commerce mondial en volume a augmenté de 2,6 % en 2015, contre 3,4 % en 2014, reflétant ainsi l'évolution de l'économie mondiale.

Au plan national, l'économie camerounaise a fait preuve de résilience en 2015, malgré le ralentissement de la croissance mondiale et la chute drastique des cours du pétrole. En effet, la **croissance économique** mesurée par le Produit Intérieur Brut, se chiffre à 5,8 % en 2015 contre 5,9 % en 2014.

S'agissant de l'évolution de **l'inflation**, les prix à la consommation finale des ménages augmentent de 2,7 % au cours de l'année 2015; en hausse de 0,8 points comparativement à l'année 2014 où l'inflation se situait à 1,9 %. Cette hausse du niveau général des prix provient principalement de la flambée des prix des boissons alcoolisées et tabacs (8,9 %), des transports (7,5 %), et des services de restaurants et hôtels (5,9 %).

Concernant les **finances publiques**, la politique budgétaire a été marquée par une forte mobilisation des recettes internes non pétrolières et le renforcement de la discipline au niveau des dépenses publiques. Il en a résulté une réduction du déficit budgétaire, qui passe de 3,6 % du PIB en 2014 à 2,6 %. Ce déficit a été essentiellement financé par les tirages au titre du financement extérieur. L'excédent du solde primaire s'est amélioré de 139,1 milliards de FCFA par rapport à l'année budgétaire 2014 pour se situer à 230,5 milliards de FCFA.

Pour ce qui est du **secteur extérieur**, le déficit du compte courant s'est creusé, passant de 4,4 % du PIB en 2014 à 4,5 % du PIB en 2015. Ce déficit est généré par les transactions sur biens et services. On relève toutefois une réduction, à hauteur de 87 milliards, du déficit du solde des revenus et une amélioration de 10 milliards de FCFA, du solde des transferts courants. L'évolution du solde des revenus résulte du comportement des revenus des investissements. Le déficit des transactions sur biens et services s'est aggravé de 136,5 milliards de FCFA par rapport à 2014 pour s'établir à 668,6 milliards de FCFA. Le creusement du déficit de la balance des services de 80,4 milliards de FCFA est à mettre en relation avec l'alourdissement du déficit de tous les postes. L'aggravation du déficit du compte courant, quant à elle, a été largement compensée par les financements extérieurs. Au niveau du **commerce extérieur**, l'année 2015 a été marquée par une réduction de 12,4 milliards du déficit commercial et de 22,5 milliards de FCFA du déficit hors pétrole. Cette évolution résulte d'une hausse (7,8 %) plus que proportionnelle des exportations hors pétrole par rapport aux importations de même nature. Le poids des exportations hors pétrole passe de

52,2 % en 2014 à 59,9 %, tandis que celui des importations de même nature s'améliore de 6,1 points de pourcentage pour s'établir à 87,2 %.

En ce qui concerne le *secteur monétaire*, l'évolution des agrégats monétaires du Cameroun s'est caractérisée par : (i) une hausse des avoirs extérieurs nets de 31,4 % ; (ii) une baisse du crédit intérieur de 2 % ; et (iii) un accroissement de la masse monétaire de 12,1%. Dans ce contexte, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a procédé à une réduction des taux d'intervention de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale le 9 juillet 2015 comme suit : le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) a été réduit de 2,95 % à 2,45 % ; le taux des avances aux Trésors nationaux à l'intérieur des plafonds statutaires, indexé au taux directeur (TIAO), a également été réduit de 2,95 % à 2,45 % ; le taux des prises en pension (TIPP) a été ramené de 4,70 % à 4,20 %.

Conformément à l'orientation de la politique monétaire accommodante mise en œuvre par la BEAC, l'objectif de refinancement pour le Cameroun a été établi à 50 milliards de FCFA au premier trimestre, 80 milliards de FCFA au deuxième, 80 milliards de FCFA au troisième trimestre et 200 milliards de FCFA au quatrième trimestre 2015.

Dans cet environnement, le *système bancaire* est resté globalement sain et son expansion s'est poursuivie. En effet, on note une croissance de 10,4 % du total de bilan des quatorze (14) *banques* en activité au Cameroun, entre 2014 et 2015. Cet accroissement a résulté, à l'actif, de la hausse des opérations avec la clientèle (+15,8 %), des opérations diverses (+11,2 %), des valeurs immobilisées (+3,6 %), et de la baisse des sommes déductibles des capitaux permanents (-34,1 %). Au passif, l'augmentation du total des bilans s'explique par la hausse des opérations de trésorerie et interbancaires (+ 39,2 %), des opérations diverses (+17,6 %), et par la baisse des capitaux permanents (- 3,1 %).

Le Produit Net Bancaire (PNB) a connu une augmentation de 9,5 % en 2015, contre 17,0 % en 2014. Cette hausse s'explique par la très bonne tenue des marges sur les opérations de crédit-bail et les marges sur les opérations financières dont les hausses ont été respectivement de 60,8 % et 37,9 %. Les marges sur opérations avec la clientèle sont quant à elles passées de 153,3 à 1621,1 milliards de FCFA (+5,8 %), et les marges sur opérations diverses, de 124,6 à 131,9 milliards de FCFA (+ 5,9 %).

Le coût des risques bancaires a diminué par rapport à l'année précédente. En effet, les dotations aux provisions sont passées de 72,8 à 43,3 milliards de FCFA, soit une diminution de 29 milliards de FCFA (-40,0 %).

Le réseau bancaire a continué de s'étendre en 2015. Ainsi, le nombre d'agences est passé de 255 à 272, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à 2014. De manière globale au cours des cinq (05) dernières années, le réseau bancaire s'est étendu de 51,1 % sur l'ensemble du territoire national. Sur le plan de la couverture géographique du territoire, les régions du Centre et du Littoral abritent le plus grand nombre d'agences en 2015, soit 61,4 % du total, à raison de 68 agences pour le Centre et 99 agences pour le Littoral. Les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest totalisent respectivement 25 et 21 agences, celle du Sud compte 16 agences, tandis que celles de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest comptabilisent chacune 11. Les régions les moins loties sont : l'Est (6 agences), l'Adamaoua (7 agences) et le Nord (8 agences).

Dans la même lancée, les établissements bancaires ont continué d'accroître de façon significative leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), dans le but de moderniser et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. En 2015, 506 DAB étaient fonctionnels dont 72 % implantés dans les trois plus grandes métropoles du pays (Yaoundé, Douala, et Bafoussam)

Le *Mobile Money* a poursuivi son développement. Le nombre de comptes *Mobile Money* créés est passé de 3 636 736 en 2014 à 3 816 785 en 2015, soit une augmentation de 5,0 %. Sur la période allant de 2012 à 2015, le nombre de comptes a plus que quintuplé (passant de 622 144 à 3 816 785 unités), traduisant un fort engouement du public pour ce nouveau service financier. Les comptes actifs quant à eux affichent un encours de 4,656 milliards de FCFA en fin d'année 2015.

S'agissant de la valeur des transactions effectuées par téléphonie mobile, elle est passée de 77,7 milliards de FCFA en 2014 à 211,3 milliards de FCFA en 2015, soit une variation de 171,9 %.

L'effectif du personnel des banques est de 4 015 employés en 2015 contre 4 029 en 2014, soit une baisse de 14,0 %. Cet effectif est constitué de 38 cadres expatriés, 1 281 cadres nationaux et 2 480 autres employés nationaux.

Contrairement aux banques, l'activité des *établissements financiers* a été caractérisée par une baisse de 11,7 % du volume des crédits. Cette variation s'explique principalement par la baisse des crédits à long terme (-30,7 milliards de FCFA) et des crédits à moyen terme (- 2 milliards de FCFA). Elle reflète une diminution des dépôts collectés. En effet, au 31 décembre 2015, les dépôts de la clientèle des établissements financiers se chiffrent à 35,1 milliards de FCFA, contre 41,0 milliards de FCFA à fin 2014, soit une baisse de 14,5 %.

S'agissant du réseau des établissements financiers, en 2015, le nombre d'agences est resté inchangé par rapport à 2014, soit 25 réparties sur le territoire national. Le Littoral est la région la plus couverte avec 5 agences, suivie du Centre, du Sud et de l'Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Ces quatre régions concentrent 56,0 % du réseau des établissements financiers.

En termes d'emplois, l'effectif du personnel des établissements financiers est de 438 employés en 2015 contre 434 en 2014. Cet effectif est constitué de 03 cadres expatriés, 131 cadres nationaux et 277 autres employés nationaux.

Pour ce qui est du *secteur de la microfinance*, le nombre d'établissements agréés en activité est passé de 408 en 2014 à 411 en 2015. Ils se répartissent en trois catégories : 89,8 % en première catégorie, soit 123 indépendants et 246 en réseau, 9,3 % en deuxième catégorie, soit 38 établissements, et enfin 1,0 % en troisième catégorie, soit 4 EMF.

En termes d'activité d'intermédiation, les *dépôts collectés* par les EMF sont passés de 493,8 à 584,1 milliards de FCFA, soit une augmentation de 18,3 %. Avec 330,4 milliards de FCFA de dépôts, la deuxième catégorie occupe la première position en termes de collecte (57,0 %), suivie de la première catégorie (43,0 %), la troisième n'étant pas autorisée à collecter des dépôts. Les *crédits octroyés* par les EMF sont passés de 295,3 à 332,0 milliards entre 2014 et 2015, en augmentation de 12,4 %. A fin 2015, la première catégorie est celle qui octroie le plus grand volume de crédits, avec 171,9 milliards, contre 158,6 milliards de FCFA pour la deuxième catégorie. La troisième catégorie arrive en dernière position avec 1,5 milliard de FCFA.

En ce qui concerne la *qualité du portefeuille*, elle s'est dégradée au cours de la période sous revue. Le volume des créances en souffrance a augmenté entre 2014 et 2015, passant de 77,3 à 92,0 milliards de FCFA, soit une hausse de 19,0 %. Au 31 décembre 2015, les créances en souffrance constituent 21,7 % du portefeuille de crédits des EMF, contre 20,7 % au 31 décembre 2014. La première catégorie est celle dont le taux est le plus élevé (58,3 % contre 41,0 % pour les EMF de deuxième catégorie).

Le *secteur des assurances* pour sa part a enregistré en 2015 une production globale de 182,2 milliards de FCFA, en hausse de 12,9 % par rapport à l'année 2014 qui affichait 161,3 milliards de FCFA. La répartition par branche met largement en évidence les assurances de

dommages qui représentent 71,7% du marché, en baisse par rapport à l'année dernière (72,5%). L'assurance vie quant à elle, dont la part progresse de manière constante, représente 28,3 % du marché, contre 27,5 % l'année dernière, 25,5 % en 2013 et 24,2 % en 2012.

Le Marché compte vingt-quatre (24) sociétés d'assurances dont huit (8) en Vie et seize (16) en IARDT (Incendie, Accident, Risques Divers et Transports) et cinq (5) sociétés de réassurance. Les cinq (5) plus grandes entreprises IARDT contribuent au chiffre d'affaires de la branche à hauteur de 62,4 % ; tandis que les trois (3) plus grandes compagnies d'assurance vie réalisent 71,8 % du chiffre d'affaires de ladite branche. En termes d'emplois directs, le secteur emploie 1321 personnes dont 461 Cadres, 582 Agents de maîtrise et 278 Agents d'exécution. Par ailleurs, le marché englobe cinquante-un (51) courtiers et quatre-vingt-dix-sept (97) agents généraux.

Le total des placements des sociétés d'assurances dans l'économie nationale en 2015 a atteint 326,2 milliards de FCFA soit près de 2% du PIB du pays.

Le marché affiche des taux de couverture de la marge de solvabilité et des engagements réglementés largement au-delà des exigences réglementaires.

Pour ce qui est des **opérations du système des moyens de paiement**, le nombre d'opérations effectuées à travers SYSTAC a été de 2 133 128 pour une valeur de 4 540,4 milliards FCFA, contre 1 884 339 opérations et une valeur de 4 161,2 milliards en 2014, soit un taux de progression de 13,2 % en nombre et 9,1 % en montant. En ce qui concerne les incidents de paiement (rejets pour provision insuffisante, absence de provision ou compte clôturé), leur nombre est resté presque stable, soit 11 380 vignettes pour une valeur de 50,3 milliards en 2015. Les opérations enregistrées par SYGMA au cours des deux dernières années 2014 et 2015 ont été de 71 220 et 72 044 transactions, soit une progression d'environ 1,2 %. En termes de valeur des transactions traitées, elle est passée de 23 075,1 milliards FCFA en 2014 à 29 837,3 milliards de FCFA en 2015, en hausse de 29,3 %.

En 2015, le GIMAC a démarré la monétique interbancaire et de la commercialisation de la carte interbancaire GIMAC. Au 31 décembre 2015, 33 banques avaient déjà marqué leur accord pour le raccordement ou l'hébergement du GIMAC.

Quant au **marché des capitaux**, il a été caractérisé par le dynamisme du marché des titres à souscription libre de la BEAC, une morosité du compartiment des titres de capital de la DSX malgré la hausse enregistrée sur le compartiment obligataire. En effet, au cours de l'année 2015, le marché des titres publics émis par adjudications de la BEAC a été caractérisé par une hausse des montants levés par les Trésors publics. Sur le marché primaire, 77 appels d'offres sur bons et obligations du Trésor assimilables ont été lancés en 2015 contre (44) l'année précédente, soit 28 pour le Cameroun dont 6 déclarés infructueux. Sur le compartiment des OTA, 9 émissions ont été lancées, dont 2 pour le Gabon et 7 pour le Tchad. Le volume cumulé des montants levés par ces deux Trésors nationaux s'est situé à 156,8 milliards, contre 47,1 milliards en 2014, dont 17,5 milliards de FCFA pour le Gabon et 139,3 milliards de FCFA pour le Tchad.

En ce qui concerne le **compartiment des titres de capital de la DSX**, la capitalisation est en hausse de 4,8 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cette hausse est entretenue par le bon comportement des actions SEMC et SOCAPALM qui ont gagné respectivement 2,65 % et 18,9 % en capitalisation. Le nombre global de titres échangés est passé de 42 261 en 2014 à 13 607 en 2015, soit une baisse de 67,8 %. Ainsi le marché a enregistré pour l'année 2015 un chiffre d'affaires de 380,2 millions de FCFA contre 1 998,9 millions de FCFA en 2014. L'action SOCAPALM est le titre le plus actif du marché représentant 79,0 % des volumes transigés et 61,0 % du chiffre d'affaires total enregistré sur ce marché.

S'agissant du *compartiment obligataire*, la capitalisation du marché obligataire de DSX a décré de 71,2 milliards de FCFA pour se fixer à 253,2 milliards de FCFA. Ce repli est essentiellement dû à l'amortissement total de l'emprunt obligataire << ECMR 5,6 % net 2010-2015 >> le 29 décembre 2015, et aux remboursements partiels des autres emprunts.

I. APERÇU SUR L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE¹

I.1. Environnement économique international

I.1.1. Evolution de l'activité économique

En 2015, la croissance économique mondiale est restée modérée, en dépit d'une reprise progressive dans les pays avancés, sous l'effet du ralentissement des économies émergentes et en développement et du repli des cours des produits de base, conjugué avec la poursuite des politiques monétaires accommodantes. Ainsi, le taux de croissance de l'activité est revenu à 3,1 % en 2015, contre 3,4 % en 2014.

Dans les pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) *le taux de croissance du PIB réel* s'est situé à 2,0 % en 2015, contre 1,8 % en 2014, grâce principalement à une reprise plus vigoureuse des activités économiques aux Etats-Unis, dans l'Union Européenne et au Japon. En particulier aux Etats-Unis, le taux de croissance du PIB réel a progressé de 2,5 % en 2015, contre 2,4 % en 2014, tiré par la consommation des ménages et le secteur non pétrolier, en liaison notamment avec le renforcement des marchés immobilier et du travail. Dans l'Union Européenne, le redressement progressif s'est confirmé en 2015, le taux de croissance s'étant situé à 1,5 % en 2015, après 0,9 % en 2014. Cette évolution est à mettre en rapport avec la bonne tenue de la consommation des ménages et les investissements privés. Au Japon, le redressement de l'activité économique s'est poursuivie tout au long de l'année 2015, en rapport avec l'accroissement des dépenses de consommation privée qui a plus que compensé le fléchissement des exportations nettes. Le taux de progression du PIB réel s'est situé à 0,6 % en 2015, contre 0,0 % en 2014.

Dans les pays émergents, les résultats ont été plus contrastés. Ainsi, par exemple, en Chine, la croissance du PIB réel en 2015 a reculé à 6,9 % contre 7,3 % en 2014, en rapport avec l'atterrissage difficile de l'économie du fait de la refonte de son modèle économique. En Inde, le taux de croissance de l'activité économique s'est stabilisé à 7,3 % en 2015, grâce au dynamisme de la consommation privée qui a tiré profit de la faiblesse des cours mondiaux des matières premières et des premiers effets des premières réformes entreprises par le Gouvernement en vue de : i) promouvoir le secteur manufacturier ; ii) attirer les IDE ; et iii) atténuer les contraintes qui pèsent sur l'économie.

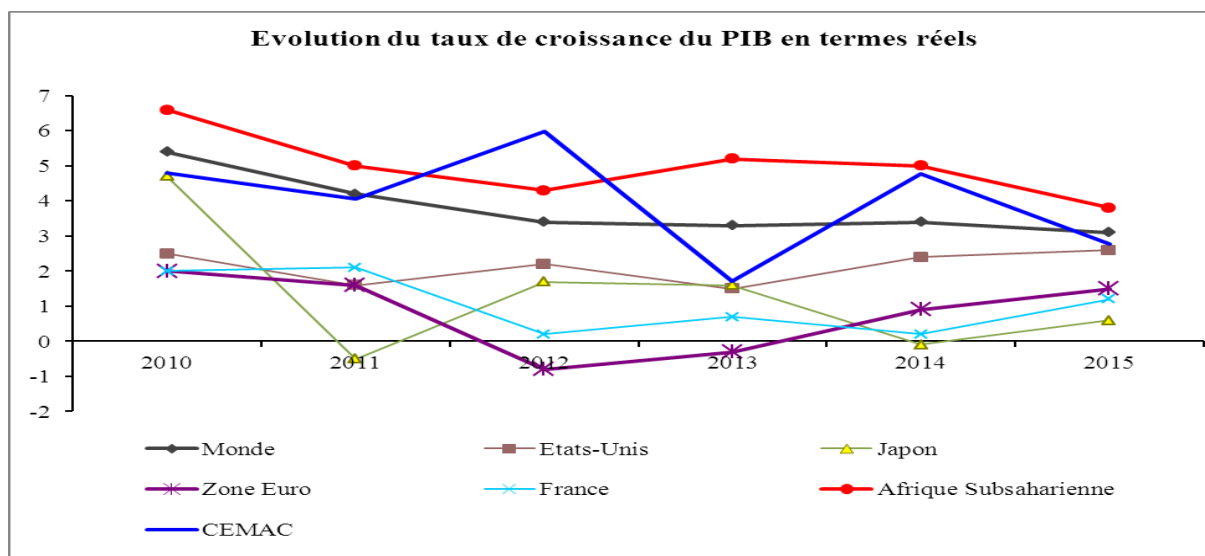
En Afrique subsaharienne, la croissance a ralenti considérablement, en raison principalement de la poursuite de l'ajustement à la baisse des prix des produits de base. Le taux de croissance s'est ainsi situé à 3,5 % en 2015, après 5,0 % en 2014.

Dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le taux de croissance du PIB réel a progressé de 6,6 % en 2015 comme l'année précédente. Cette situation est en rapport avec la vigueur du secteur secondaire et la bonne tenue des secteurs primaire et tertiaire.

¹ Les sources de données consultées pour cette section sont notamment : BEAC, INS, DAE, FMI, EUROSTAT.

Enfin, dans la CEMAC, la situation macroéconomique a été caractérisée en 2015 par un ralentissement de la croissance économique, une détérioration des comptes publics intérieurs et extérieurs, une situation monétaire moins confortable, et une baisse des tensions inflationnistes. En effet, la contreperformance du secteur pétrolier a eu des effets dépressifs sur la demande intérieure et le secteur non pétrolier, conduisant à un taux de croissance du PIB de 2,8 % en 2015. Le taux d'inflation annuel moyen de la Communauté s'est fixé à 2,3 % en 2015 contre 3,2 % en 2014.

Graphique 1.1 : Taux de croissance dans les régions du monde (%)



Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2015

Dans *le domaine du marché du travail*, le taux de chômage a globalement reculé en passant de 7,3 % en 2014 à 6,8 % en 2015. Cette performance est le reflet de la baisse du chômage dans plusieurs grands pays ou régions, notamment les Etats-Unis (le taux de chômage est revenu de 6,2 % en 2014 à 5,3 % en 2015), l'Union Européenne (le taux de chômage s'est replié à 10,9 % en 2015, après 11,5 % en 2014), le Japon (taux de chômage est revenu à 3,4 % en 2015, après 3,7 % en 2014), l'Allemagne (taux de chômage à 4,6 % en 2015 après 5,0 % en 2014). En France, le taux de chômage s'est stabilisé autour 10,0 % en 2015.

Sur le front des prix, *les tensions inflationnistes* sont restées contenues à l'échelle mondiale, en lien pour l'essentiel avec la baisse des prix de l'énergie et des matières premières. Ainsi, le taux d'inflation a reculé à 0,3 % en 2015 pour les pays avancés, contre 1,4 % en 2014. Pour les pays émergents et en développement les prix ont augmenté de 5,5 % en 2015, après 5,1 % en 2014. Dans ce contexte, la plupart des grandes banques centrales ont maintenu ou accéléré l'orientation accommodante de leur politique monétaire au cours de ces derniers mois, tirant principalement avantage de la marge de manœuvre liée à l'inflation modérée, ainsi que de la persistance des capacités excédentaires au sein des économies concernées. Toutefois, l'on a assisté au premier relèvement des taux directeurs de la FED depuis 2008.

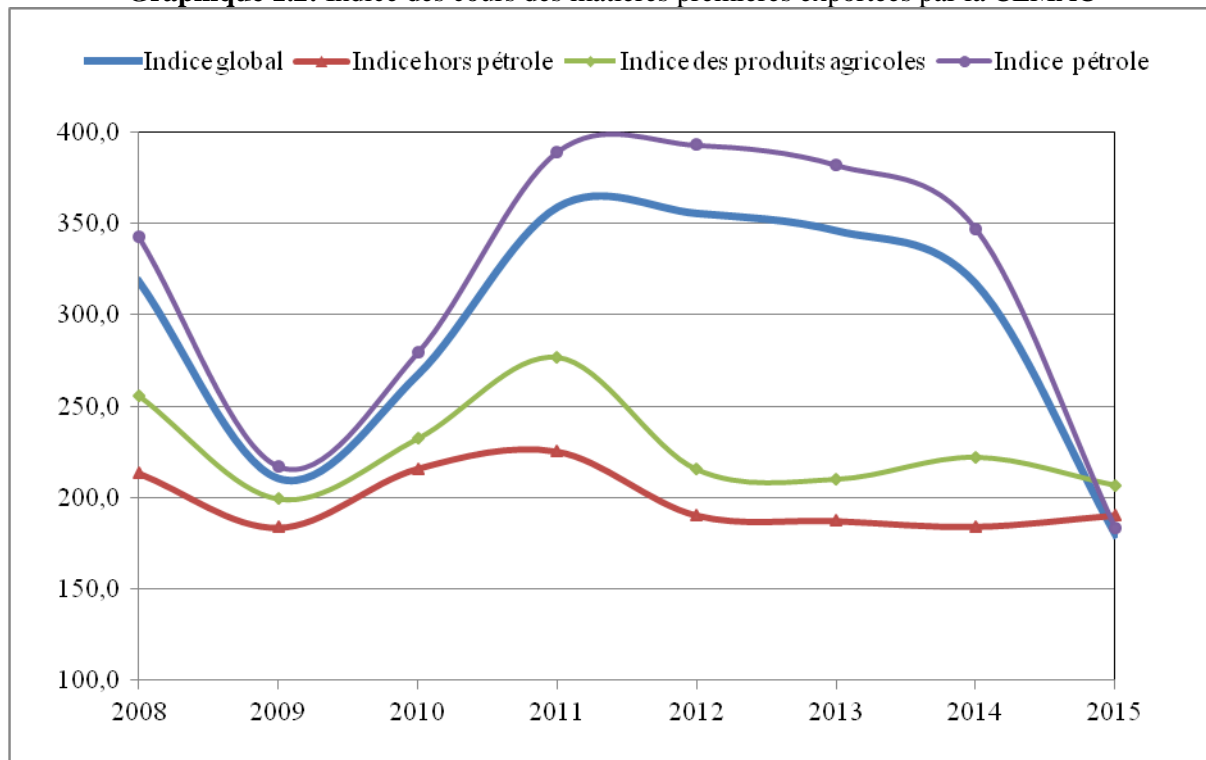
Dans la CEMAC, le taux d'inflation annuel moyen s'est fixé à 2,3 % en 2015 contre 3,2 % en 2014.

I.1.2. Evolution du commerce mondial et des cours de matières premières

Reflétant l'évolution de l'activité mondiale, le commerce mondial en volume a augmenté de 2,6 % en 2015, contre 3,4 % en 2014.

En 2015, l'indice composite des cours mondiaux des matières premières exportées par les pays de la CEMAC, exprimés en dollar américain, s'est replié de 34,9 %, après une baisse de 40,0 % un an auparavant.

Graphique 1.2: Indice des cours des matières premières exportées par la CEMAC



Source : BEAC

La baisse de l'indice des cours mondiaux des matières premières exportées par les pays de la CEMAC, est principalement liée au comportement des produits suivants :

- le café robusta : ses cours ont replié de 20,4 % en 2015 du fait essentiellement des conditions d'offre de ce produit ;
- le sucre : ses cours ont reculé de 5,3 % entre décembre 2014 et décembre 2015, pour s'établir autour de 0,32 dollar/kg, en relation avec une offre excédentaire depuis deux saisons ;
- le caoutchouc naturel : la chute de ses cours s'est poursuivie entre fin 2014 et fin 2015 (-22,0 %), à 1,25 dollar/kg, du fait de la persistance d'une offre excédentaire ;
- le pétrole brut : la tendance baissière des cours, amorcée depuis le mois de juillet 2014, s'est confirmée en 2015, avec un prix moyen du baril qui a atteint 52,4 dollars US en 2015, contre 98,9 dollars US en 2014, soit une chute de 47 %. L'évolution à la baisse des cours du pétrole est essentiellement imputable à la hausse de l'offre

mondiale, au refus de l'OPEP de réduire sa production et au ralentissement persistant de l'activité économique dans les pays émergents, notamment en Chine ;

- l'aluminium : il a enregistré une chute des cours de 21,6 % à 1,50 dollar/kg en décembre 2015, en liaison avec la situation globalement excédentaire du marché, provoquée par le ralentissement de la demande et par la hausse des exportations chinoises.

Les deux produits qui ont enregistré une évolution favorable de leurs cours sont le cacao et le coton. En effet, les cours mondiaux du cacao se sont accrus de 13,7 % en 2015, passant de 2,95 dollars/kg à 3,35 dollars/kg. Cette progression modérée des prix du cacao en 2015 s'explique par la révision à la baisse de la production indonésienne due au phénomène El Niño ainsi qu'au recul attendu de la production ivoirienne. Sur le marché du coton, les prix ont cru de 2,9 % entre décembre 2014 et décembre 2015, se situant à 1,55 dollar/kg, sous l'effet notamment de la panne de consommation de la Chine qui est la principale usine textile du monde.

I.1.3. Perspectives de l'économie mondiale

En 2016, la croissance mondiale se maintiendrait à 3,1 %. Cette croissance serait tirée par les pays avancés (qui connaîtront un raffermissement) et les pays émergents (malgré le ralentissement de la Chine). Le maintien de l'expansion de l'économie mondiale serait liée à plusieurs facteurs dont la faiblesse des cours des produits de base, la baisse des flux commerciaux et de capitaux, les incertitudes des données macroéconomiques et l'instabilité des marchés financiers. Cette situation est confortée par l'écart de conjoncture entre les économies avancées et les économies émergentes, d'une part, et le décalage persistant entre les activités de financement et celles de production du secteur réel, d'autre part.

I.2. Evolution de l'activité économique au Cameroun

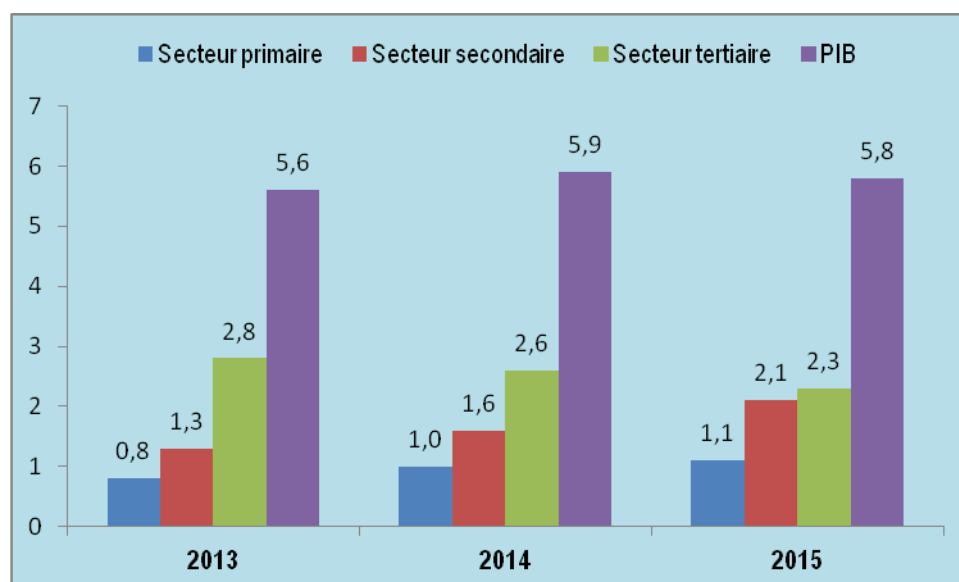
Dans un contexte international morose, caractérisé par un ralentissement de la croissance mondiale et la chute drastique des cours du pétrole, l'économie camerounaise a fait preuve de résilience en 2015. En effet, la croissance économique mesurée par le Produit Intérieur Brut, se chiffre à 5,8 % en 2015 contre 5,9 % en 2014.

I.2.1. Croissance et prix

I.2.1.1. Croissance

Du côté de l'offre, l'évolution de l'activité économique est portée, en 2015, par le secteur tertiaire qui contribue de 2,3 points à la croissance nationale contre 2,1 points pour le secondaire et 1,1 point pour le primaire. Néanmoins, il faut souligner le dynamisme du secteur secondaire dont la contribution à la croissance a progressé considérablement en 2015.

Graphique 1.3 : Contribution des secteurs d'activité à la croissance du PIB réel (en points de croissance)



Source : INS

Le secteur primaire enregistre une croissance de 5,3 % en 2015, soit environ 0,6 point de pourcentage de plus qu'en 2014. Ce dynamisme est impulsée par la branche « *agriculture industrielle et d'exportation* » qui enregistre une croissance de 9,3 % suivi de la branche « *sylviculture et exploitation forestière* » (8,2 %) et la branche « *agriculture des produits vivriers* » (4,6 %). La bonne tenue des activités dans la branche « *agriculture industrielle et d'exportation* » s'explique par une hausse de la production de cacao qui passe de 209 905 tonnes en 2014 à 232 000 tonnes en 2015, soit une hausse 25 %. Un autre facteur, non moins négligeable, est la bonne tenue des cours mondiaux aussi bien du cacao que du café, ce qui a constitué un élément de motivation supplémentaire pour les acteurs de la filière. La bonne tenue de l'activité forestière est relative au renforcement de la gouvernance forestière, l'accentuation de la lutte contre l'exploitation illégale du bois et la hausse de la demande mondiale. La branche « *agriculture vivrière* », quant à elle, bénéficie de l'appui des projets et programmes développés au sein du MINADER et l'approfondissement de la recherche

menée au sein de l'IRAD en vue d'améliorer l'encadrement des agriculteurs par la distribution des semences améliorées et des engrais.

Le secteur secondaire gagne 1,8 point de croissance et se situe à 8,6 % en 2015 contre 6,8 % en 2014. Cette évolution est soutenue par la branche des « *industries extractives* » qui croît de 27,1 % et dont l'extraction d'hydrocarbure connaît une avancée considérable avec une augmentation de 25,2 %. L'essor de l'activité dans cette branche est sans doute lié à l'intensification de la production des nouveaux puits pétroliers tels que Dissoni, ainsi que la mise en production des champs de Bijongo et Mib.

La branche « *bâtiments et travaux publics* » maintient le cap avec une évolution de 10,4 % en 2015 contre 10,8 % en 2014. Ce secteur bénéficie non seulement de la maturation des processus de production des nouvelles cimenteries notamment DANGOTE, mais aussi l'accroissement des importations de ciment pour satisfaire la demande intérieure fortement en hausse au regard des grands chantiers en cours, notamment la construction des stades devant abriter les diverses coupes d'Afrique de football qu'organisera le pays.

L'activité dans les « *autres industries manufacturières* » progresse de 4,3 % tandis la branche « *agroalimentaire* » et la branche « *électricité, gaz et eau* » croissent respectivement de 3,1% et 5 %. La branche « *électricité, gaz et eau* » bénéficie des mesures prises par les pouvoirs publics en vue d'améliorer la fourniture d'eau potable dans les villes principales notamment Douala et Yaoundé. A ce sujet, il convient de relever l'augmentation des capacités de production des stations de Yato, d'Akomnyata et de la Mefou ; la réhabilitation des équipements productifs et la mise en service de nouveaux centres de production. De même, la maturation du processus de production de la centrale à gaz de Kribi ainsi que la bonne tenue de la fluviométrie ont permis au secteur de l'électricité de conserver sa tendance.

En termes de contribution à la croissance économique, la branche des « *industries extractives* » occupent une place prépondérante au sein du secteur secondaire. En effet, cette branche contribue à hauteur de 1,1 point à la croissance du PIB réel contre 0,4 point pour les autres industries manufacturières et 0,3 point pour la branche des « *Bâtiments et Travaux Publics* ».

Le secteur tertiaire progresse de 4,9 % en 2015 contre 5,6 % en 2014, soit un repli de 0,7 point de pourcentage. Cette contreperformance est essentiellement imputable à l'activité dans les branches des « *Banques et organismes financiers* » et « *Transports, entrepôts, communications* » dont les évolutions sont respectivement de 7,7% et 6,5% en 2015 contre 13,7 % et 3,4 % en 2014. La branche « *Commerce, restaurants et hôtels* » augmentent de 4,8 %, les « *Autres services marchands* » de 4,9 %, la branche des « *services non marchands des Administrations publiques* » de 7,3 %.

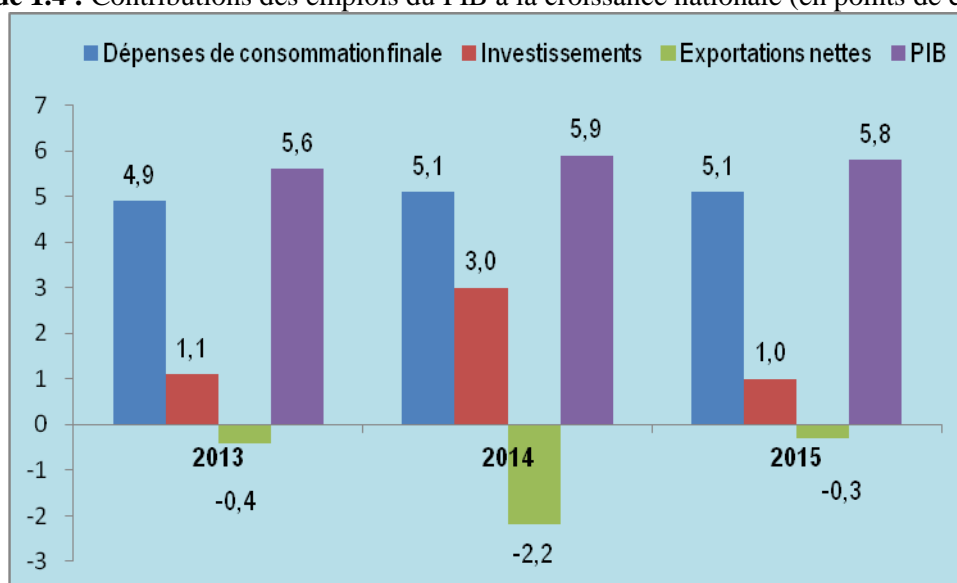
En terme de contribution à la croissance économique, la branche « *Commerce et réparation* » reste la plus contributive avec 0,9 point, suivie des « *Autres services marchands* » (0,4 point) et des « *Transports, entrepôts, communications* » (0,2 point).

La consommation finale continue de tirer la croissance du côté de la demande malgré un léger essoufflement. En effet, elle croît en 2015 de 5,8 % après 5,9 % en 2014 et contribue de 5,1

points à la croissance du PIB réel. Le léger recul de la consommation finale est imputable à la consommation publique dont l'évolution se situe à 4,8 % contre 5,9 % pour la consommation privée.

Ce ralentissement de la consommation publique engendre une contribution de 0,6 point à la croissance nationale et illustre une baisse des activités dans les administrations publiques en 2015. La hausse de la consommation finale des ménages, quant à elle, s'explique par une forte demande des produits courants de forte consommation notamment les produits agricoles ainsi que ceux de l'agroalimentaire, les services de restauration et de transport et les autres services marchands.

Graphique 1.4 : Contributions des emplois du PIB à la croissance nationale (en points de croissance)



Source : INS

Les dépenses d'investissement connaissent en 2015 une croissance de 4,3 %, propulsée par l'investissement privé dont la composante formation brute de capital fixe à cru au taux de 6,8 %. La demande privée d'investissement est orientée vers les machines et équipements et les bâtiments et travaux publics. En revanche, l'investissement public connaît une décroissance importante estimée à 1,2 % en relation avec la baisse des dépenses d'investissement sur ressources extérieures et intérieures. La contribution à la croissance économique est d'un point pour l'investissement et de -0,3 point pour les exportations nettes.

1.2.1.2 Inflation

S'agissant de l'évolution de l'inflation, les prix à la consommation finale des ménages augmentent de 2,7 % au cours de l'année 2015; en hausse de 0,8 point comparativement à l'année 2014 où l'inflation se situait à 1,9%. Cette hausse du niveau général des prix provient principalement de la flambée des prix des boissons alcoolisées et tabacs (8,9 %), des transports (7,5 %), et des services de restaurants et hôtels (5,9 %).

L'augmentation des prix des transports découle de la baisse du niveau de subvention de l'Etat qui s'est opérée par la révision à la hausse des prix à la pompe des carburants intervenue le 1^{er}

juillet 2014. Le litre de l'essence super est ainsi passé de 569 FCFA à 650 FCFA et celui du Gasoil de 520 FCFA à 600 FCFA.

De même, au rang des mesures prises par le Gouvernement au cours du mois de juillet 2014, il convient de rappeler l'augmentation du tarif officiel du taxi de ville de 50 FCFA. Il faut dire que les prix à la pompe ont été revus à la baisse à compter du 1^{er} janvier 2016, de 20 et 25 FCFA respectivement pour le super et le gasoil. La hausse des prix des services de restaurants et hôtels est tirée par les prix des boissons alcoolisées du fait des augmentations des prix des bières industrielles. En effet, les prix des bières ont augmenté entre 50 et 100 FCFA en février 2015, les sociétés brassicoles répercutant ainsi l'augmentation des droits d'assise sur les boissons alcoolisées.

Sur le plan spatial, l'évolution des prix n'est pas uniforme et varie d'une région à une autre. Buéa enregistre la plus forte hausse générale des prix (4,3 %), suivie de Garoua (3,6 %), Ebolowa (3,5 %), Bamenda (2,9 %) et Yaoundé (2,9 %).

I.2.2. Finances publiques

En 2015, la politique budgétaire est marquée par une forte mobilisation des recettes internes non pétrolières et le renforcement de la discipline au niveau des dépenses publiques.

Il en a résulté une réduction du déficit budgétaire, qui passe de 3,6 % du PIB en 2014 à 2,6 %. Ce déficit a été essentiellement financé par les tirages au titre du financement extérieur. L'excédent du solde primaire s'est amélioré de 139,1 milliards de FCFA par rapport à l'année budgétaire 2014 pour se situer à 230,5 milliards de FCFA.

Les recettes budgétaires de l'État se sont inscrites en hausse, passant de 2 903,8 milliards de FCFA en 2014 à 3 013,2 milliards de FCFA. Cette amélioration résulte pour l'essentiel des recettes non pétrolières (avec une contribution de 9,2 points de pourcentage à l'accroissement des recettes budgétaires) et des recettes de privatisations (contribution de 4,9 points). La hausse des recettes de privatisation retrace l'encaissement des recettes exceptionnelles issues de la cession par l'Etat des licences de téléphonie. En effet, le Gouvernement a procédé aux renouvellements des concessions des opérateurs de téléphonie mobile MTN et ORANGE, à travers la cession des licences 3G et 4G. Cette opération a généré des recettes de 142,5 milliards de FCFA.

Malgré la progression de l'extraction du pétrole brut, les recettes pétrolières ont reculé de 18,0 % par rapport à 2014 pour revenir à 556,4 milliards de FCFA, pâtissant de la chute des cours. La dégringolade des cours mondiaux de pétrole brut explique, pour l'essentiel, la non-réalisation du montant des recettes budgétaires prévu dans la loi de Finances 2015 (à savoir 3 497,6 milliards de FCFA).

Les dons s'élèvent à 11,1 milliards soit une baisse de 75,5 % par rapport à 2014.

Contrairement à l'année 2014, où les prévisions des dépenses avaient été dépassées, les dépenses totales ont été exécutées à hauteur de 97,7 %. La baisse de 2,6 % des dépenses publiques résulte du recul de 11,1 % des dépenses de capital.

Les dépenses courantes augmentent légèrement (1,9 %). Cette évolution résulte des hausses des dépenses de personnel et des biens et services dans un contexte de la diminution de 10,8 % des transferts et subventions.

Tableau 1.1: Synthèse des opérations financières de l'Etat

	2014	2015
Recettes totales et dons	2 903,8	3 013,2
Recettes totales	2 858,5	3 002,2
Recettes pétrolières	678,8	556,4
Recettes non pétrolières	2 179,7	2 445,8
Recettes impôts et taxes	1 387,1	1 547,0
Recettes des douanes	638,0	678,0
Recettes non fiscales	119,3	153,9
Recettes de privatisations	0,0	142,5
Dons	45,3	11,1
Dépenses totales	3 508,7	3 415,7
Dépenses courantes	2 283,5	2 326,8
dépenses de personnel	851,6	910,7
dépenses de biens et services	767,6	789,1
transferts et subventions	426,5	382,5
Dépenses de capital	1 224,3	1 088,1
Solde primaire	91,4	230,5
Solde global, base engagements	-604,9	-402,5
Solde global, base caisse	-621,5	-429,7
Financement	621,5	429,7
Financement extérieur net	484,9	395,0
Amortissements	-69,5	-82,0
Tirages	554,5	477,0
Financement intérieur net	136,5	34,8
Système bancaire net	-2,7	-367,2
Titres publics nets	100,0	393,8
Financement non bancaire net	72,5	47,6

Source : DAE/MINFI

I.2.3. Relation avec le reste du monde

I.2.3.1. Compétitivité et attractivité

En 2015, les termes de l'échange se sont détériorés de 8,0 % par rapport à 2014, indiquant que le recul des prix des exportations est 8,0 % plus fort que celui du prix des importations. Cette évolution exprime une amélioration de la compétitivité-prix du Cameroun.

Le Forum Economique Mondial réalise un classement de la compétitivité des pays sur la base d'indicateurs statistiques et de l'opinion des décideurs économiques. Selon son rapport 2015/2016, le Cameroun, avec un score de 3,69 sur 7, occupe le 114^{ème} rang des pays les plus compétitifs, après le 116^e rang sur 144 (avec un score de 3,66) du rapport 2014/2015.

L'étude de 2015, réalisée auprès des chefs d'entreprise dans 140 pays, établit ce classement sur la base de douze indicateurs de compétitivité tels que les « institutions », l'« environnement macroéconomique », la « santé et l'achèvement du cycle primaire » et le « développement des marchés financiers ». Sur ces douze piliers, le Cameroun enregistre un bon score dans les indicateurs, « environnement macroéconomique » (4,4) et « Santé et achèvement du cycle primaire » (4,9). Par contre, le Cameroun est mal noté (2,4) et occupe son plus mauvais rang (125^e) dans les « infrastructures ».

Le rapport Doing Business évalue dix aspects de la réglementation des affaires qui ont une incidence sur 11 étapes de la vie d'une entreprise. Il s'agit entre autres, de la création d'entreprise, de l'obtention d'un permis de construire, du raccordement à l'électricité, du transfert de propriété, du commerce transfrontalier, de l'obtention de prêts, du paiement des taxes et impôts, de l'exécution des contrats et du règlement de l'insolvabilité.

Dans l'édition 2016, le Cameroun occupe le 172^e rang sur les 189 économies classées, en utilisant les données recueillies sur la période juin 2014 - juin 2015.

Il obtient son meilleur classement (113^e) dans le raccordement à l'électricité, et occupe son plus mauvais rang (185^e), dans le commerce transfrontalier (construction et amélioration des infrastructures aussi bien matérielles qu'immatérielles de commerce notamment).

Pour lever quelques-uns de ces obstacles, le Gouvernement a conduit à partir de juin 2015 des réformes dans les aspects liés à la « création d'entreprise », le « permis de construire », l'« accès à la propriété », la « facilitation du commerce transfrontalier », le « paiement des impôts » et l'« accès au financement ».

Il s'agit, entre autres, de : (i) l'introduction du paiement électronique au niveau de la CNPS et de la Direction Générale des Impôts, (ii) la réduction du taux d'imposition des sociétés de 35 % à 30 % ; iii) l'opérationnalisation des guichets uniques des transactions foncières; iv) l'instauration des délais contraignants dans le cadre des procédures de morcellement et de mutation de titre foncier ; v) l'automatisation et la simplification des procédures d'enregistrement de mutation immobilière et de commande publique ; vi) l'opérationnalisation de la télé déclaration en matière des impôts et taxes; vii) le démarrage du nouveau système d'immatriculation des contribuables, qui s'appuie sur les données biométriques des contribuables. Les opérations d'immatriculation donnent lieu à l'octroi aux contribuables, de nouveaux numéros d'Identifiant Unique (NIU), dont la durée de validité est portée à dix ans ; viii) l'opérationnalisation de la plate-forme CIP-FIBANE-CASEMF (Central des incidents de paiement -fichier bancaire national des entreprises- Cadre d'analyse et de suivi des EMF) ; ix) la création des entreprises en ligne ; x) la dématérialisation des procédures du commerce extérieur.

I.2.3.2. Secteur extérieur

En 2015, les transactions économiques entre le Cameroun et l'extérieur se sont effectuées dans un contexte mondial marqué par l'effondrement des cours des produits de base et surtout des produits énergétiques, qui a provoqué des détériorations des termes de l'échange des pays

exportateurs. Les soldes extérieurs courants ont tendance à passer de gros excédents à de gros déficits, et ces fortes variations s'accompagnent de baisses des réserves internationales.

I.2.3.2.1. Balance des paiements

En 2015, le solde des transactions courantes reste déficitaire de 693,9 milliards de FCFA, soit 4,1 % du PIB. Le déficit se réduit de 0,3 point de pourcentage par rapport au 4,4 % du PIB enregistré en 2014. Cette évolution résulte de la réduction de 1,9 milliard de FCFA du déficit de la balance des biens, de celle, à hauteur de 87 milliards de FCFA, du déficit du solde des revenus et une amélioration, de 10 milliards de FCFA, de l'excédent du solde des transferts courants.

L'évolution du solde des revenus résulte du comportement des revenus des investissements.

Le creusement du déficit de la balance des services de 92,8 milliards de FCFA est à mettre en relation avec l'alourdissement du déficit de tous les postes.

L'aggravation du déficit du compte courant a été largement compensée par les financements extérieurs.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est accru de 462,8 milliards de FCFA par rapport à 2014 pour s'établir à 1226,4 milliards de FCFA. Cette augmentation renvoie essentiellement à la hausse des investissements de portefeuille. En définitive, l'excédent du solde global, observé en 2014, s'améliore de 454,1 milliards de FCFA pour se situer à 483 milliards de FCFA.

Tableau 1.2: Balance des paiements globale (en milliards de FCFA)

	2012	2013	2014	2015
Solde des transactions courantes	-488,1	-557,2	-692,2	-693,9
Balance des biens	-139,9	-97,5	-221,9	-220,0
Exportations des biens FOB	2939,2	3003,7	3244,5	3085,6
dont Exportations douanières	2182,1	2230,7	2557,9	2400,2
Importations des biens FOB	-3079	-3101	-3466,4	-3305,6
dont Importations douanières	-3325	-3285	-3747,3	-3575
Balance des services	-255,5	-306,2	-310,2	-403,2
Transports	-189,1	-213,0	-213,7	-261,0
Assurances	-34,7	-28,8	-34,0	-42,2
Voyages	-85,8	-18,0	-17,0	-70,0
Balance des revenus	-227,1	-303,9	-337,5	-258,3
Rémunération des salariés	-15,4	-17,9	-18,0	-19,9
Revenus des investissements	-257,0	-320,0	-326,3	-243,3
Balance des transferts courants (nets)	134,4	150,4	177,4	187,4
Compte de capital et d'opérations financières	617,3	586,2	763,6	1226,4
Compte de capital (net)	59,8	48,1	47,1	60,0
Comptes d'opérations financières (net)	557,5	538,1	716,5	1166,4
Investissements directs	413,4	348,2	364,2	377,5
Investissements de portefeuille	-0,8	-34,5	-31,5	706,5
Autres investissements	144,9	224,4	383,8	407,8
Erreurs et omissions	-81,6	-73,0	-42,5	-49,5
Solde global	47,6	-43,9	28,9	483,0
Financement	-47,6	43,9	43,9	-483,0
Variations des réserves officielles	-47,6	43,9	43,9	-483,0
Financements exceptionnels	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : MINFI/DAE

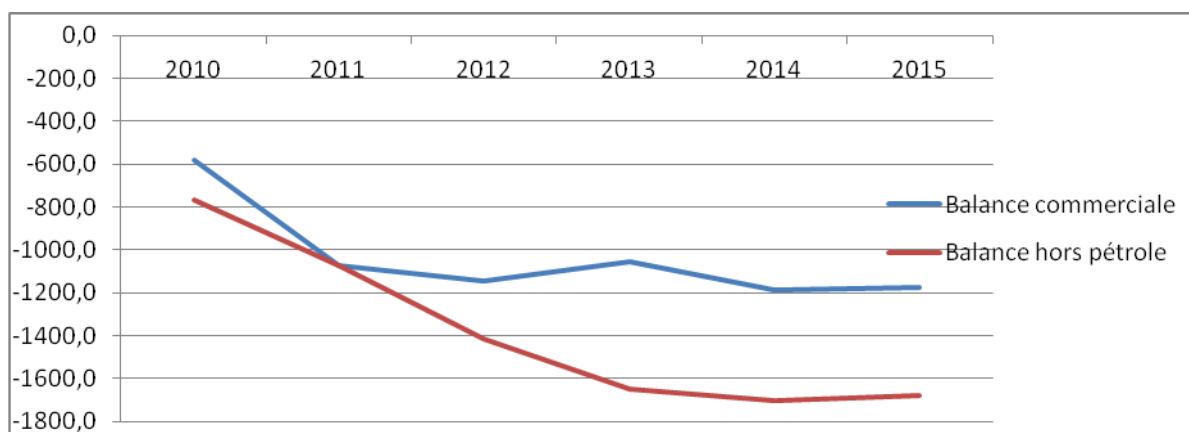
I.2.3.2.2. Commerce extérieur

En 2015, la croissance du commerce mondial a été faible (+1,6 %), entravée par la faiblesse persistante des importations des pays émergents, notamment ceux d'Asie. L'évolution des échanges commerciaux du Cameroun a été influencée par la dégradation des prix internationaux des hydrocarbures et des autres produits de base. Les échanges commerciaux avec l'extérieur reculent ainsi de 5,2 % par rapport à 2014 pour s'établir à 5 975,4 milliards de FCFA. Le degré d'ouverture diminue de 4,2 points de pourcentage pour s'établir à 35,6 %.

Le taux de couverture des importations hors pétrole par les exportations de même nature s'améliore de 2,2 points par rapport à 2014 pour s'établir à 46,1 %.

Après une aggravation régulière du déficit commercial hors pétrole sur la période 2010-2014, l'année 2015 marque un retournement de tendance. Le déficit de la balance commerciale se réduit de 12,5 milliards de FCFA par rapport à 2014 pour revenir à 1 174,9 milliards de FCFA, résultant d'une diminution en valeur relativement plus importante des importations par rapport aux exportations. On relève aussi une réduction de 22,5 milliards de FCFA du déficit hors pétrole.

Graphique 1.5 : Evolution du commerce extérieur de 2010 à 2015



Source : MINFI/DAE

Tableau 1.3 : Résultats du commerce extérieur (en milliards)

Rubriques	2014	2015	Variations
	(1)	(2)	(2)/(1)
Exportations	2 557,9	2 400,2	-6,2%
Pétrole brut	1 223,7	962,1	-21,4%
hors pétrole	1 334,2	1 438,1	7,8%
Importations	3 745,3	3 575,1	-4,5%
Pétrole brut	708,3	456,8	-35,5%
Hors pétrole	3 037,0	3 118,4	2,7%
Balance commerciale	-1 187,4	-1 174,9	12,5
Balance hors pétrole	-1 702,8	-1 680,3	22,5
Taux de couverture (en %)	68,3	67,1	-1,2
Taux de couverture hors pétrole (en %)	43,9	46,1	2,2

Sources : MINFI/DGD, DAE

Les exportations en valeur diminuent de 6,2 % par rapport à 2014 pour s'établir à 2 400,2 milliards de FCFA. Cette évolution est imputable à la baisse de 21,4 % des ventes de pétrole brut et de 35,2 % de celles de carburant et lubrifiant. Hors pétrole, les recettes d'exportations sont en hausse de 7,8 %, du fait essentiellement des ventes de cacao brut en fèves (+62,7 %), de bois et ouvrages en bois (+14,4 %) et de coton brut (+23,3 %).

Le pétrole brut, malgré le recul de son poids dans la valeur des exportations (40,1 % contre 47,8 % en 2014), demeure la principale source de recettes. Il est suivi par le cacao brut en fèves (18,9 %), les bois sciés (6,9 %), les bois en grume (4,9 %), les carburants & lubrifiants (4,9 %), le coton brut (4,1 %), l'aluminium brut (3,2 %), le caoutchouc brut (1,5 %), les bananes fraîches (1,6 %), les pâtes de cacao (1,3 %) et le café Robusta (1,2 %).

En 2015, les importations en valeur ont diminué de 4,5 % par rapport à 2014 pour se situer à 3 575,1 milliards de FCFA. Cette évolution est imputable à la baisse de 35,5 % des achats de pétrole brut. Les importations hors pétrole enregistrent une légère hausse de 2,7 %.

Les principaux produits importés sont : les huiles brutes de pétrole (12,8 % de la valeur totale des biens importés) ; les machines et appareils mécaniques (8,7 %) ; les céréales (8 % dont

5,1 % pour le riz) ; les véhicules automobiles (6,7 %) ; les machines et appareils électriques (6,4 %) et les carburants et lubrifiants (6 %).

En 2015, l'Union européenne (UE) continue d'être le principal partenaire commercial du Cameroun avec 34,7 % des échanges en valeur contre 36,6 % en 2014. Elle est suivie dans l'ordre par : l'Asie orientale avec 18,9 % des échanges, l'Asie du sud-est (14%), l'Afrique de l'ouest (12,8 %), l'Amérique du nord (4,4 %) et la CEMAC (3,6 %). Les échanges progressent avec l'Asie du sud Est (+15,9 %), l'Amérique du Nord (+6,7 % après +10,3 % en 2014), les autres pays africains (+36 %), les autres pays européens (+19,3 %), l'Amérique du sud (+7,6 %) et l'Afrique du Nord (+31,8 %). Ces accroissements s'expliquent surtout par le développement des relations commerciales avec l'Inde (hausse de 50 % des exportations et de 18 % des importations), le Canada (+25,5 %, +4,8 %), l'Afrique du sud (destination où les exportations ont été multipliées par 16), la Turquie (hausse de 2,9 % des exportations et de 17,9 % des importations), la Russie (+26,1 % et 38,9 %), l'Argentine (+48,1 % et 15 %) et hausse de 59,6 % des importations en provenance du Maroc. Après la hausse observée en 2014, les échanges avec l'Afrique de l'Ouest et les autres pays de la CEMAC ont diminué.

La CEMAC occupe le sixième rang des partenaires commerciaux, avec un poids dans les échanges de 3,6 %. Elle contribue pour 6,7% aux recettes d'exportations et absorbe 1,6 % des dépenses d'importations. L'excédent commercial avec la zone (104 milliards de FCFA) continue de s'améliorer 27,4 milliards de FCFA après 22,4 milliards de FCFA en 2014. Cette évolution résulte d'une baisse plus que proportionnelle des importations (-35,6%) par rapport aux exportations (-2,2 %). Le Tchad demeure le premier partenaire dans la zone et la Guinée Equatoriale, le premier fournisseur du Cameroun. Les résultats du commerce extérieur du Cameroun s'améliorent avec tous les pays de la zone (réduction du déficit avec la Guinée équatoriale et amélioration des excédents avec les autres pays).

Au plan bilatéral, la Chine demeure le premier partenaire du Cameroun avec 16,6 % des échanges globaux, comme en 2014. L'Inde, 5^e partenaire en 2014, devient 2^e partenaire principal. Ils sont suivis par la France, le Nigéria, les Pays bas, l'Espagne et l'Italie. La Belgique (11^{ème} en 2014) et le Portugal (17^{ème}) font leur entrée parmi les dix principaux partenaires du Cameroun.

Le premier client du Cameroun est les Pays-Bas avec 16,3 % des ventes. Il est suivi par l'Inde (15,6 %) et la Chine (12,5 %). La France conserve le 6^e rang. Le Portugal, la Belgique et le Tchad améliorent leur classement. Par contre, les Etats-Unis ne font plus partie des dix principaux clients.

La Chine demeure le premier fournisseur du Cameroun avec 19,4 % des achats. Le Nigéria (2^e) et la France (3^e) conservent leur rang. L'Italie (13^e en 2014) fait son entrée parmi les dix principaux fournisseurs d'où on retrouve également la Thaïlande, les Etats-Unis, l'Inde, l'Allemagne, le Japon et l'Espagne.

I.2.4. Secteur monétaire

Sur la période allant de décembre 2014 à décembre 2015, l'évolution des agrégats monétaires du Cameroun s'est caractérisée par : (i) une hausse des avoirs extérieurs nets ; (ii) une baisse

du crédit intérieur (*créances nettes sur l'Etat et crédits à l'économie*); et (iii) un accroissement de la masse monétaire en glissement annuel.

I.2.4.1. Evolution des contreparties de la masse monétaire (M2)

Les contreparties de la masse monétaire (M2) dans la zone CEMAC sont constituées principalement (i) des avoirs extérieurs nets (avoirs extérieurs bruts de la BEAC, engagements officiels extérieurs et position extérieure nette des établissements de crédit), (ii) du crédit intérieur net (crédits à l'économie, créances nettes sur l'Etat).

Tableau 1.4 : Evolution des contreparties de la masse monétaire

	Décembre 2013	Décembre 2014	Décembre 2015	Variation en % (2015/2014)
	<i>(Montant en millions F CFA)</i>			
CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	3 279 812	3 942 239	4 420 689	12,1
AVOIRS EXTERIEURS NETS	1 551 173	1 668 556	2 192 355	31,4
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	1 418 188	1 447 086	1 930 272	33,4
Avoirs extérieurs nets des BCM et AIBE	132 985	221 470	262 083	18,3
Engagements extérieurs	313 812	270 434	219 733	-18,7
Avoirs extérieurs	446 797	491 904	563 767	14,6
CREDIT INTERIEUR	2 001 365	2 273 683	2 228 333	-2,0
Créances nettes sur l'Etat	-272 477	-203 384	-614 156	202,0
Crédit à l'économie	2 273 842	2 477 067	2 842 489	14,8

Source : BEAC

I.2.4.1.1. Avoirs extérieurs nets du système monétaire

En glissement annuel, les avoirs extérieurs nets du Cameroun ont enregistré une hausse de 31,4 %, se situant à 2 192,4 milliards de FCFA en décembre 2015, contre 1 668,5 milliards de FCFA en début de période (+ 523,8 milliards de FCFA).

Cette forte progression résulterait de la mise en place de la première émission de titres publics camerounais sur le marché financier international (*eurobond*), d'une hausse des recettes d'exportations des matières premières telles que le cacao, le bois, le coton et d'une diminution des importations des produits pétroliers.

Au niveau de la Banque Centrale, les avoirs extérieurs nets ont augmenté de 33,4 %, passant de 1447,1 milliards de FCFA en décembre 2014 à 1 930,3 milliards de FCFA en décembre 2015 (+483,2 milliards de FCFA).

En outre, les banques primaires ont enregistré une hausse de leurs avoirs extérieurs nets de l'ordre de 18,3 %, avec un encours de 262,1 milliards de FCFA à fin 2015 contre 221,5 milliards de FCFA en début de période (+ 41 milliards de FCFA).

Ainsi, le solde des avoirs du Cameroun en compte d'opérations a progressé de 45,4 % entre décembre 2014 et décembre 2015.

Toutefois, le taux de couverture des engagements à vue par les avoirs extérieurs se situe à 86,8 % à fin décembre 2015 contre 93,1 % en décembre 2014.

I.2.4.1.2. Crédit intérieur net

Le crédit intérieur a baissé de 1,9 %, passant de 2 273,7 milliards de FCFA en décembre 2014 à 2 228,3 milliards de FCFA en décembre 2015 (-45,4 milliards). Cette régression est

imputable à la diminution des créances nettes sur l'Etat en liaison avec l'augmentation des dépôts publics auprès du système monétaire.

a) Crédits à l'économie

Les crédits à l'économie ont enregistré une augmentation de 14,8 %, avec un encours de 2 842,5 milliards de FCFA au 31 décembre 2015 contre 2 477,1 milliards de FCFA à fin décembre 2014.

Cette évolution s'explique en grande partie, par la hausse des engagements du *secteur privé* (+ 300,1 milliards de FCFA), *des entreprises publiques non financières* (68,2 milliards) avec notamment, les nombreux financements obtenus par les entreprises sous-traitantes des travaux relatifs aux projets structurants.

L'analyse des crédits à l'économie montre qu'une grande partie de ceux-ci sont à court terme, soit 62,6 % du total, contre 35,9 % et 1,5 % pour le moyen et le long terme respectivement. Ils sont principalement destinés au financement des entreprises du secteur privé non financier (SPNF).

Par ailleurs, les crédits affectés aux Bâtiments et Travaux Publics ont progressé de 69,5 %, ceux alloués aux transports et activités des auxiliaires de transports et télécommunications de 43,8 %. Cependant, les crédits destinés aux industries extractives ont baissé de 10,5 %.

b) Créances nettes sur l'Etat

La position créditrice nette de l'Etat vis-à-vis du système bancaire a augmenté de 202 %, passant de 203,4 milliards de FCFA à fin décembre 2014 à 614,1 milliards de FCFA à fin décembre 2015, en raison principalement de l'encaissement des souscriptions à l'emprunt obligataire international (Eurobond) d'un montant global de 750 millions de USD, soit environ 441,7 milliards de FCFA émis par le Cameroun en fin d'année.

Reflétant cette évolution, la *Position Nette du Gouvernement* (PNG), créditrice vis-à-vis du système bancaire, s'est confortée en s'établissant à 552 milliards de FCFA à fin décembre 2015 contre 153,7 milliards de FCFA à fin 2014.

A la BEAC, les avances statutaires ont progressé de 154,3 % se situant à fin décembre 2015 à 205 987 millions de FCFA contre 81 000 millions de FCFA un an auparavant. De leur côté, les dépôts et encaisses du trésor se sont situés à 778,8 milliards à fin décembre 2015. Ainsi, la position créditrice nette vis-à-vis de la BEAC est ressortie à 635,9 milliards de FCFA.

Par contre, au niveau des banques primaires, l'encours des créances brutes s'est situé à 343,6 milliards de FCFA à fin décembre 2015 et les dépôts du Gouvernement à 327, 2 milliards de FCFA. La Position Nette du Gouvernement (PNG) envers les banques est donc ressortie débitrice de 16,4 milliards de FCFA.

I.2.4.2. Composantes de la masse monétaire

La masse monétaire a enregistré une hausse de 8,5 %, passant de 3 645,2 milliards de FCFA en décembre 2014 à 3 954,6 milliards de FCFA en décembre 2015 (+ 309,5 milliards de FCFA).

Du point de vue des composantes de M2, les dépôts bancaires et la circulation fiduciaire ont augmenté respectivement de 4,9 % et 25,6 % et la liquidité bancaire a baissé, le ratio réserves des banques sur dépôts étant passé de 28,9 % en décembre 2014 à 25,6 % en décembre 2015.

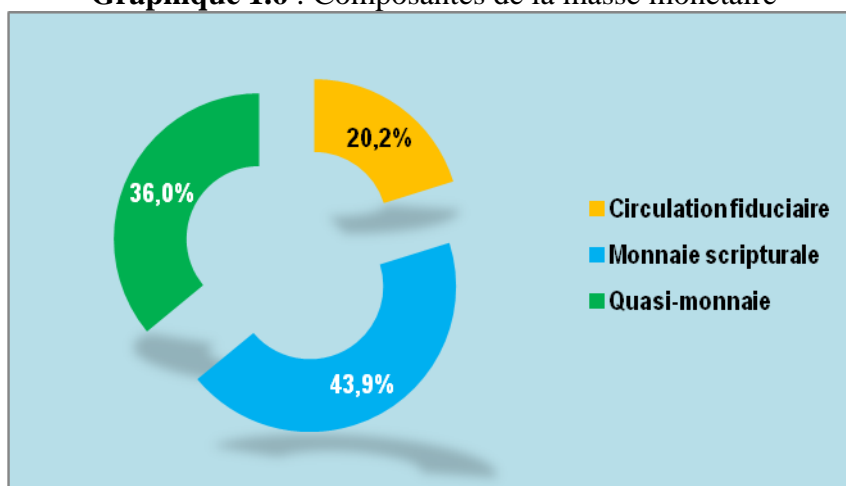
S'agissant de la structure de la masse monétaire, entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015, la part relative des dépôts dans la masse monétaire a diminué, passant de 82,6 % à 79,8 %. En revanche, celle de la monnaie fiduciaire a augmenté, passant de 17,4 % à 20,2 %. Cette évolution s'expliquerait, entre autres, par la saisonnalité du volume élevé des décaissements en numéraire auprès des banques et par la préférence du public pour la détention de monnaie fiduciaire en période de fêtes de fin d'année.

Tableau 1.5: Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

	<i>(en millions F CFA)</i>			Variations (%)	
	Déc. 2013	Déc. 2014	Déc. 2015	(2014/2013)	(2015/2014)
Masse monétaire (M2)	3 280 755	3 645 153	3 954 643	11,1%	8,5%
<i>Circulation fiduciaire</i>	560 141	635 687	798 585	13,5%	25,6%
<i>Monnaie scripturale</i>	1 477 019	1 697 077	1 734 241	14,9%	2,2%
<i>Quasi-monnaie</i>	1 243 594	1 312 389	1 421 817	5,5%	8,3%

Source : BEAC

Graphique 1.6 : Composantes de la masse monétaire

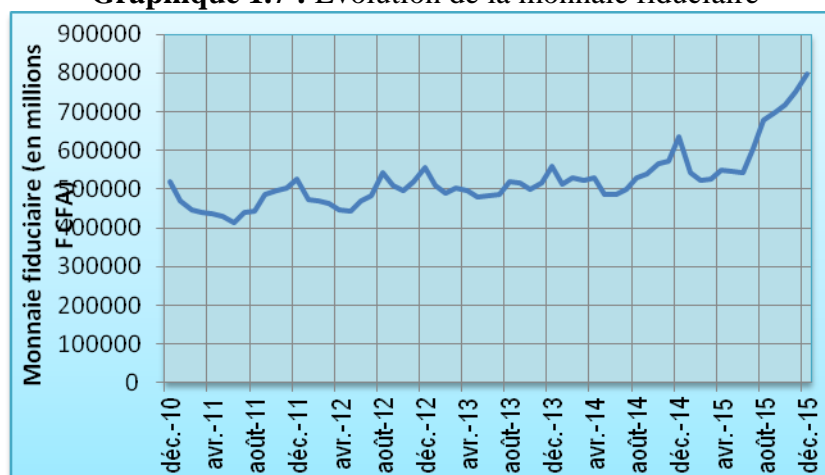


Source : BEAC

a) Monnaie fiduciaire

Le stock de billets et pièces en circulation a enregistré une augmentation de 25,6 % entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015, contre une progression de 13,5 % en 2014. Cette tendance à la hausse de la monnaie fiduciaire est observée depuis 2006 avec une croissance annuelle de 18,0 % en moyenne sur la période.

Graphique 1.7 : Evolution de la monnaie fiduciaire

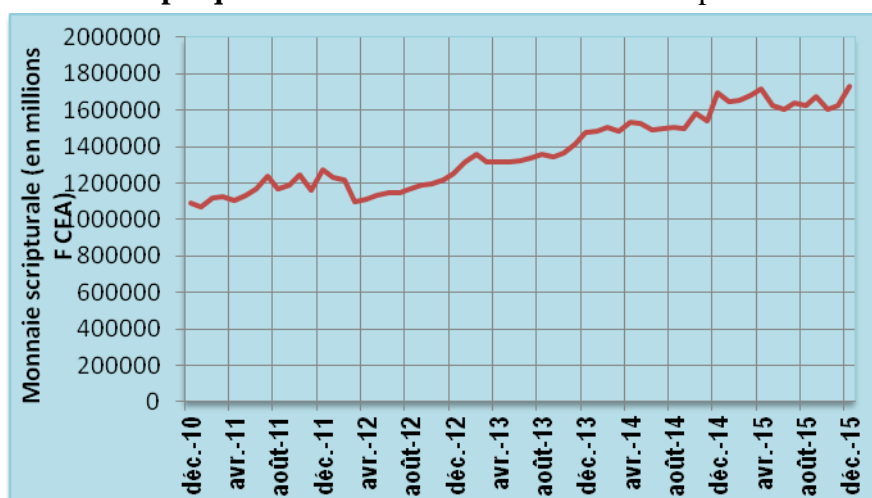


Source : BEAC

b) Monnaie scripturale

Le rythme de croissance de la monnaie scripturale a significativement baissé en 2015. Elle est passée de 1 697,1 milliards de FCFA en fin décembre 2014 à 1 734,2 milliards de FCFA en décembre 2015, soit une augmentation de 2,2 %, contre une hausse de 14,9 % en 2014. Le trend de cette composante de la masse monétaire est resté haussier depuis 2000, où l'on note une augmentation régulière de 26,0 % en moyenne annuelle.

Graphique 1.8 : Evolution de la monnaie scripturale

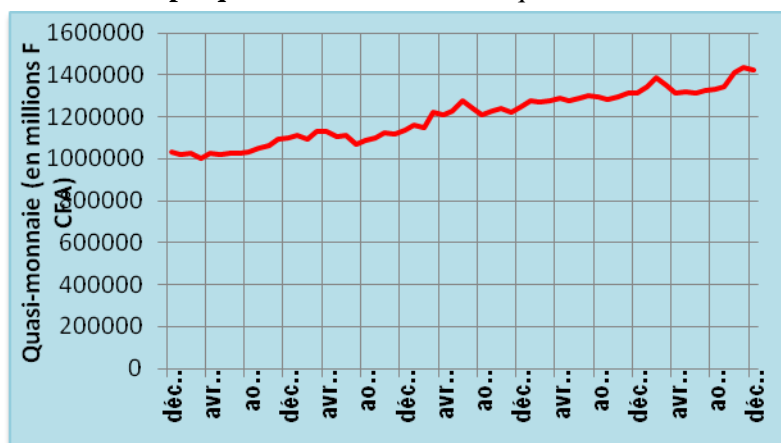


Source : BEAC

c) Quasi-monnaie

Constituée des dépôts à terme, la quasi-monnaie a progressé de 8,3 % entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, après une hausse de 5,5 % en 2014. A l'image de la monnaie scripturale, la quasi-monnaie connaît également depuis 2000, une évolution croissante.

Graphique 1.9 : Evolution de la quasi-monnaie



Source : BEAC

I.2.5. Réformes structurelles et institutionnelles

En 2015, le Cameroun a poursuivi ses actions en vue de créer un environnement favorable pour le développement des affaires, bien que le rythme des réformes soit relativement lent. Ainsi, conformément aux recommandations du *Cameroon Business Forum*, plusieurs actions ont été mises en œuvre.

Par ailleurs, les mesures visant à renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption se sont poursuivies.

Dans le domaine fiscal, les réformes initiées par la Direction Générale des Impôts (DGI) portent des fruits. Il s'agit notamment de l'assainissement du fichier ; la sécurisation des recettes ; la création des Centres des impôts des moyennes entreprises (CIME), pour un suivi plus accru et plus efficace des moyennes entreprises du pays ; la simplification et la modernisation des procédures de paiement des impôts, avec notamment l'introduction de pratiques telles que la télé-déclaration ou encore le mobile paiement pour ce qui est de la taxe foncière, etc.

Cet ensemble de réformes a induit une amélioration de la collecte des recettes.

Pour preuve, sur un objectif de 1403,8 milliards de FCFA fixé au titre des recettes des impôts et taxes dans la loi de finances 2015, la DGI a collecté 1547 milliards de FCFA, en dépassement de 143,2 milliards de FCFA.

II. SYSTEME MONETAIRE

II.1. Politique monétaire de la BEAC

II.1.1. Cadre institutionnel

La politique monétaire de la BEAC est régie par un cadre institutionnel qui définit les modalités de sa conception et de sa mise en œuvre. C'est ainsi que la politique monétaire est mise en œuvre suivant une stratégie et une orientation bien précise.

Encadré 2.1 : Cadre institutionnel et stratégie de la politique monétaire

La Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et les Statuts de la BEAC confèrent à l'Institut d'Emission commun les pouvoirs de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire dans le cadre général des dispositions de la Zone CEMAC et de la Zone Franc.

En effet, le régime de change des six pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale repose sur les quatre principes de base suivants : une parité fixe entre le franc CFA (Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale) et l'euro (1 euro = 655,957 F CFA depuis le 1^{er} janvier 1999) ; une convertibilité du franc CFA garantie par la France ; une liberté totale des transferts entre les pays de la Zone Franc ; et la mise en commun des réserves de change.

Conformément à ces principes, la gestion monétaire tient compte, en particulier, des dispositions relatives au fonctionnement du Compte d'Opérations.

Ainsi, si le Compte d'Opérations est débiteur pendant trois mois consécutifs ou si le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la Banque et le montant moyen de ses engagements à vue est demeuré, au cours de trois mois consécutifs, égal ou inférieur à 20 %, les dispositions ci-après entrent en vigueur de plein droit :

a- les objectifs de refinancement sont réduits :

- de 20% dans les pays dont la situation fait apparaître une position débitrice en Compte d'Opérations ;
- de 10% dans les pays dont la situation fait apparaître une position créditrice en Compte d'Opérations d'un montant inférieur à 15 % de la circulation fiduciaire rapportée à cette même situation (article 11 des Statuts).

b - le Comité de Politique Monétaire est immédiatement convoqué pour délibérer sur les mesures de redressement appropriées à mettre en œuvre dans les Etats à position débitrice.

En vertu des dispositions de l'article 38 des Statuts de la BEAC, le Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change. A ce titre, il :

- définit la stratégie et les objectifs de la politique monétaire et de la politique de gestion des réserves de change ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;
- fixe les conditions d'intervention de la Banque Centrale ;
- peut imposer aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires ;
- précise les conditions générales d'exécution par la Banque Centrale des opérations autorisées sur le marché monétaire, ainsi que les conditions des opérations d'achat et de vente d'or et celles de l'assistance de la Banque Centrale aux États membres pour l'émission et la gestion de titres publics ;
- délivre son avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel des règles qui s'imposent aux Comités Monétaires et Financiers Nationaux dans l'exercice de leurs compétences ayant trait à la politique monétaire, et statue sur toute demande de dérogation à ces règles ;
- procède, le cas échéant, à la révision des délibérations des Comités Monétaires et Financiers Nationaux en matière de politique monétaire, qui contreviendraient aux dispositions des Statuts et aux règles générales de procédure, de fonctionnement et d'exercice de leur compétence.

D'après l'article 1^{er} des Statuts de la BEAC, l'objectif final de la politique monétaire est d'assurer la stabilité monétaire. Cet objectif vise un taux de couverture extérieure de la monnaie d'au moins 20 % et une faible progression du niveau général des prix, la norme communautaire étant fixée à 3 % maximum.

A cet effet, la BEAC suit l'évolution des agrégats monétaires et de crédit au regard des objectifs arrêtés dans le cadre des exercices annuels de programmation monétaire¹. Cependant, ces cibles ne constituent pas les seules références auxquelles est directement asservie la gestion des taux d'intérêt. En effet, la BEAC, comme la plupart des Banques Centrales, pour formuler son diagnostic et décider de l'orientation monétaire à mener, recourt à une large gamme d'indicateurs économiques et financiers dont le taux de couverture extérieure de la monnaie constitue la variable centrale.

Depuis l'instauration du marché monétaire en juillet 1994, l'action de politique monétaire de la BEAC s'exerce sur la liquidité bancaire, à travers le refinancement (objectif de refinancement et taux d'intérêt) et les réserves obligatoires.

Source : BEAC

II.1.2. Mise en œuvre de la politique monétaire

II.1.2.1. Orientations de la politique monétaire

En 2015, la politique monétaire de la BEAC a été conduite en tenant compte d'une conjoncture économique internationale et régionale difficile.

Au plan externe, en dépit de la reprise progressive dans les pays avancés, la croissance économique mondiale est restée modérée, sous l'effet du ralentissement des économies émergentes et en développement et du repli des cours des produits de base. La plupart des Banques Centrales ont en conséquence poursuivi leurs politiques monétaires accommodantes.

Au plan interne, la politique monétaire commune a été menée dans un contexte marqué par (i) un ralentissement des activités économiques, (ii) une atténuation des pressions inflationnistes, (iii) une dégradation simultanée des finances publiques et du compte extérieur courant. Cependant, malgré le recul des avoirs extérieurs, les risques pesant sur la stabilité monétaire ont globalement été maîtrisés.

Sur la base de toutes ces évolutions, d'une part, et en prévision surtout de la poursuite de la dégradation de la trésorerie publique en relation avec la chute des cours du pétrole, d'autre part, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a poursuivi une politique monétaire accommodante, caractérisée notamment par le relèvement des plafonds de refinancement des banques et des plafonds d'avances aux Trésors publics nationaux, la réduction du taux directeur, l'assouplissement des conditions d'accès au marché monétaire ainsi l'allègement du dispositif des réserves obligatoires.

II.1.2.2. Mesures de politique monétaire

a) Fixation des objectifs monétaires et de crédit

Conformément à la politique monétaire accommodante mise en œuvre par la BEAC, l'objectif de refinancement pour le Cameroun a été établi à 50 milliards au premier trimestre, 80 milliards au deuxième, 80 milliards au troisième trimestre et 200 milliards au quatrième trimestre 2015. Cette augmentation des objectifs de refinancement est allée de pair avec des objectifs monétaires et de crédit globalement en hausse, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 2.1 : Objectifs monétaires et de crédit au 31 décembre 2015

AGREGATS	Valeur
Masse monétaire	
(Variations annuelles)	8,0%-10,0%
Réalisations	8,5 %
Crédit à l'économie	
(Variations annuelles)	3,2%-5,2%
Réalisations	14,3 %
Taux de couverture de la monnaie (en %)	70,2%-72,2%
Réalisations	86,8 %
Objectifs de refinancement (en millions francs CFA)	200 000
Pointes d'utilisation de la période (en millions francs CFA)	95 500
Taux d'utilisation	47,8 %

Source : BEAC

b) Taux directeurs

Dans un contexte économique marqué par l'atténuation des tensions inflationnistes et le ralentissement de la croissance économique dans la CEMAC, en relation entre autre avec les contre-performances du secteur pétrolier, le CPM a procédé à une réduction des taux d'intervention de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, le 9 juillet 2015, comme suit :

- le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) a été réduit de 2,95 % à 2,45 % ;
- le taux des avances aux Trésors nationaux à l'intérieur des plafonds statutaires, indexé au taux directeur (TIAO), a également été réduit de 2,95 % à 2,45 % ;
- le taux des prises en pension (TIPP) a été ramené de 4,70 % à 4,20 %.

Le Taux de Pénalité (TP) aux établissements de crédit fixé au même niveau que celui appliqué aux avances consenties aux Trésors nationaux en dépassement des plafonds statutaires, se situe à 10 % depuis fin décembre 2010.

Par ailleurs, au cours de la période considérée, le CPM a maintenu inchangé la grille de rémunération des placements publics qui se présente comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 2.2: Réaménagement de la grille de rémunération des placements publics à la BEAC

Taux	Valeur initiale
Taux d'intérêt sur placements publics au titre du Fonds de réserve pour les Générations Futures (TISPP ₀)	0,40 %
Taux d'intérêt sur placements publics au titre du Mécanisme de Stabilisation des recettes budgétaires (TISPP ₁)	0,05 %
Taux d'intérêt sur placements publics au titre des Dépôts spéciaux (TISPP ₂)	0,00 %

Source : BEAC

Dans la même veine, le CPM n'a pas modifié le taux créditeur minimum qui est demeuré à 2,45 % depuis le 9 juillet 2014.

Encadré 2.2 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC

A. Taux du marché interbancaire (Niveau 1 du marché monétaire)

Les taux du marché interbancaire sont totalement libres et sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande, sans intervention de la BEAC.

B. Taux du compartiment des interventions de la BEAC (Niveau 2 du marché monétaire)

1. Interventions en faveur des établissements de crédit

1.1. Injections de liquidités

1.1.1. Sur le guichet « A » :

Les principaux taux sur le guichet « A » sont comme suit :

- le *taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)* est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres « à la française », en tenant compte de la conjoncture tant interne qu'externe.

Il constitue le principal taux directeur de la Banque. Résultant des forces du marché, le taux d'intérêt du marché interbancaire est un informateur des Pouvoirs Publics sur la situation monétaire et un guide pour l'action conjoncturelle. C'est la raison pour laquelle le coût de la monnaie centrale mise à la disposition du système bancaire devrait, dans la mesure du possible, tenir compte des taux pratiqués sur le compartiment interbancaire du marché monétaire ;

- le *taux d'intérêt des prises en pension (TIPP)* est égal au taux des appels d'offres majoré de 1,5 à 3 points de base ;
- le *taux de pénalité (TP)* est supporté par les établissements de crédit en cas de manquements graves à la réglementation bancaire, aux règles de distribution du crédit et, à titre exceptionnel, dans l'hypothèse d'un défaut de papier éligible ;
- le *taux d'intérêt sur les interventions ponctuelles (TISIP)* est inférieur au taux de pénalité (TP) et supérieur ou égal au taux d'intérêt sur les prises en pension (TIPP) ;
- le *taux d'intérêt sur les avances exceptionnelles garanties par la remise des certificats de placement* est égal au TIAO.

1.1.2. Sur le guichet « B » :

Le Guichet B est réservé au refinancement des crédits à moyen terme destinés à l'investissement productif. En raison du caractère irrévocable des crédits qui y sont mobilisés (la BEAC ne peut revenir sur les conditions de taux, de durée ou de refinancement), il se caractérise par une multitude de taux d'intérêt.

1.2. Ponctions de liquidités

Le Taux d'Intérêt sur les Placements (TISP) des établissements de crédit est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres négatifs « à la française » en prenant en compte l'évolution des facteurs tant internes qu'externes de manière à limiter les sorties de capitaux sans pour autant créer une déprime au niveau des transactions interbancaires. Ce taux varie selon les échéances (7, 28 et 84 jours).

2. Taux des avances aux Trésors Nationaux

Depuis le Conseil d'Administration du 18 novembre 1998, les taux des avances aux Trésors sont manipulés dans les mêmes conditions que les taux des avances aux établissements de crédit. On distingue trois types de taux d'intérêt sur les concours aux Etats :

- le taux des avances aux Trésors à l'intérieur des avances statutaires, qui est égal au TIAO supporté par les banques ;
- le taux des avances en dépassement des plafonds statutaires (taux de pénalité aux Trésors) ;
- et, le taux d'intérêt applicable aux concours consolidés sur les Etats.

3. Conditions de banque

Depuis la réforme du 16 octobre 1990, la détermination des conditions de banque a été libéralisée. Le Conseil d'Administration de la BEAC du 19 mars 1997 oblige les établissements de crédit à publier leur taux de base bancaire et à afficher leur barème des conditions minimales et maximales applicables aux opérations avec la clientèle. La COBAC a été chargée de veiller au respect de cette décision et d'appliquer les sanctions disciplinaires à l'égard des établissements de crédit en infraction. Le but de cette mesure est d'accroître la concurrence bancaire et l'efficacité de l'intermédiation financière. Ainsi, les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs sont fixés librement par négociation entre les établissements de crédit et leurs clients. Jusqu'au 02 juillet 2008, les établissements de crédit étaient tenus de respecter les bornes constituées par le taux créditeur minimum (TCM) et le taux débiteur maximum (TDM).

Ces deux bornes étaient déterminées de la manière suivante :

- le TCM, fixé par le Comité de Politique Monétaire, s'appliquait aux petits épargnants qui sont définis comme étant les détenteurs des livrets d'un montant inférieur ou égal à 5 millions de francs CFA ;
- le TDM, qui s'appliquait à tous les établissements de crédit éligibles aux concours de la BEAC, était égal au taux de pénalité plus une marge fixe établie par le Conseil d'Administration du 24 novembre 1995.

Au cours de la réunion ordinaire du 02 juillet 2008, le Comité de Politique Monétaire de la BEAC a décidé de la suppression du Taux Débiteur Maximum et du maintien du Taux Créditeur Minimum, avec une réduction de 100 points de base.

Source : BEAC

c) Réserves obligatoires

En 2015, les coefficients des réserves obligatoires et le taux de rémunération sont restés inchangés et la mesure d'exemption des banques installées en République Centrafricaine de la constitution des réserves a été maintenue. Ainsi, en relation avec la contraction des dépôts bancaires consécutive notamment à la chute des recettes d'exportation, le montant des réserves obligatoires a reculé pour se situer à 1 071 milliards de FCFA au 31 décembre 2015 contre 1 115 milliards de FCFA douze mois auparavant.

Encadré 2.3 : Modalités d'application des réserves obligatoires

Le calcul et la rémunération des réserves obligatoires s'effectuent selon les modalités résumées ci-après :

I. Calcul des réserves obligatoires

1) Assiette des réserves obligatoires

L'assiette des réserves obligatoires minimales comprend :

a- les dépôts à vue, à savoir les soldes créditeurs des comptes créditeurs à vue (résidents et non-résidents) ;

b - les dépôts à terme et d'épargne, à savoir :

- les comptes de dépôts à régime spécial ;

- les comptes de dépôts à terme (résidents et non-résidents) : cette rubrique comprend les comptes de dépôts à terme.

Les chiffres de dépôts à prendre en compte pour le calcul du niveau réglementaire des réserves obligatoires sont ceux relatifs aux encours des dépôts aux dates des 10, 20 et 30 (ou 31) du mois de référence.

2) Coefficient des réserves obligatoires

Compte tenu des disparités constatées au niveau de la situation de liquidité dans les différents Etats de la CEMAC, le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 1^{er} juillet 2002, a décidé l'application de niveaux de coefficients de réserves obligatoires différenciés aux banques en fonction de la situation de liquidité du pays où elles se trouvent.

En date du 02 juillet 2008, les niveaux des coefficients de réserves obligatoires ont été révisés et fixés comme suit :

- **Banques du Groupe I : Pays à situation de liquidité abondante**

(Congo et Guinée-Équatoriale) :

- Coefficient applicable aux dépôts à vue : 14,00 % ;
- Coefficient applicable aux dépôts à terme : 10,50 %.

- **Banques du Groupe II : Pays à situation de liquidité satisfaisante**

(Cameroun et Gabon) :

- Coefficient applicable aux dépôts à vue : 11,75 % ;
- Coefficient applicable aux dépôts à terme : 9,25 %.

- **Banques du Groupe III : Pays à situation de liquidité fragile**

(Tchad) :

- Coefficient applicable aux dépôts à vue : 9,00 % ;
- Coefficient applicable aux dépôts à terme : 6,50 %.

Les banques de la République Centrafricaine restent exemptées de l'application des réserves obligatoires, la liquidité dans ce pays demeurant fragile.

II. Rémunération des réserves obligatoires et régime des sanctions

1) Rémunération des réserves obligatoires

Le Gouverneur de la BEAC avait reçu délégation de pouvoir fixer et modifier le taux de rémunération des réserves obligatoires dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de la Banque, mais ce pouvoir incombe désormais au Comité de Politique Monétaire depuis sa création en 2007.

2) Contrôle des déclarations des banques

L'Institut d'Emission doit aussi pouvoir s'assurer que les dépôts déclarés par les établissements de crédit sont exacts. Pour cela, deux types de contrôles sont mis en œuvre :

- *les contrôles sur pièces*, pour le rapprochement des déclarations avec les situations mensuelles des banques ;
- *les contrôles sur place*, effectués périodiquement et de manière inopinée, à l'initiative de la BEAC (Service du Marché Monétaire) et/ou la COBAC.

3) Régime des sanctions

Des sanctions pécuniaires peuvent être appliquées aux banques dont le niveau des réserves obligatoires est insuffisant ou qui déclarent tardivement ou de manière erronée l'encours de leurs dépôts.

Source : BEAC

d) Concours de la BEAC aux Trésors Nationaux

En 2012, le CPM avait décidé de réduire chaque année de 10 %, à compter du 1^{er} janvier 2013, le niveau des plafonds des avances statutaires pour chaque Etat de la CEMAC. En application de cette décision, le plafond d'avances au Trésor public camerounais est successivement passé de 418,9 milliards de FCFA en 2012 à 377 milliards de FCFA en 2013 et à 335,1 milliards de FCFA en 2014. Cependant, le niveau d'utilisation de ce plafond est demeuré nul en rapport avec l'amélioration de la trésorerie de l'Etat et le choix fait par les Autorités camerounaises de privilégier désormais aux émissions des titres publics pour le financement du budget.

Toutefois, le 07 août 2015, le Conseil d'Administration de la BEAC a, au cours d'une réunion extraordinaire, rétabli les plafonds des avances statutaires aux Trésors publics nationaux à 20 % des recettes budgétaires de l'exercice antérieur, soit celui de l'année 2014, excepté pour la RCA dont le montant du plafond a été adossé à titre exceptionnel aux recettes budgétaires de l'exercice 2008. Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la BEAC, réuni en session ordinaire le 28 septembre 2015, a décidé d'octroyer aux Etats des avances exceptionnelles limitées au maximum à 50 % du plafond des avances de chaque Etat prévu aux articles 17 et 18 des statuts de la Banque Centrale, sur la base des recettes budgétaires de l'exercice 2014 (2008 pour la RCA), et sous réserve de l'existence d'un accord entre ces pays et le FMI.

L'application de la mesure prise le 7 août 2015 a eu pour effet d'augmenter le plafond des avances au Trésor public camerounais de 241,8 milliards de FCFA pour le porter à 576,9 milliards de FCFA en 2015.

Les tirages sur les concours directs de la BEAC se sont accrus au 31 décembre 2015, s'élevant à 137,9 milliards de FCFA, alors qu'ils étaient nuls à fin 2014. Cette hausse est due aux besoins de trésorerie de l'Etat provoqués par la baisse de ses recettes pétrolières. Malgré cette évolution, la marge disponible des utilisations du Trésor public a augmenté, passant de 335,1 à 439 milliards de FCFA en un an. Il est à noter que le Cameroun n'a pas recouru aux avances exceptionnelles mises en place par le Conseil d'Administration de la BEAC du 28 septembre 2015.

Tableau 2.3 : Evolution des plafonds d'avances statutaires

		(Montants en millions F CFA)
	Utilisations	0
Juillet 2011	Plafonds	335 120
	Utilisations	0
Juillet 2012	Plafonds (1)	418 900
	Utilisations	0
Juillet 2013	Plafonds (2)	377 010
	Utilisations	0
Décembre 2014	Plafonds (2)	335 120
	Utilisations	0
Décembre 2015	Plafonds (3)	576 898
	Utilisations	137 933

Source : BEAC

(1) Les plafonds d'avances statutaires ont été ramenés par le Comité de Politique Monétaire à leur niveau constaté au 31 décembre 2010.

(2) Les plafonds d'avances statutaires ont été réduits de 10% à compter du 1er janvier 2013 par décision du Comité de Politique Monétaire.

(3) Les plafonds d'avances statutaires ont été rétablis à 20% des recettes budgétaires de l'exercice antérieur, soit celui de l'année 2014, par décision du Conseil d'Administration du 07 août 2015.

II.2. Evolution du marché monétaire

En 2015, l'activité du marché monétaire s'est caractérisée par une forte hausse de l'encours moyen des liquidités injectées par l'Institut d'Emission, la poursuite du gel des placements des établissements de crédit auprès de la Banque Centrale et l'atonie du compartiment interbancaire.

II.2.1. Evolution des interventions de la BEAC

II.2.1.1. Injections de liquidités (Guichets A et B)

Après avoir quintuplé en 2014, les injections de liquidités ont presque quadruplé en décembre 2015, passant de 28,22 à 109,995 milliards de F CFA. Cette forte augmentation est due à l'accroissement des demandes de refinancement par l'ensemble des établissements de crédit.

Tableau 2.4 : Injections de liquidités

Montants en millions de FCFA – (Situation de fin de mois)									
	INJECTIONS DE LIQUIDITE EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
	GUICHET A						TOTAL	GUICHET B	TOTAL GENERAL DES INTERVENTIONS
	Appels d'offre de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Av.garanties Par les cert. de placement	Interventions ponctuelles (IP)	Avances au taux de pénalité				
Déc. 13	5 385	0	0	0	0	5385	0	5 385	
Déc. 14	28 220	0	0	0	0	28 220	0	28 220	
Déc. 15	109 995	0	0	0	0	109 995	0	109 995	

Source: BEAC

II.2.1.2. Ponctions de liquidités

Aucune ponction de liquidités n'a été effectuée par la BEAC dans le système bancaire camerounais en 2015. En effet, la forte liquidité du système bancaire s'est longtemps traduite par la prédominance d'opérations d'appels d'offres négatifs dans la structure des opérations du marché monétaire.

En ce qui concerne la structure des appels d'offre négatifs, qui se caractérisait par l'exclusivité des placements à 84 jours jusqu'à fin décembre 2011, l'on note que les placements sont nuls pour l'ensemble des échéances depuis décembre 2012.

II.2.2. Marché interbancaire

Le compartiment interbancaire est demeuré atone en 2015. Une seule opération, d'un montant de 5 milliards, contre de 2 milliards de FCFA en 2014, a été effectuée entre deux établissements de crédits implantés au Cameroun, pour une durée de 32 jours et un taux d'intérêt de 4,25 %.

Au total, le Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP), en moyenne annuelle, a significativement baissé, passant de 5,00 % en 2014 à 4,25 % en 2015. Cette évolution reflète la faible intégration des systèmes bancaires nationaux.

Tableau 2.5 : Comparaison des taux d'intérêts interbancaires dans la CEMAC et dans la Zone Euro

	<i>(En moyenne annuelle)</i>				
	2011	2012	2013	2014	2015
TIMP (CEMAC)	2,99	2,66	4,42	5,00	4,25
EONIA ² (au jour le jour)	0,62	0,07	0,091	0,094	-0,2037
EURIBOR à 3 mois ³	1,43	0,19	0,221	0,209	-0,1262

Sources : BEAC

Le différentiel de taux entre le TIMP et l'EURIBOR s'est légèrement resserré, passant de 4,79 % en 2014 à 4,38 % en 2015.

² EONIA : Euro Overnight Index Average ou taux au jour le jour des échanges réalisés sur le marché interbancaire de la Zone Euro.

³ EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate : moyenne arithmétique des taux auxquels les banques sont disposées à prêter de l'argent sur le marché interbancaire pour les échéances de un à douze mois.

III. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER

III.1. Activité des établissements de crédit et de microfinance

III.1.1. Situation des banques

III.1.1.1. Activité des banques⁴

Au 31 décembre 2015, Afriland First Bank, BICEC, SGC et ECOBANK sont les plus importantes banques du système bancaire national. En effet, à cette date, ces quatre établissements totalisent 60,6 % du total de bilan consolidé du système bancaire, 65,2 % du total des crédits, et 63,1 % des dépôts de la clientèle.

L'évolution de l'activité des banques est retracée à partir de leurs bilans, hors-bilan et comptes de résultat consolidés des exercices 2014 et 2015.

III.1.1.1.1. Situation bilancielle

Entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 le total de bilan des banques a augmenté de 10,4 %. A l'actif, cet accroissement résulte de la hausse des opérations avec la clientèle (+15,8 %), des opérations diverses (+11,2 %), des valeurs immobilisées (+3,6 %), et de la baisse des sommes déductibles des capitaux permanents (-34,1 %). Au passif, il s'explique par la hausse des opérations de trésorerie et interbancaires (+ 39,2 %), des opérations diverses (+17,6 %), et par la baisse des capitaux permanents (- 3,1 %).

Tableau 3.1 : Evolution du bilan consolidé des banques

ACTIF	(en milliards F CFA)		Variation en %	(en milliards F CFA) Variation en volume
	2014	2015		
Sommes déductibles des capitaux permanents	137,4	90,6	-34,1	-46,8
Valeurs immobilisées	437,2	453,0	3,6	15,8
<i>dont Immobilisations financières</i>	<i>254,3</i>	<i>250,3</i>	<i>-1,6</i>	<i>-4,0</i>
Opérations avec la clientèle	2 370,3	2 745,2	15,8	374,9
Crédits à long terme	32,1	39,6	23,4	7,5
Crédits à moyen terme	893,3	1 068,3	19,6	175,0
Crédits à court terme	957,5	1 061,0	10,8	103,5
Créances nettes en souffrances	87,1	108,2	24,3	21,1
Comptes débiteurs de la clientèle	306,1	337,7	10,3	31,6
Autres sommes dues par la clientèle	55,1	60,4	9,7	5,4
Valeurs non imputées	16,8	46,8	179,0	30,0
Créances rattachées	22,3	23,3	4,3	1,0
Opérations diverses	99,5	110,7	11,2	11,2
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 291,2	1 287,8	-0,3	-3,4
<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	<i>188,4</i>	<i>230,5</i>	<i>22,4</i>	<i>42,1</i>
Total du bilan actif	4 335,6	4 687,3	8,1	351,7

⁴ Au 31 décembre 2015, les 14 banques en activité au Cameroun étaient : BICEC, SCB, SGBC, Standard Chartered Bank, Afriland First Bank, CBC, CITIBANK, ECOBANK, UBC, NFC BANK, UBA, BAC et BGFI Bank et BC-PME.

PASSIF	(en milliards F CFA)			(en milliards F CFA)
	2014	2015	Variation en %	Variation en volume
Capitaux permanents	488,8	473,7	-3,1	-15,1
<i>dont fonds propres</i>	<i>411,9</i>	<i>399,2</i>	<i>-3,1</i>	<i>-12,7</i>
Opérations avec la clientèle	3 339,1	3 537,2	5,9	198,1
Comptes de dépôts à régime spécial	220,5	251,9	14,3	31,5
Comptes de dépôts à terme	455,0	444,2	-2,4	-10,8
Comptes créditeurs à vue	2 491,0	2 649,3	6,4	158,3
Autres comptes créditeurs	162,7	180,2	10,8	17,5
Dettes rattachées	10,0	11,7	17,0	1,7
Opérations diverses	141,5	166,4	17,6	24,9
Opérations de trésorerie et interbancaires	366,2	509,9	39,2	143,7
Total du bilan passif	4 335,6	4 687,3	8,1	351,7

Source : CERBER

Au cours de la période sous revue, les titres inscrits à l'actif des banques commerciales ont augmenté de 22,4 %, passant de 188,4 à 230,5 milliards de FCFA.

S'agissant des opérations avec la clientèle, elles sont passées de 2 370,3 à 2 745,2 milliards de FCFA, soit une hausse de 15,8 %. Elles se sont caractérisées par la forte hausse des crédits à moyen terme, qui ont augmenté de 175 milliards de FCFA en valeur absolue, contre 103,4 milliards de FCFA de hausse pour les crédits à court terme.

Au passif, l'assise financière des banques s'est légèrement détériorée sous une approche strictement comptable, avec une diminution des fonds propres de 12,7 milliards de FCFA.

III.1.1.1.2. Hors-bilan

Entre 2014 et 2015, les opérations en devises ont enregistré une hausse de 159,4 %, passant de 129,4 à 335,5 milliards de FCFA, suivis des opérations avec la clientèle (+24,7 %), des opérations avec les correspondants (11,2 %) et les autres engagements (9,0 %). S'agissant des opérations avec la clientèle, elles sont passées de 2 450,3 à 3 056,4 milliards de FCFA, soit un accroissement de 606,1 milliards de FCFA. En ce qui concerne les opérations avec les correspondants, les autres engagements et les engagements de crédit-bail, ils ont respectivement augmenté de 57,1, 43,6 et 10,1 milliards de FCFA.

Tableau 3.2 : Hors-bilan consolidé des banques

(en milliards F CFA)				
Libellé poste	2014	2015	Glissement annuel (en %)	Glissement annuel en volume (en millions F CFA)
Opérations avec les correspondants	512,0	569,1	11,2	57,1
Engagements sur ordre des correspondants	169,9	238,4	40,3	68,5
Engagements reçus des correspondants	342,2	330,8	-3,3	-11,4
Opérations avec la clientèle	2 450,3	3 056,4	24,7	606,1
Engagements sur ordre de la clientèle	1 061,2	996,6	-6,1	-64,6
engagements reçus de la clientèle	1 389,1	2 059,8	48,3	670,7
Gages	254,9	470,8	84,7	216,0
Avais et cautions reçues de la clientèle	413,9	495,8	19,8	81,9
Valeurs gérées pour compte de la clientèle	20,9	44,9	114,7	24,0
Autres garanties reçues de la clientèle	493,4	555,1	12,5	61,8
Engagements de crédit-bail	66,8	76,9	15,1	10,1
Redevances de crédit-bail restant à courir	7,4	6,7	-9,1	-0,7
Engagements reçus de la clientèle	57,4	68,5	19,3	11,1
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle	2,0	1,7	-16,6	-0,3
Comptes de régularisation	0,0	0,0	333,3	0,0
Opérations en devises	129,4	335,5	159,4	206,1
Opérations de change au comptant	27,2	14,8	-45,5	-12,4
Opérations de change à terme	99,7	320,2	221,1	220,5
Prêts et emprunts en devises	0,0	0,0	-	0,0
Report/déport	0,0	0,0	-50,0	0,0
Compte d'ajustement sur devises	2,5	0,5	-80,6	-2,0
Autres engagements	485,6	529,2	9,0	43,6
Engagements du marché monétaire	22,8	66,2	190,3	43,4
Opérations sur titres	0,0	0,0	-	0,0
Engagements reçus de l'Etat et des organismes spécialisés	51,9	51,9	0,0	0,0
Engagements douteux	332,0	361,5	8,9	29,4
Différés ordinateur	78,9	49,6	-37,0	-29,2

Source : CERBER

III.1.1.1.3. Compte de résultat

Le Produit Net Bancaire (PNB) a connu une augmentation de 9,5 % en 2015, contre 17,0 % en 2014.

Entre ces deux exercices, les marges sur opérations de crédit-bail et les marges sur opérations financières ont enregistré les hausses les plus importantes, soit 60,9 % et 37,9 % respectivement. Les marges sur opérations avec la clientèle sont quant à elles passées de 153,3 à 162,1 milliards de FCFA (+5,8 %), et les marges sur opérations diverses, de 124,6 à 131,9 milliards de FCFA (+ 5,9 %).

Le coût des risques bancaires a diminué par rapport à l'année précédente. En effet, les dotations aux provisions sont passées de 72,8 à 43,3 milliards de F CFA, soit une diminution de 29,5 milliards de FCFA (-40,5 %).

Grace à la combinaison des facteurs susvisés, le résultat net des banques s'est significativement amélioré au cours de la période sous revue, passant de 41,3 à 57,2 milliards de FCFA (+38,7%).

Tableau 3.3 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques

(En milliards de FCFA)				
	2014	2015	Variation en %	Variation en volume
Marges sur opérations de trésorerie	-1,8	-3,7	105,0	-1,9
Produits sur opérations de trésorerie	2,5	3,8	54,5	1,3
Charges sur opérations de trésorerie	4,3	7,6	76,0	3,3
Marges sur opérations financières	13,7	18,9	37,9	5,2
Produit des ressources permanentes	14,8	20,6	39,2	5,8
Intérêts sur ressources permanentes	1,1	1,7	55,6	0,6
Marges sur opérations clientèle	153,3	162,1	5,8	8,8
Produits des opérations avec la clientèle	191,4	202,3	5,7	10,9
Charges des opérations avec la clientèle	38,1	40,1	5,4	2,1
Marges sur opérations de crédit-bail et location simple	5,6	9,0	60,9	3,4
Produits des opérations de crédit-bail et location simple	35,0	39,9	13,8	4,8
Charges sur opérations de crédit-bail et location simple	29,4	30,8	4,8	1,4
Marge sur opérations diverses	124,6	131,9	5,9	7,3
Produits des opérations diverses	589,6	1 225,1	107,8	635,5
Charges sur opérations diverses	465,0	1 093,2	135,1	628,2
Produit Net Bancaire	295,3	323,2	9,4	27,9
Résultat Brut d'Exploitation	117,5	131,6	11,9	14,0
Dotations aux provisions	72,8	43,3	-40,5	-29,5
Pertes sur créances irrécouvrables	7,9	8,6	8,8	0,7
Résultat courant	66,5	79,8	20,1	13,4
Résultat exceptionnel	6,2	3,6	-42,0	-2,6
Résultat intermédiaire	72,7	84,5	16,2	11,8
Impôt sur le résultat	31,4	28,1	-10,3	-3,2
Résultat net	41,3	57,2	38,7	16,0

Source : CERBER

Au final, les principaux indicateurs d'activité des banques en activité au Cameroun à fin décembre 2015 sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 3.4 : Indicateurs d'activité des banques en 2015

Banques	<i>(en milliards de FCFA)</i>				
	Capital social	Résultat net	Total bilan	Dépôts	Crédits
BICEC	12,0	11,2	762,3	575,3	465,9
SCB	10,5	11,4	476,3	345,8	266,3
SGC	12,5	8,6	769,6	608,7	529,3
STD BK	10,0	2,8	238,3	191,4	113,1
AFBK	15,8	3,9	791,6	611,7	474,1
CBC	12,0	0,8	197,7	137,7	140,0
CITIBANK	10,0	5,4	100,1	65,6	41,6
ECOBANK	10,0	6,4	516,2	434,7	319,7
UBC	20,0	-2,7	83,8	46,7	11,0
NFC-BANK	6,1	2,5	83,3	66,3	37,1
UBA	10,0	5,7	281,1	188,3	113,6
BAC	13,0	-0,9	146,4	105,5	61,4
BGFIBANK	10,0	3,5	228,9	159,0	172,1
BC-PME	10,0	-1,5	11,6	0,6	0,0
TOTAL	162,0	57,2	4 687,3	3 537,2	2 745,2

Source : CERBER

III.1.1.1.4. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les banques

En moyenne, le coût du crédit accordé par les banques s'est légèrement renchéri entre 2014 et 2015, excepté celui des crédits accordés aux Grandes Entreprises.

En effet, le TEG moyen des crédits accordés aux Grandes Entreprises est revenu de 6,30 % à 5,82 % entre 2014 et 2015, soit une baisse de 0,48 point. Cette baisse résulte notamment de la baisse du coût des découverts de 1,53 point, du crédit-bail de 0,7 point, et des crédits de trésorerie autres que le découvert de 0,34 point. En revanche, le coût des crédits à moyen terme et les crédits à long terme accordés aux Grandes Entreprises a connu une légère augmentation en 2015 par rapport à 2014. Celui des crédits à moyen terme est passé en effet de 7,03 % à 7,28 %, tandis que celui des crédits à long terme est passé de 6,03 % à 6,05 %.

En ce qui concerne les crédits accordés aux particuliers, leur TEG moyen est passé de 13,95 % en 2014 à 14,53 % en 2015, essentiellement imputable aux crédits à la consommation autres que le découvert dont le TEG moyen est passé de 14,45 % en 2014 à 16,03 % en 2015. Toutefois, les prêts aux particuliers restent les plus chers du marché.

S'agissant des trois autres types de clientèle, les administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées ont vu leurs crédits se renchérir de 3,03 points, passant ainsi de 5,24 % à 7,69 %. Ce renchérissement du coût du crédit est noté sur toutes les catégories de prêts accordés à cette clientèle, et davantage au niveau des découverts, des crédits de trésorerie et du crédit obtenu en 2015.

Les personnes morales autres que les PME et les Grandes Entreprises enregistrent une hausse du coût de leurs crédits de 3,35 points, passant de 6,25 % à 9,60 %. Le relèvement du niveau du coût du crédit accordé à cette clientèle est davantage imputable au renchérissement du coût des crédits à la consommation et du crédit-bail. Les TEG moyens de ces catégories de prêts ont presque doublé, passant respectivement de 5,50 % à 10,11 %, et de 6,16 % à 12,04 %.

Le TEG moyen des crédits accordés aux PME quant à lui a augmenté de 1,34 point, passant de 10,53 à 11,87 %. Cette aggravation du coût du financement bancaire des PME s'explique principalement par le renchérissement du coût des crédits de trésorerie et des crédits à moyen terme dont les TEG moyens ont progressé respectivement de 1,70 point et 1,01 point entre 2014 et 2015.

En somme, les Grandes Entreprises constituent la catégorie de la clientèle des banques dont le coût du crédit est le plus bas, en raison notamment de leur prime de risque assez faible. Les particuliers et les PME quant à eux, continuent de supporter les coûts de crédits les plus élevés du marché bancaire.

Tableau 3.5 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2014 et 2015 (en %)

Catégories	2014	2015
1. Prêts aux particuliers	13,95	14,53
Crédits à la consommation, autres que le découvert	14,45	16,03
Découverts	16,05	15,34
Crédits à moyen terme*	13,16	12,69
Crédits à long terme*	10,06	6,37
Crédits immobiliers	12,00	11,55
Crédit-bail	-	-
2. Prêts aux PME	10,53	11,87
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	10,07	11,77
Découverts	13,21	13,12
Crédits à moyen terme	8,90	9,91
Crédits à long terme	8,60	-
Crédit-bail	9,86	9,38
3. Prêts aux Grandes Entreprises	6,30	5,82
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	5,82	5,48
Découverts	8,67	7,14
Crédits à moyen terme	7,03	7,28
Crédits à long terme	6,03	6,05
Crédit-bail	8,80	8,10
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	6,25	9,60
Crédits à la consommation, autres que le découvert	5,50	10,11
Découverts	8,22	9,33
Crédits à moyen terme*	8,92	7,67
Crédits à long terme*	9,65	-
Crédits immobiliers	8,04	7,48
Crédit-bail	6,16	12,04
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées	5,24	7,69
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	4,66	7,36
Découverts	8,31	10,89
Crédits à moyen terme	7,76	8,15
Crédits à long terme	-	4,83
Crédit-bail	-	12,65

*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers

Source : CNC

Concernant les coûts des crédits par secteur d'activité, les activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique supportent les coûts les plus élevés du marché avec un TEG moyen de 15,13 % en 2015. Elles sont suivies des activités des organisations extraterritoriales, et des activités à caractère personnel dont les TEG moyens en 2015 ont été respectivement de 14,32 % et 13,95 %.

Tableau 3.6 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité (%)

Secteurs d'activités	2014	2015
Agriculture, chasse et sylviculture	6,82	6,08
Pêche, pisciculture, aquaculture	6,08	5,17
Activités extractives	9,34	9,46
Activités de fabrication	7,05	5,81
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	6,78	5,58
Construction	9,40	8,65
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	7,17	6,13
Hôtels et restaurants	6,99	6,52
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	7,92	6,68
Activités financières	6,41	6,89
Immobilier, locations et services aux entreprises	11,45	9,74
Activités d'administration publique	8,63	8,19
Éducation	11,43	9,80
Activités de santé et d'action sociale	9,85	8,44
Activités à caractère collectif ou personnel	11,82	13,95
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	10,39	15,13
Activités des organisations extraterritoriales	15,47	14,32

Source : CNC

Encadré 3.1 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure

1. Utilité et cadre réglementaire du TEG

Le TEG permet de comparer les prix de revient des crédits pour le consommateur. Par exemple, un prêt A peut être en apparence plus cher qu'un prêt B si l'on compare seulement les taux d'intérêt nominaux. Cependant, si les éléments annexes (par exemple les frais de dossier, les frais d'assurance, les frais de constitution de garantie etc.) sont plus avantageux pour A que pour B, il se peut que cela compense la différence de taux. Pour savoir véritablement combien coûte un prêt et pouvoir le comparer à d'autres offres concurrentes, il est nécessaire de connaître le TEG de chaque prêt, dans la mesure où ce taux incorpore tout ce qu'il peut y avoir à payer en plus des intérêts.

C'est dans ce sens que le Président du Comité Ministériel de l'UMAC a signé le 02 octobre 2012, deux textes réglementaires afin de protéger les consommateurs et stimuler la concurrence, surtout dans le contexte de la suppression en octobre 2008 du Taux Débiteur Maximum (TDM). Il s'agit du Règlement n° 01/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant diverses dispositions relatives au Taux Effectif Global et à la publication des conditions de banques, et du Règlement n° 02/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant définition et répression de l'usure dans les Etats de la CEMAC.

En application des dispositions de ces deux règlements, le Conseil National du Crédit calcule et publie chaque semestre, le TEG et le taux d'usure par catégorie d'opérations et par secteurs.

2. Méthode de calcul du TEG

La méthode de calcul du TEG varie selon que le crédit est amortissable ou non amortissable. Pour les crédits non amortissables, le TEG correspond au taux nominal annuel majoré du pourcentage que représentent les frais annexes dans le montant du prêt.

En ce qui concerne les crédits amortissables, le TEG est un taux proportionnel au taux de la période calculé en application de la formule suivante :

$$\sum_{k=1}^{k=m} \frac{A_k}{(1+i)^{tk}} = \sum_{p=1}^{p=n} \frac{A_p}{(1+i)^{tp}}$$

- i : le taux effectif global,
- k : le numéro d'ordre d'un déblocage de fonds,
- m : le numéro d'ordre du dernier déblocage,
- A_k : le montant du déblocage numéro k ,
- tk : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et le déblocage numéro k ,
- p : le numéro d'ordre d'une échéance de remboursement,
- n : le numéro d'ordre de la dernière échéance,
- A_p : le montant de l'échéance numéro p ,
- tp : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et l'échéance numéro p .

Le TEG est donc le taux d'intérêt i qui égalise la valeur actuelle du crédit (capital emprunté diminué des frais et commissions prélevées à la mise en place du prêt) et la somme des flux de remboursements futurs (prise en compte de la durée du prêt et des mensualités de remboursement).

3. Le Taux d'Usure

Constitue un prêt usuraire, tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un Taux Effectif Global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le Taux Effectif Moyen pratiqué au cours du semestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues.

Le TEG moyen pour une catégorie C de prêts accordés par k établissements assujettis est calculée en application de la formule de la moyenne pondérée suivante :

$$TEG_{M_C} = \sum_{i=1}^k m_C^i TEG_C^i / \sum m_C^i ; \text{ où les } m_C^i \text{ représentent le montant total des crédits de la catégorie } C$$

accordés par chaque établissement assujetti, et TEG_C^i est le TEG moyen de la catégorie de prêt C calculé pour chaque établissement assujetti.

Source : CNC

III.1.1.1.5. Situation au regard du dispositif prudentiel

Au plan prudentiel, d'après les informations déclarées par les 14 banques en activité au Cameroun en 2015 :

- 12 banques ont été en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum ;
- en matière de solvabilité, 11 banques ont extériorisé un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 % ;
- concernant les normes de division des risques, 10 banques ont réussi à respecter la limite globale de l'octuple des fonds propres nets pour la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres et 8 se sont conformées à la limite individuelle de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire pour un montant maximum de 45 % de leurs fonds propres nets ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 10 banques ont présenté un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % ;
- pour ce qui est du rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois ont été supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 11 banques ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 11 banques sont parvenues à financer à hauteur de 50 % au moins (seuil réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes ;
- enfin, 10 banques ont maintenu la somme des engagements sur leurs actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur leur personnel en-dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets.

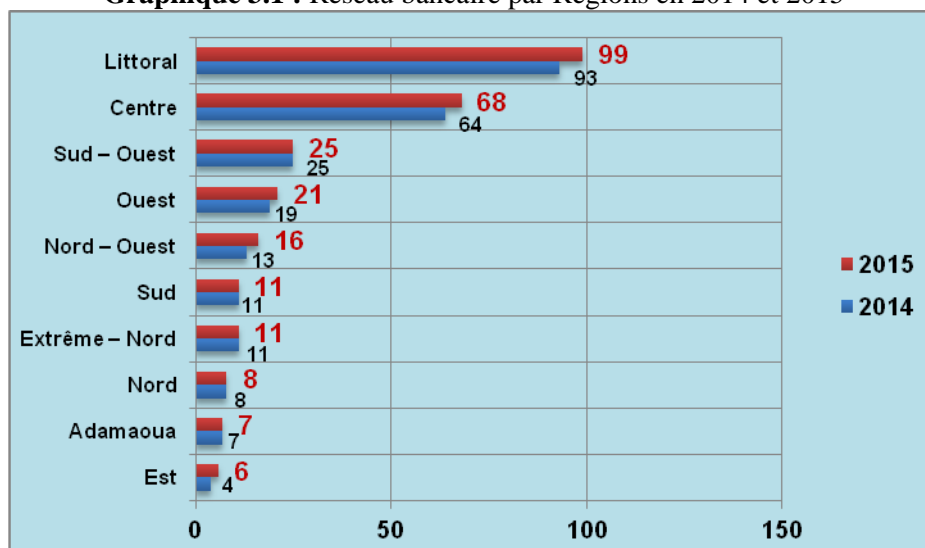
III.1.1.2. Réseau bancaire et indicateurs de bancarisation

III.1.1.2.1. Agences et guichets

La restructuration du système bancaire des années 1990 s'est traduite par une diminution sensible du nombre d'établissements de crédit en activité entre 1992 et 2000, où le nombre de banques est revenu de 11 à 8. Ce mouvement s'est inversé grâce à la reprise de la croissance économique et au retour de la rentabilité du système bancaire au début des années 2000, et le nombre de banques commerciales en activité a atteint 13 au 31 décembre 2010. La treizième banque, à savoir BGFIBANK, a été agréée et immatriculée en 2010.

Le réseau bancaire a continué de s'étendre en 2015. Ainsi, le nombre d'agences est passé de 255 à 272 points de vente, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à 2014. De manière globale au cours des cinq (05) dernières années, le réseau bancaire s'est étendu de 51,1 % sur l'ensemble du territoire national.

Graphique 3.1 : Réseau bancaire par Régions en 2014 et 2015



Source : Etats CERBER

Sur le plan de la couverture géographique du territoire, les régions du Centre et du Littoral abritent le plus grand nombre d'agences en 2015, soit 61,4 % du nombre d'agences ouvertes sur l'ensemble du territoire national, à raison de 99 agences pour le Littoral et 68 agences pour le Centre. Les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest totalisent respectivement 25 et 21 agences, tandis que celle du Sud compte 16 agences, et celles de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest comptabilisent chacune 11. Les régions les moins loties sont celles de l'Est (6 agences), de l'Adamaoua (7 agences) et du Nord (8 agences).

III.1.1.2.2. Taux de bancarisation

A travers la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, le Conseil National du Crédit calcule une série d'indicateurs de bancarisation, notamment les taux de bancarisation de la population active et de la population adulte, et la densité du réseau bancaire.

Le taux de bancarisation d'une population est entendu ici comme étant le pourcentage des individus disposant d'un compte bancaire (les individus titulaires de plus d'un compte étant comptabilisés une fois).

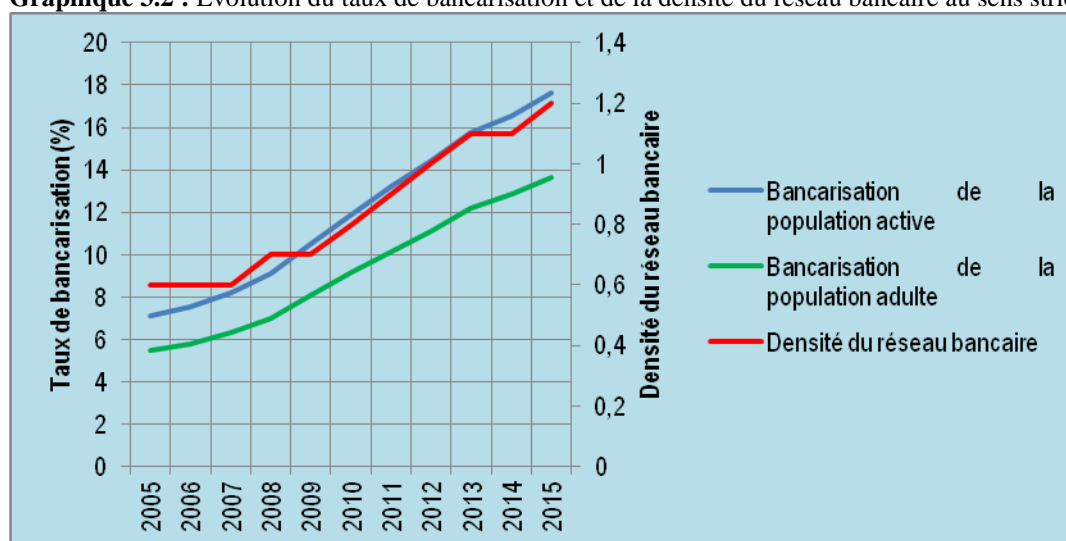
La densité du réseau bancaire quant à elle est le nombre d'agences d'établissements bancaires pour 100 000 habitants.

Afin de tenir compte du contexte camerounais, la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF du Conseil National du Crédit calcule ces indicateurs au *sens strict* (en se limitant aux comptes bancaires) et *au sens large* (en intégrant les comptes tenus par les établissements financiers, la CAMPOST et les EMF).

C'est ainsi qu'à partir des données télé-déclarées par tous les établissements de crédit, la totalité des établissements de microfinance de deuxième et de troisième catégories, ainsi que quelques établissements de première catégorie, le Conseil National du Crédit a pu reconstituer une série de ces indicateurs de bancarisation de la population.

D'après ces données, bien que restant encore faible, le taux de bancarisation de la population camerounaise au sens strict a connu une évolution croissante de 2005 à 2015 comme l'illustre le graphique 3.2 ci-dessous.

Graphique 3.2 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict

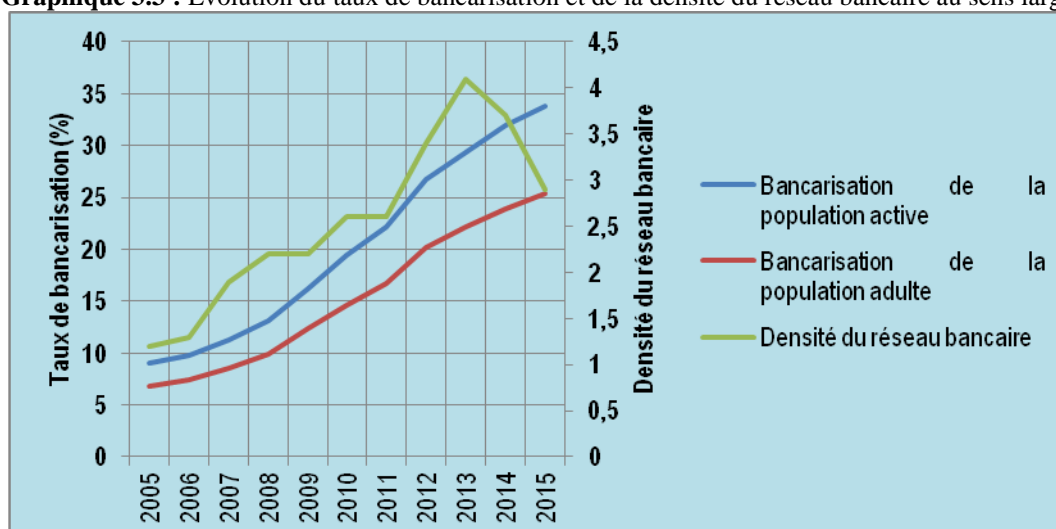


Source : CNC

En effet, en 2005, le taux de bancarisation au sens strict de la population active était de 7,1 % tandis que celui de la population adulte était de 5,5 %. En dix ans, ces taux ont plus que doublé, atteignant ainsi respectivement 17,6 % et 13,7 % en 2015. La densité du réseau bancaire est également passée du simple au double au cours de la même période (de 0,6 agence pour 100 000 habitants en 2005 à 1,2 agence pour 100 000 habitants en 2015).

Au sens large, ces indicateurs ont évolué également de façon croissante au cours des dix dernières années. Traduisant la réalité du système financier camerounais où les établissements de microfinance occupent une place importante, les taux de bancarisation au sens large affichent des valeurs nettement plus importantes que celles des taux de bancarisation au sens strict.

Graphique 3.3 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large



Source : CNC

En effet, le taux de bancarisation au sens large de la population active est passé de 9 % en 2005 à 33,8 % en 2015, soit une progression de 2,5 points en moyenne par an. Le taux de bancarisation au sens large de la population adulte est quant à lui passé de 6,8 % en 2005 à 25,3 % en 2015, soit un rythme de croissance annuelle moyenne de 1,9 point.

La densité du réseau bancaire au sens large pour sa part a connu une croissance significative de 2005 à 2013, passant de 1,2 agence à 4,1 agences pour 100 000 habitants, avant de décroître à partir de 2014. La baisse de cet indicateur en 2014 et 2015 s'explique essentiellement par la mise en œuvre des mesures d'assainissement du secteur de la microfinance prises par les autorités compétentes, ayant eu pour effet de ramener le nombre d'Établissements de Microfinance agréés en activité au Cameroun de 495 en 2010 à 408 établissements en 2014.

Tableau 3.7 : Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire

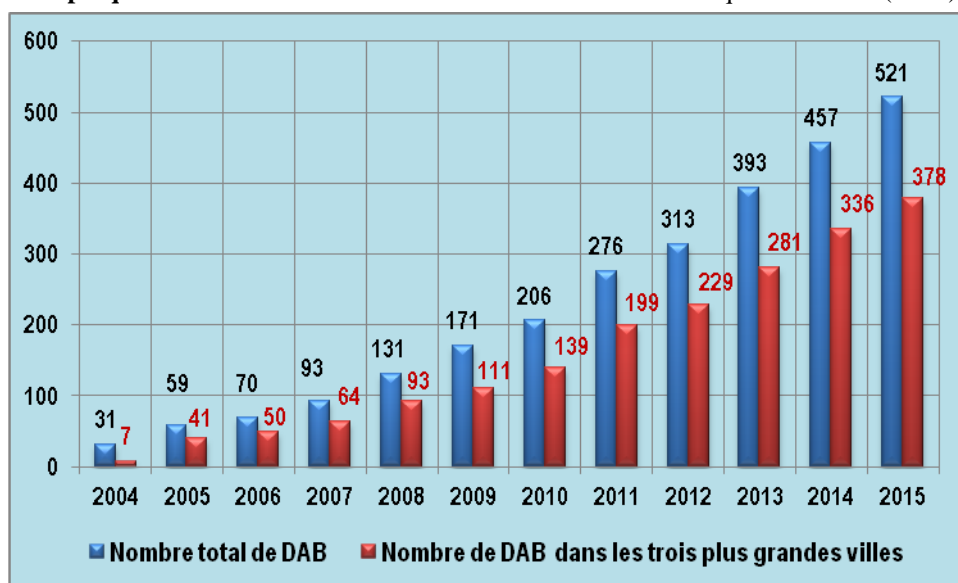
Bancarisation au sens strict (Banques uniquement)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2015	17,6	13,7	1,2
2014	16,6	12,8	1,1
2013	15,7	12,2	1,1
2012	14,4	11,1	1,0
2011	13,2	10,1	0,9
2010	11,9	9,1	0,8
2009	10,5	8,1	0,7
2008	9,1	7,0	0,7
2007	8,2	6,3	0,6
2006	7,54	5,8	0,6
2005	7,12	5,5	0,6
Bancarisation au sens large (Banques, établissements financiers, établissements de microfinance)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2015	33,8	25,3	2,9
2014	32,0	23,9	3,7
2013	29,3	22,2	4,1
2012	26,8	20,2	3,4
2011	22,2	16,7	2,6
2010	19,4	14,6	2,6
2009	16,3	12,3	2,2
2008	13,1	9,9	2,2
2007	11,2	8,6	1,9
2006	9,8	7,4	1,3
2005	9,0	6,8	1,2

Source : CNC

III.1.1.2.1. Distributeurs automatiques de billets

Les établissements bancaires ont continué d'accroître de façon significative leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), dans le but de moderniser et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. En 2015, 521 DAB étaient fonctionnels dont 72,6 % implantés dans les trois plus grandes métropoles du pays (Yaoundé, Douala et Bafoussam).

Graphique 3.4 : Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)



Source : CNC, déclarations des banques

III.1.1.2.2. Banque à distance

Comme en 2014, le *Mobile Money* a continué de connaître un développement remarquable. Le nombre de comptes *Mobile Money* créés est passé de 3 636 736 en 2014 à 3 816 785 en 2015, soit une augmentation de 5,0 %. Sur la période allant de 2012 à 2015, le nombre de comptes a plus que quintuplé (passant 622 144 à 3 816 785 unités), traduisant un fort engouement du public pour ce nouveau service financier. Les comptes actifs quant à eux affichent un encours de 4,656 milliards de FCFA en fin d'année 2015.

Le nombre de points de services *Mobile Money* est également en augmentation régulière. En 2015, 12 340 points de services sur 25 443 sont fonctionnels, soit un taux d'activité de 48,5%, contre 74,7 % en 2014, 29,8 % en 2013, et 40,0 % en 2012.

S'agissant de la valeur des transactions effectuées par téléphonie mobile, elle est passée de 77,726 milliards de FCFA en 2014 à 211,299 milliards de FCFA en 2015, soit une variation de 171,9 %.

Tableau 3.8 : Statistiques de la banque à distance

	2012	2013	2014	2015	2015/2014
Nombre de comptes Mobile Money créés	622 144	2 779 780	3 636 736	3 816 785	4,9%
Nombre de comptes Mobile Money actifs	475 016	1 446 032	1 744 896	2 187 470	25,4%
Nombre de points de services Mobile Money créés	489	6 950	6 111	25 443	316,3%
Nombre de points de services Mobile Money fonctionnels	198	2 071	4 564	12 340	170,4%
Valeur des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année (en millions F CFA)	7 452	32 866	77 726	211 299	171,8%
Nombre des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année	1 347 859	2 299 946	6 621 054	19 026 923	187,4%
Encours des comptes Mobile Money actifs (en millions F CFA)*	8	1 179	3 467	4 656	34,3%

*Solde des crédits des comptes Mobile Money.

Source : CNC, déclarations des banques

III.1.1.3. Effectif du personnel des banques

L'effectif du personnel des banques est de 4 015 employés en 2015 contre 4 029 en 2014, soit une baisse de 14,0 %. Cet effectif est constitué de 38 cadres expatriés, 1 281 cadres nationaux et 2 480 autres employés nationaux.

Tableau 3.9 : Effectif du personnel des banques

Nature de l'information	2014	2015	Variation en volume
Cadres expatriés	40	38	-2
Autre personnel expatrié	2	7	5
Total personnel expatrié	42	45	3
Cadres nationaux	1246	1281	35
Autre personnel national	2536	2480	-56
Total personnel national	3782	3761	-21
Personnel non bancaire	205	209	4
TOTAL EFFECTIF	4029	4015	-14

Source : COBAC

III.1.2. Situation des établissements financiers

Selon l'article 8 du Règlement COBAC R-2009/02 portant fixation des catégories des établissements de crédit, leur forme juridique et des activités autorisées, les établissements de crédit sont agréés en qualité de banques universelles, banques spécialisées, établissements financiers ou sociétés financières.

De l'analyse de cette disposition, il apparaît que les établissements financiers se subdivisent en deux sous-groupes constitués des sociétés financières, et des institutions financières spécialisées (cf. art. 11 et 12 du Règlement supra).

Les sociétés financières sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent le financement de leurs activités par leurs capitaux propres, des emprunts auprès des autres établissements de crédit, sur les marchés de capitaux ou toute autre voie non contraire à la loi.

Les institutions financières spécialisées sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent une mission d'intérêt public décidée par l'Autorité nationale. Les modalités de financement de leurs activités ainsi que les opérations bancaires connexes et non bancaires sont régies par des textes législatifs et réglementaires qui leur sont propres dans le respect toutefois des prescriptions communes de la réglementation bancaire.

Selon cette classification, le Cameroun compte sept (07) établissements financiers à savoir :

- Africa Leasing Company (ALC) ;
- Alios Finance Cameroun (SOCCA) ;
- Crédit Foncier du Cameroun (CFC) ;
- PRO-PME Financement (PRO-PME) ;
- Société Camerounaise d'Équipement (SCE) ;
- Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC) ;
- Société Nationale d'Investissement (SNI).

III.1.2.1. Activité d'intermédiation financière⁵

Entre 2014 et 2015, le volume des crédits accordés par les établissements financiers a diminué de 11,7 % en glissement annuel par rapport à 2014. Cette variation s'explique principalement par la baisse des crédits à long terme (-30,8 milliards de FCFA) et des crédits à moyen terme (- 2 milliards de FCFA).

Tableau 3.10 : Crédits accordés par les établissements financiers

<i>(En milliards de FCFA)</i>				
Opérations avec la clientèle	2014	2015	Variation (%)	Variation en volume
Crédits à long terme	65,8	35,0	-46,7	-30,8
Crédits à moyen terme	18,1	16,1	-10,9	-2,0
Crédits à court terme	5,8	5,4	-7,2	-0,4
Créances nettes en souffrances	53,3	60,1	12,8	6,8
Comptes débiteurs de la clientèle	0,6	1,0	79,2	0,5
Autres sommes dues par la clientèle	0,0	0,0	-	0,0
Valeurs non imputées	0,2	9,2	5 135,2	9,0
Créances rattachées - crédits à la clientèle	0,3	0,3	-10,3%	0,0
TOTAL	144,1	127,2	-11,7	-16,8

Source : CERBER

Ce ralentissement de l'activité de crédit reflète une diminution des dépôts collectés. En effet, au 31 décembre 2015, les dépôts de la clientèle des établissements financiers se chiffrent à 35,1 milliards de FCFA, contre 41,0 milliards de FCFA à fin 2014, soit une baisse de 14,5 %.

Cette diminution des dépôts résulte principalement de la baisse des autres comptes créditeurs, qui passent de 13,2 à 5,6 milliards de FCFA.

Tableau 3.11 : Dépôts de la clientèle des établissements financiers

<i>(En milliards F CFA)</i>				
Opérations avec la clientèle	2014	2015	Variation (%)	Variation en volume
Comptes de dépôts à régime spécial	21,8	22,2	1,9	0,4
Comptes de dépôts à terme	1,2	2,2	75,1	0,9
Comptes créditeurs à vue	3,9	4,5	13,3	0,5
Autres comptes créditeurs	13,2	5,6	-58,0	-7,7
Dettes rattachées	0,8	0,7	-16,9	-0,1
TOTAL	41,0	35,1	-14,5	-5,9

Source : CERBER

III.1.2.2. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les établissements financiers

Les coûts des crédits accordés par les établissements ont légèrement diminué entre 2014 et 2015, contrairement à 2013 et 2014. Ainsi, au cours de l'année 2015, les TEG moyens des crédits accordés aux PME et aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées ont été en moyenne les plus élevés, avec 17,35 % et 19,18 % respectivement.

Pour les PME, les crédits les plus onéreux ont été les crédits de trésorerie autres que le découvert dont le TEG moyen a été de 20,33 %, légèrement en baisse par rapport 2014 (20,38%).

⁵ Ces statistiques n'intègrent pas SCE et SNI

Les administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées quant à elles ont bénéficié d'un seul type de crédit accordé par les établissements financiers, à savoir le crédit-bail.

S'agissant des particuliers, la réduction des coûts entre 2014 et 2015 a été plus ressentie, le TEG moyen revenant de 11,56 % en 2014 à 10,40 % en 2015. La réduction la plus importante concernait les crédits à moyen terme (hormis les crédits immobiliers), avec une baisse de 3,41 points, suivis des crédits à la consommation autres que le découvert (-2,02 points). Seul le TEG moyen du crédit-bail a augmenté (0,26 point).

Le coût des crédits accordés aux Grandes Entreprises, aux personnes morales autres PME et Grandes Entreprises sont restés relativement stables entre 2014 et 2015. Cette relative stabilité masque cependant quelques variations significatives, notamment pour les Grandes Entreprises. En effet, le TEG moyen des crédits de trésorerie, autres que le découvert accordés aux Grandes Entreprises est revenu de 20,19 % à 18,04 %, soit une baisse de 2,15 points. On relève en revanche une hausse 2,58 points du TEG moyen des crédits à moyen terme.

Tableau 3.12 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2014 et 2015 (en %)

Catégories	2014	2015
1. Prêts aux particuliers	11,56	10,40
Crédits à la consommation, autres que le découvert	20,19	18,17
Découverts	19,10	
Crédits à moyen terme*	19,85	16,44
Crédits à long terme*		17,16
Crédits immobiliers	6,98	6,17
Crédit-bail	14,03	16,09
2. Prêts aux PME	17,66	17,35
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	20,38	20,33
Découverts	21,72	
Crédits à moyen terme	17,44	17,57
Crédits à long terme		
Crédit-bail	16,98	16,82
3. Prêts aux Grandes Entreprises	13,64	12,88
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	20,19	18,04
Découverts		
Crédits à moyen terme	11,25	13,83
Crédits à long terme		
Crédit-bail	13,46	12,62
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	7,89	6,97
Crédits à la consommation, autres que le découvert		19,26
Découverts		
Crédits à moyen terme*		
Crédits à long terme*		
Crédits immobiliers	7,89	5,96
Crédit-bail		17,80
*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers		19,26
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées		19,18
Crédits de trésorerie, autres que le découvert		
Découverts		
Crédits à moyen terme		
Crédits à long terme		
Crédit-bail		19,18

Source : CNC

Par secteur d'activité, les crédits les plus onéreux en 2015 ont été ceux accordés aux activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestiques (22,81 %), suivies du secteur d'hôtellerie et de restauration (18,44%), commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (17,05 %). Le secteur ayant bénéficié des crédits à bas prix a été celui de la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (5,02 %).

Tableau 3.13 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité (%)

Secteurs d'activités	2014	2015
Agriculture, chasse et sylviculture	14,92	12,43
Pêche, pisciculture, aquaculture	7,06	6,63
Activités extractives	14,33	12,79
Activités de fabrication	16,13	13,66
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	7,83	5,02
Construction	18,20	14,65
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	16,93	17,05
Hôtels et restaurants	16,50	18,44
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	16,89	16,31
Activités financières	7,55	6,51
Immobilier, locations et services aux entreprises	13,04	13,18
Activités d'administration publique	7,52	6,13
Éducation	8,49	9,85
Activités de santé et d'action sociale	9,80	11,52
Activités à caractère collectif ou personnel	10,34	9,02
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	7,57	22,81
Activités des organisations extraterritoriales	7,96	-

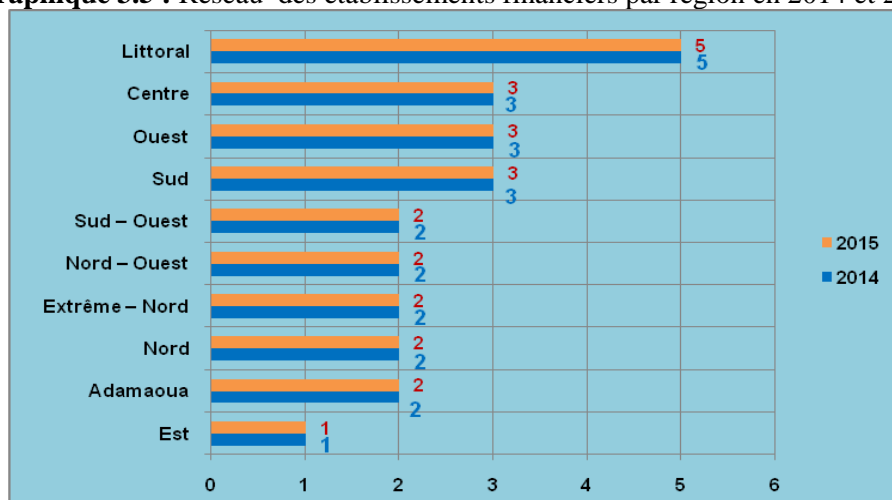
Source : CNC

III.1.2.3. Réseau des établissements financiers

Selon les statistiques tirées des états CERBER, en 2015, le nombre de points de vente des établissements financiers est resté inchangé par rapport à 2014, avec 25 agences réparties sur l'ensemble du territoire national.

Par région, le Littoral est la région la plus couverte avec 5 agences, suivie du Centre, du Sud et de l'Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Ces quatre régions concentrent ainsi à elles seules 56,0 % du réseau des établissements financiers.

Graphique 3.5 : Réseau des établissements financiers par région en 2014 et 2015



Source : Etats CERBER

III.1.2.4. Effectif du personnel des établissements financiers

L'effectif du personnel des établissements financiers est de 438 employés en 2015 contre 434 en 2014. Cet effectif est constitué de 03 cadres expatriés, 131 cadres nationaux et 277 autres employés nationaux.

Tableau 3.14 : Effectif du personnel des établissements financiers

Nature de l'information	2014	2015	Variation en volume
Cadres expatriés	3	3	0
Autre personnel expatrié	0	0	0
Total personnel expatrié	3	3	0
Cadres nationaux	127	131	4
Autre personnel national	276	277	1
Total personnel national	403	408	5
Personnel non bancaire	28	27	-1
TOTAL EFFECTIF	434	438	4

Source : Etats CERBER

III.1.3. Coût de mobilisation des ressources des établissements de crédit

Le coût de mobilisation des ressources bancaires représente un indicateur synthétique du coût des ressources mobilisées par les établissements de crédit (banques et établissements financiers). Il est calculé par le rapport entre les charges supportées par les banques et leurs ressources. Au cours de l'année 2015, il s'est établi à 1,30 %, soit 0,04 point au-dessus de celui de l'année 2014. Cette augmentation reflète le resserrement de la liquidité bancaire sur le marché national.

Tableau 3.15 : Structure du coût moyen des ressources bancaires

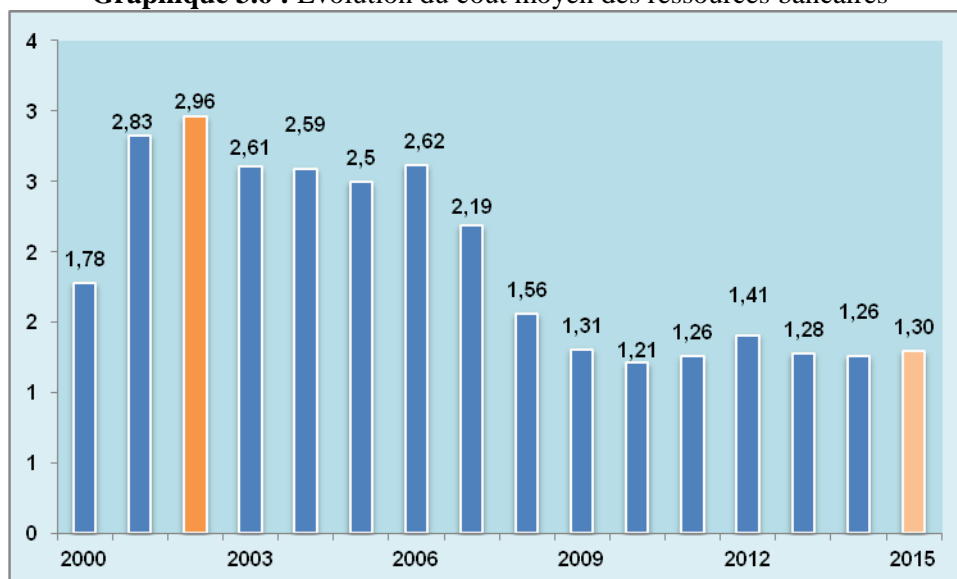
	(Montants en milliards de FCFA)		Variations/Différentiel (%)
	2014	2015	
Ressources sur les opérations avec la clientèle	3 221,3	3 475,9	7,9
Ressources sur opérations bancaires	354,8	513,2	44,6
Total des ressources	3 576,1	3 989,1	11,6
Charges sur opérations avec la clientèle	38,9	41,3	6,3
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	6,3	10,1	67,4
Total des charges	45,2	51,9	14,8
Coût moyen des ressources (%)	1,26	1,30	0,04

Source : CNC

Par composantes, les ressources sur les opérations avec la clientèle ont augmenté de 7,9 %, tandis que celles relatives aux opérations interbancaires ont progressé de 44,6 %. Les charges sur les opérations avec la clientèle ont quant à elles augmenté de 6,3 % seulement, contre 67,4% sur les opérations de trésorerie et les opérations interbancaires.

Comme l'illustre le tableau suivant, le coût de mobilisation des ressources bancaires est revenu de 2,96 % à 1,30 % entre 2002 et 2015, soit une baisse de 1,66 point. Bien que relativement en hausse en 2015 par rapport à 2014, le coût moyen des ressources bancaires s'est inscrit sur un trend globalement décroissant depuis 2002.

Graphique 3.6 : Evolution du coût moyen des ressources bancaires



Source : CNC

III.1.4. Perspectives du système bancaire

Les paiements et les services bancaires mobiles constituent les ressorts essentiels permettant de continuer la bancarisation progressive de notre économie. Dans cette perspective, les nano-crédits et les micro-crédits en partenariat avec les opérateurs de téléphonie vont être développés à l'instar du mouvement amorcé dans les autres pays en Afrique Subsaharienne.

Sur le volet financement, l'offre de financement alternatif s'enrichit progressivement avec l'introduction de la finance islamique au Cameroun. L'importance et la diversité des produits contribueront davantage à l'amélioration du taux de bancarisation du pays.

Il est toutefois important qu'un environnement réglementaire adapté se mette en place pour soutenir les services financiers mobiles, l'inclusion financière et les financements alternatifs.

Comme par le passé, la maîtrise des risques liés à la distribution des crédits demeure une préoccupation majeure. A cet égard les réformes portant sur le *credit bureau*, la pénalisation de la culture de non remboursement de crédits et le déploiement de la Centrale des Incidents de Paiement (CIP) vont être finalisés. Elles sont appelées à réduire le risque crédit.

Au plan réglementaire, le système bancaire sera sans doute influencé par les principales réformes réglementaires intervenues au cours de l'année 2015. Ces principales réformes sont notamment :

- 1) L'adoption du Règlement N° 01/15/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 mars 2015 relatif à la supervision des holdings financières et à la surveillance transfrontière.

Ce texte renforce les prérogatives du superviseur bancaire dans plusieurs domaines, parmi lesquels on peut mentionner :

- l'élargissement du périmètre de supervision de la COBAC aux holdings financières installées dans, voire hors de la CEMAC ;

- l'obtention de l'accord préalable de la COBAC exigé pour l'implantation hors de la CEMAC d'un établissement assujetti ;
 - le renforcement des obligations ainsi que les contraintes prudentielles liées à la consolidation et/ou à la combinaison des comptes ;
 - l'octroi d'un pouvoir de sanction à la Commission Bancaire pouvant s'exercer sur un établissement assujetti dans la CEMAC du fait de la défaillance de l'entreprise mère.
- 2) L'adoption du Règlement CEMAC N°02/15 /CEMAC/UMAC/COBAC du 27 mars 2015 modifiant et complétant certaines conditions relatives à l'exercice de la profession bancaire dans la CEMAC.

Les dispositions de ce Règlement visent notamment à corriger les insuffisances constatées par le passé dans l'examen des dossiers d'agrément des établissements de crédit, de leurs dirigeants et de leurs commissaires aux comptes. A cet effet, ce texte précise, entre autres, les modalités d'instruction des demandes d'agrément, des demandes d'autorisation préalable pour les modifications de situation, les dispositions relatives aux modalités de transmission, d'instruction, d'octroi, de retrait d'agrément et au régime de l'autorisation préalable.

Encadré 3.2 : La finance islamique et ses principaux instruments

Secteur méconnu de la finance mondiale il y a encore quelque temps, la finance islamique connaît une forte progression depuis plusieurs années et représente, en 2013, près de 1800 milliards de dollars d'actifs bancaires et financiers, selon l'article "économie française, pays émergents et fonds souverains : les enjeux d'une nouvelle donne financière" publié, en 2014, par la Documentation française.

Le terme finance islamique recouvre l'ensemble des transactions et produits financiers conformes aux principes de la Charia, qui supposent l'interdiction de l'intérêt, de l'incertitude, de la spéculation, l'interdiction d'investir dans des secteurs considérés comme illicites (alcool, tabac, paris sur les jeux, etc.), ainsi que le respect du principe de partage des pertes et des profits.

Les instruments les plus connus de la finance islamique sont notamment la *mourabaha*, le *sukuk* et le *takaful*.

La *mourabaha* est une méthode de financement très populaire. C'est en effet l'un des instruments financiers les plus utilisés par les institutions financières islamiques. Il s'agit en général d'un financement à court terme. Concrètement, le client va demander à sa banque de bien vouloir financer l'achat d'un bien déterminé. Celui-ci, qui peut être un bien meuble ou immeuble, doit être bien évidemment conforme aux prescriptions de la Charia. La banque l'achètera alors à un fournisseur, pour un prix déterminé, et le revendra au client à un prix plus élevé. Le montant de ce second paiement aura été fixé au préalable par les parties. Si un délai de paiement est prévu, le montant de ce dernier ne pourra pas varier au cours de ce délai. Ainsi, on le voit, la différence entre les deux prix va correspondre, en fait, aux intérêts, commissions et frais qu'une banque non-islamique percevrait.

Les « *Sukuk* », ainsi que les produits financiers assimilés, sont des titres représentant pour leur titulaire un titre de créances ou un prêt dont la rémunération et le capital sont indexés sur la performance d'un ou plusieurs actifs détenus par l'émetteur, affectés au paiement de la rémunération et au remboursement des « *Sukuk* » ou des produits assimilés.

Selon l'AAOIFI (Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions), au moins 14 modalités de structuration des *sukuks* sont possibles. Dans la pratique, les plus usitées sont suivantes (dont les caractéristiques ont été indiquées à la section 3.2.3 du présent rapport) : *Sukuk al ijara*, *Sukuk al wakala/mudaraba*, *Sukuk al musharaka*, *Sukuk al istisna*.

On distingue 2 types d'émissions de *Sukuks* : (i) Souverain : émis par un Etat, (ii) Corporate : émis par une société ou banque.

Le *Takaful* est un concept islamique d'assurance, basé sur les *mou'amalat* islamiques (transactions bancaires), respectant les normes et règles de la loi islamique. Ce concept a été pratiqué sous différentes formes depuis plus de 1400 ans. Il provient du mot arabe *Kafala*, qui signifie "se garantir l'un et l'autre" ou "garantie conjointe". En principe, le système de *Takaful* est basé sur la coopération mutuelle, la responsabilité, l'assurance, la protection et l'assistance entre des groupes ou des participants. C'est une forme d'assurance mutuelle.

Les principes du *Takaful* sont les suivants : (i) les souscripteurs d'un contrat d'assurance coopèrent entre eux pour leur bien commun ; (ii) chaque souscripteur paie sa prime pour aider ceux qui sont dans le besoin ; (iii) les pertes sont partagées et les dettes réparties suivant le système de "pooling". Le caractère incertain est éliminé par la souscription et la compensation. Cela n'entraîne aucun avantage à l'un qui coûterait quoique ce soit aux autres.

En théorie, le *Takaful* est perçu comme une assurance coopérative, où ses membres versent une certaine somme dans un pot commun. Le but de ce système n'est pas le bénéfice mais la garantie du principe de "se porter assistance l'un l'autre". L'assurance commerciale est strictement illicite pour le musulman comme en ont convenu la majorité des savants musulmans contemporains car elle contient les éléments suivants : *Al-Gharar* (Incertitude), *Al-Maisir* (Loterie) et *Riba* (Intérêt).

Source : CEDEF (Centre de Documentation Economie-Finance), Ecole de Management de Strasbourg

III.1.5. Situation des établissements de microfinance

Après une longue phase de promotion, le secteur de la microfinance au Cameroun est passé au stade de la consolidation attesté principalement par l'amélioration du cadre réglementaire, l'intensification des missions de contrôle aussi bien sur pièces que sur place, la fermeture des institutions aux équilibres financiers fondamentaux rompus et n'affichant aucune perspective de redressement et le renforcement des conditions d'accès à la profession. Cette consolidation s'est traduite par l'amélioration des performances de certains EMF.

III.1.5.1. Présentation du secteur de la microfinance

III.1.5.1.1. Répartition des EMF par catégorie

Au 31 décembre 2015, le Cameroun compte 411 EMF agréés contre 408 en 2014, répartis en trois catégories comme présenté dans le tableau suivant :

Tableau 3.16 : Répartition des EMF agréés par catégorie

CATEGORIE D'EMF/MOIS	31/12/2014	31/12/2015	% du total	(2015-2014)
PREMIERE CATEGORIE	367	369	89,8	2
<i>EMF indépendants</i>	<i>121</i>	<i>123</i>	<i>29,9</i>	<i>2</i>
<i>EMF en réseau</i>	<i>246</i>	<i>246</i>	<i>59,9</i>	<i>0</i>
DEUXIEME CATEGORIE	38	38	9,3	0
TROISIEME CATEGORIE	3	4	1,0	1
TOTAL EMF	408	411	100	3

Source : Déclarations des EMF

- 89,8 % des EMF agréés et en activité exercent en première catégorie, soit 123 indépendants et 246 en réseau ;
- 9,3 % des EMF agréés et en activité exercent en deuxième catégorie, soit 38 établissements ;
- les EMF de troisième catégorie représentent 1,0 % de l'ensemble des établissements agréés et en activité, soit 4 EMF.

A la même date, s'agissant de l'immatriculation au Registre Spécial du Conseil National du Crédit, le nombre d'EMF immatriculés est de 269 établissements contre 245 en 2014⁶.

Tableau 1.17 : Répartition des EMF immatriculés par catégorie

CATEGORIE D'EMF	31/12/2014	31/12/2015	% du total	(2015-2014)
1^{ère} catégorie	210	226	84,0	16
2^{ème} catégorie	33	41	15,3	8
3^{ème} catégorie	2	2	0,7	0
TOTAL	245	269	100	24

Source : CNC

⁶A la suite de la Lettre Circulaire du MINFI n° 4084 du 10 septembre 2013 fixant les procédures d'immatriculation des EMF, ceux-ci ont été sensibilisés et relancés par le Secrétariat Général du CNC au travers de l'ANEMCAM. Ces actions ont donné lieu à l'immatriculation de plusieurs EMF. Les réticences observées pour les 141 EMF restants seraient due à l'absence de sanctions en cas de défaut d'immatriculation, le projet de texte y afférent étant encore en cours d'examen au sein du Comité de la Réglementation du CNC.

Encadré 3.3 : Les différentes catégories d'Établissements de microfinance

Le Règlement n° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002, définit la Microfinance comme une activité exercée par des entités agréées n'ayant pas le statut de banque ou d'établissement financier tel que défini à l'Annexe à la Convention du 17 janvier 1992 portant Harmonisation de la Réglementation Bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et qui pratiquent, à titre habituel, des opérations de crédit et/ou de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel. A cet effet, l'article 5 dudit Règlement regroupe les EMF en trois catégories comme suit :

- les EMF de première catégorie, procèdent à la collecte de l'épargne de leurs membres qu'ils emploient en opérations de crédit, exclusivement au profit de ceux-ci ;
- les EMF de deuxième catégorie, collectent l'épargne et accordent des crédits aux tiers ;
- les EMF de troisième catégorie, accordent des crédits aux tiers, sans exercer l'activité de collecte de l'épargne.

Source : Règlement n° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002.

III.1.5.1.2. Couverture géographique

Selon les données disponibles⁷, le réseau d'agences du secteur de la microfinance est constitué de 1 407 points de vente dont 46 % localisés en zone rurale et 54 % en zone urbaine.

Tableau 3.18 : Répartition des agences des EMF par zone en 2015

EMF	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines % Total	Zones rurales % Total
1 ^{ère} catégorie	246	299	545	32,4	46,1
2 ^{ème} catégorie	503	350	853	66,4	53,9
3 ^{ème} catégorie	9	0	9	1,2	0,0
TOTAL EMF	758	649	1407	100	100

Source : Déclarations des EMF

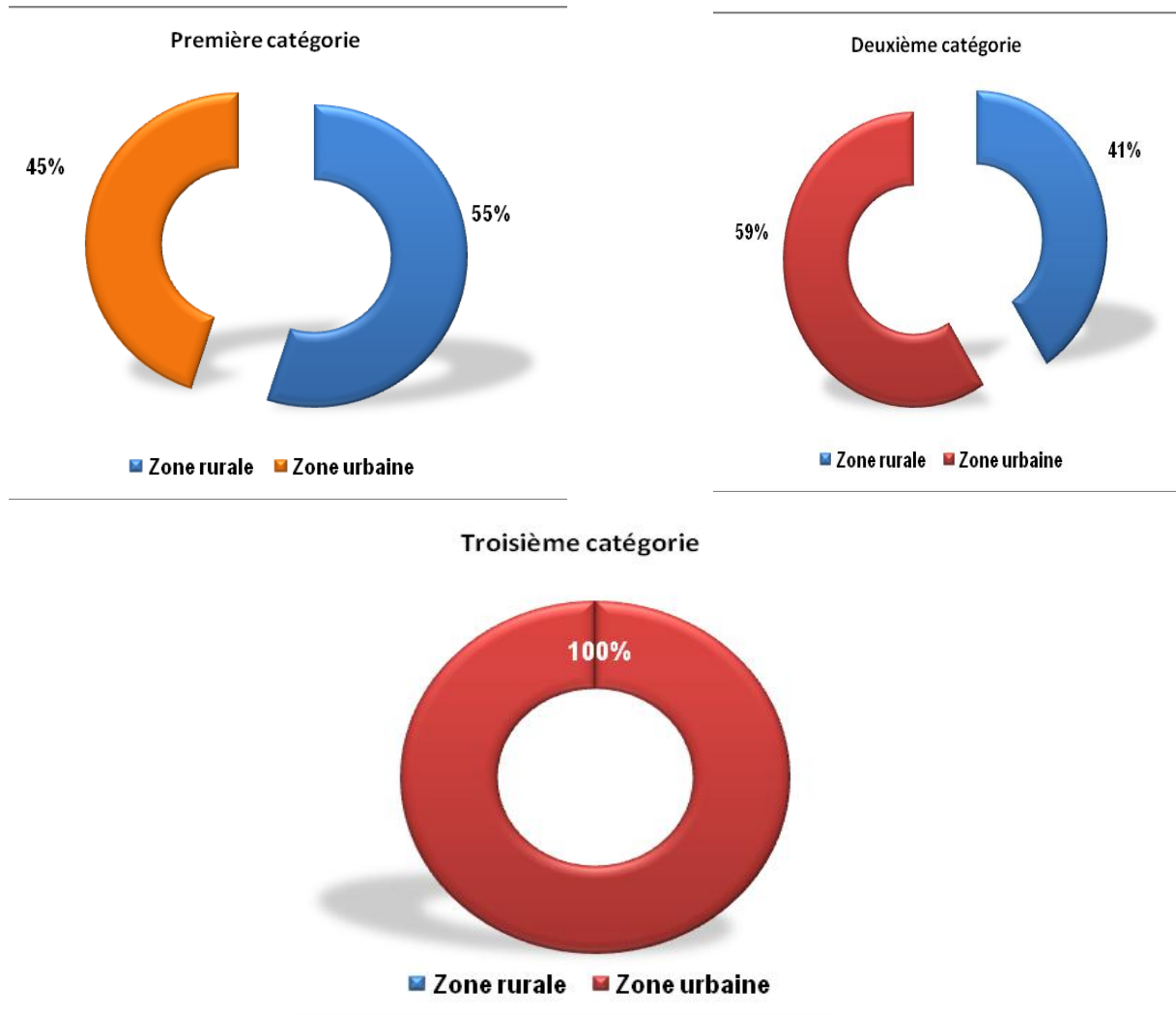
Cette présence varie selon la catégorie. En effet :

- 55,0 % des points de vente des EMF de première catégorie sont basés en zone rurale, contre 45,0 % en zone urbaine. Cette répartition géographique s'observe tout particulièrement dans le réseau CAMCCUL, dont 50,0 % des affiliés sont basés en zone rurale ;
- les EMF de deuxième catégorie opèrent davantage en zone urbaine, avec 59,0 % de points de vente dans les villes, contre 41,0 % en zone rurale ;
- les agences d'EMF de troisième catégorie se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux de régions (Littoral, Nord et Extrême-Nord), comme l'illustre le graphique suivant.

⁷Les données utilisées sont les suivantes :

- pour la première catégorie, celles déclarées par les EMF en réseau et les 15 EMF indépendants les plus importants en termes d'activité (CCC, CECAW, MCD, Crédit Mutuel, CPCD, SOCREA, CECIL, CCM, MDIC, CAFID, CEC, SOFINA, CPI, MUDECI, AFeD);
- pour la deuxième catégorie, celles des 28 EMF les plus importants en termes de total bilan, dont les états financiers sont télé-déclarés trimestriellement dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF ;
- pour la troisième catégorie celles déclarées par 2 EMF en activité.

Graphique 3.7 : Répartition des EMF agréés par zones (rurale et urbaine)



Source : Déclarations des EMF

La région du Centre est celle qui compte le plus grand nombre de points de vente, avec 374 agences, suivie des régions du Littoral (350 points de vente) et de l'Ouest (212 points de vente). Les régions les moins couvertes sont l'Extrême-Nord (74 points de vente), le Sud (48 points de vente), le Nord (46 points de vente), l'Est (43 points de vente) et l'Adamaoua (43 points de vente).

Les EMF de première catégorie sont majoritairement représentés dans les régions du Centre (135 points de vente), du Littoral (125 points de vente), de l'Ouest (95 points de vente) et du Nord-Ouest (77 points de vente).

Pour les EMF de deuxième catégorie également, les points de vente sont principalement implantés dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest, où ils totalisent respectivement 239, 223, et 116 points de vente.

Les EMF de troisième catégorie exercent quant à eux dans les régions du Littoral (2 points de vente), de l'Extrême-Nord (2 point de vente), du Nord (1 point de vente) et de l'Ouest (1 point de vente).

Tableau 3.19 : Répartition géographique des EMF

REGION	CE	SU	LI	ES	OU	N-OU	S-OU	AD	NO	EN
1 ^{ère} Catégorie	135	13	125	4	95	77	55	10	11	20
2 ^{ème} Catégorie	239	35	223	39	116	42	41	32	34	52
3 ^{ème} Catégorie	0	0	2	0	1	0	0	1	1	2
TOTAL EMF	374	48	350	43	212	119	96	43	46	74

Source : Déclarations des EMF

III.1.5.2. Intermédiation financière

Au cours de la période allant de 2014 à 2015, l'activité d'intermédiation dans le secteur de la microfinance s'est caractérisée par :

- une augmentation des dépôts de la clientèle (+18,3 %) ;
- un accroissement des crédits accordés (+12,4 %) ;
- une baisse du nombre de compte de la clientèle (-6,7 %) ;
- la fermeture de 84 établissements exerçant dans l'illégalité ;
- l'inscription de 24 nouveaux établissements au registre spécial d'immatriculation du CNC ;
- l'autorisation d'ouverture de 110 points de vente, dont 63 à titre de régularisation.

III.1.5.2.1. Evolution des dépôts

Les dépôts collectés par les EMF sont passés de 493,9 à 584,1 milliards de FCFA (+90,3 milliards de FCFA), soit une augmentation de 18,3%. Avec 330,4 milliards de FCFA de dépôts, la deuxième catégorie occupe la première position en termes de collecte (57,0 %), suivie de la première catégorie (43,0 %). Les EMF de troisième catégorie ne sont pas autorisés à en collecter.

Tableau 3.20 : Evolution des dépôts des EMF par catégorie

INTITULE	(En milliards de F CFA)				% Total	Variation % (2014-2015)
	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015		
Dépôts 1ere Catégorie	162,2	184,0	204,3	251,3	43,0	23,0
Dépôts 2e Catégorie	208,0	245,6	289,5	332,8	57,0	15,0
TOTAL DEPOTS	370,2	429,6	493,9	584,1	100	18,3

Source : Déclarations des EMF

En moyenne 63,7 % des dépôts collectés par les EMF sont à court terme, contre 32,4 % pour les dépôts à long terme et 4,0 % pour les dépôts à moyen terme.

Tableau 3.21 : Evolution des dépôts des EMF par durée

INTITULE	(En milliards de F CFA)				% Total	Variation % (2014-2015)
	2012	2013	2014	2015		
Total des dépôts à long terme	134,0	153,4	169,9	188,6	32,3	11,0
Total des dépôts à moyen terme	2,0	2,2	2,5	23,5	4,0	830,4
Total des dépôts à court terme	229,2	274,0	321,5	372,1	63,7	15,8
TOTAL DEPOTS EMF	370,2	429,6	493,9	584,1	100	18,3

Source : Déclarations des EMF

Dans la première catégorie, les dépôts à long et moyen termes sont essentiellement collectés par NOWEFOCH (0,1 milliard de FCFA), MUCADEC (0,41 milliard) et CAMCCUL (136,9 milliards de FCFA). La prédominance des dépôts à long terme dans le réseau CAMCCUL s'explique par les réserves statutaires de 15,3 % des épargnes et parts sociales des EMF affiliés qu'ils doivent conserver en permanence. Ces fonds constituent aussi une garantie en cas de refinancement des EMF.

Comme l'illustre le tableau suivant, le réseau CAMCCUL collecte à lui seul 97,8 % des dépôts des EMF en réseau.

Tableau 3.22 : Evolution des dépôts des EMF de première catégorie par réseau

DEPOTS	<i>(En milliards de F CFA)</i>					Variation % (2014-2015)
	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	% Total	
CAMCCUL	114,3	122,6	133,7	154,2	97,7	15,3
CVECA	1,6	1,7	1,8	1,8	1,1	-2,8
MUCADEC	0,5	0,8	1,1	1,0	0,7	-2,6
CMEC	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	2,6
UCCGN	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	-26,7
NOWEFOCH	0,1	0,1	0,08	0,1	0,1	24,6
TOTAL RESEAUX	117,1	125,6	137,3	157,6	100	14,8

Source : Déclarations des EMF

En ce qui concerne l'ensemble des dépôts du secteur de la microfinance, le réseau CAMCCUL (26,4 %) et CCA (25,5 %) collectent à eux seuls 51,9 % des ressources de la clientèle.

Tableau 3.23 : Part des dépôts des EMF de première catégorie dans l'ensemble des dépôts des EMF

DEPOTS	<i>(En milliards de F CFA)</i>			% Total	Variation% (2014-2015)
	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015		
CAMCCUL	122,6	133,7	154,2	27,1	9,1
CCA	103,5	126,3	149,1	25,6	22,0
Autres	203,5	233,8	280,9	47,3	14,9
TOTAL SECTEUR	429,6	493,9	584,1	100	15,0

Source : Déclarations des EMF

III.1.5.2.2. Evolution des crédits

Les crédits octroyés par les EMF sont passés de 295,3 à 332,0 milliards de FCFA entre 2014 et 2015 (+36,7 milliards de FCFA), soit une augmentation de 12,4 %.

A fin 2015, la première catégorie est celle qui octroie le plus grand volume de crédits, avec 171,9 milliards de FCFA, contre 158,6 milliards de FCFA pour la deuxième catégorie. La troisième catégorie arrive en dernière position avec 1,5 milliard de FCFA.

Tableau 3.24 : Evolution des crédits des EMF par catégorie

Crédits	<i>(En milliards de F CFA)</i>				% Total	Variation % (2014-2015)
	2012	2013	2014	2015		
1^{ère} Catégorie	120,5	133,7	141,2	171,9	51,8	21,7
2e Catégorie	119,0	131,0	153,1	158,6	47,7	3,6
3e Catégorie	1,6	1,5	1,0	1,5	0,5	52,9
Total Crédits EMF	241,1	266,2	295,3	332,0	100	12,4

Source : Déclarations des EMF

En moyenne 56,2 % des crédits accordés à la clientèle sont à court terme, contre 39,4 % pour les crédits à long terme et 4,5 % seulement pour les crédits à moyen terme.

Tableau 3.25 : Evolution des crédits des EMF par durée

INTITULE	<i>(En milliards de F CFA)</i>				% Total	Variation % (2014-2015)
	2012	2013	2014	2015		
Total des crédits à long terme	94,2	93,7	102,4	130,6	39,4	27,6
Total des crédits à moyen terme	5,7	6,2	7,1	14,9	4,5	111,1
Total des crédits à court terme	141,1	166,3	185,9	186,4	56,2	0,3
TOTAL CREDIT EMF	241,1	266,2	295,3	332,0	100	12,4

Source : Déclarations des EMF

En première catégorie, les crédits à long terme représentent 70,9 % des concours. En deuxième catégorie par contre, les crédits à court terme représentent 89,6 % de l'ensemble des concours.

En ce qui concerne la qualité du portefeuille, elle s'est dégradée au cours de la période sous revue. Le volume des créances en souffrance a augmenté entre 2014 et 2015, passant de 77,3 à 92,0 (+ 14,7) milliards de FCFA, soit une hausse de 19,0 %. Au 31 décembre 2015, ces créances en souffrance constituent 21,7 % du portefeuille de crédits des EMF, contre 20,7 % au 31 décembre 2014.

Tableau 3.26 : Evolution des créances en souffrance des EMF

Créances en souffrance	<i>(En milliards de F CFA)</i>				% Total	Variation % (2015-2014)
	2012	2013	2014	2015		
1ere Catégorie	35,6	36,3	41,1	53,6	58,3	30,5
2e Catégorie	26,2	34,0	36,0	37,7	41,0	4,9
3e Catégorie	0,03	0,07	0,3	0,7	0,8	122,9
Créances en souffrance	61,8	70,3	77,3	92,0	100	19,03

Source : Déclarations des EMF

L'analyse des créances en souffrance révèle que la première catégorie est celle dont le taux de créances en souffrance est le plus élevé (58,3 % contre 41,0 % pour les EMF de deuxième catégorie). En troisième catégorie, les créances en souffrance s'élèvent à 0,7 milliard de FCFA à fin 2015.

Cependant, l'on note que dans le secteur, le taux de créances douteuses⁸ des EMF de cette catégorie est plus faible (52,2 %) que celui des EMF de deuxième catégorie (47,7 %). En

⁸Selon le Règlement COBAC EMF 2002/18, les créances douteuses sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, qui présentent un risque certain ou probable de non-recouvrement total ou partiel. Elles sont constituées notamment par les concours comportant au moins une échéance impayée depuis plus de 45 jours, les comptes ordinaires débiteurs sans aucun mouvement créditeur significatif depuis plus de 45 jours, les créances ayant un caractère contentieux.

troisième catégorie, les créances douteuses s'élèvent à 0,01 milliard de FCFA en 2014 et sont nulles en 2015.

Tableau 3.27 : Evolution des créances douteuses des EMF (En millions de F CFA)

Créances douteuses	(En milliards de F CFA)				% Total	Variation % (2014-2015)
	2012	2013	2014	2015		
1^{ère} Catégorie	22,9	24,8	29,4	34,3	52,2	16,8
2e Catégorie	16,7	26,3	25,4	31,4	47,7	23,5
3e Catégorie	0	0,01	0	0,06	0,1	
Créances douteuses	39,6	51,1	54,8	65,8	100	20,0

Source : Déclarations des EMF

III.1.5.3. Poids du secteur de la microfinance dans le système financier

En dépit de leur grand nombre, les EMF présentent en termes de volume d'activité des chiffres largement inférieurs à ceux du secteur bancaire. En effet, au 31/12/2015, le total de bilan du secteur de la microfinance se situe à 15,7 % de celui des banques commerciales et les dépôts et les crédits des EMF quant à eux, respectivement à 16,5 % et 12,6 % des dépôts et des crédits bancaires à la même période.

Tableau 3.28 : Poids du secteur de la microfinance dans le système financier (En milliards de F CFA)

	(En milliards de F CFA)				% total
	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	
Total Bilan EMF	455,7	506,43	622,82	737,7	13,6
Total Bilan Banques	3 411,8	3 928,89	4 335,62	4 687,3	86,4
Total Bilan	3 867,5	4 435,32	4 958,44	5 425,0	100
Total Bilan EMF/Total Bilan Banques (%)	13,4	12,9	14,4	15,7	
Dépôts EMF	370,2	429,6	493,85	584,1	14,2
Dépôts Banques	2 660,9	3 069,6	3 339,08	3 537,2	85,8
Total Dépôts	3 031,1	3 499,2	3 832,93	4 121,3	100
Dépôts EMF/Dépôts Banques (%)	13,9	14,0	14,8	16,5	
Crédits EMF	241,81	252,7	288,0	332,0	11,2
Crédits Banques	1 694,95	2 137,8	2 370,3	2 637,0	88,8
Total Crédits	1 936,76	2 390,5	2 658,3	2 969,0	100
Crédits EMF/Crédits Banques (%)	14,3	11,8	12,2	12,6	

Source : Déclarations des EMF, CERBER

Toutefois, bien que faible en termes de volume d'activité, le poids du secteur de la microfinance est plus important que celui du secteur bancaire en termes d'inclusion financière. A fin décembre 2015, 2 514 969 comptes sont ouverts dans les EMF, contre 1 290 479 seulement dans les banques commerciales.

Tableau 3.29 : Nombre de comptes de la clientèle ouverts dans les EMF

Nombre de comptes ouverts	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Nombre de comptes EMF	1 577 784	1 867 421	2 177 759	2 514 969
Nombre de comptes Banques	752 374	988 276	1 341 789	1 290 476
Nombre de comptes Total	2 330 158	2 855 697	3 519 548	3 805 445
Nombre de comptes EMF/Nombre de comptes Total	68%	65%	62%	66%

Source : Déclarations des EMF, CERBER

III.1.5.4. Supervision, contrôle et promotion des EMF

III.1.5.4.1. Evolution des performances des EMF⁹

L'analyse des performances des EMF est effectuée sur la base des informations télé-déclarées dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF. En attendant la finalisation du déploiement de ladite plateforme auprès des EMF de première et troisième catégories, elle concerne uniquement la deuxième catégorie. Cette analyse consiste en une comparaison des ratios calculés dans le module CASEMF et le benchmarking desdits ratios publié périodiquement sur le MIX Market pour la région Afrique Subsaharienne. Elle est basée sur les normes du Consultative Group to Assist the Poor (CGAP), celles-ci servant de référence sur le plan international.

III.1.5.4.1.1. Qualité du portefeuille de crédit

La qualité du portefeuille de crédit des EMF est mesurée par le Portefeuille à Risque à 30 jours (PAR30¹⁰) et le ratio de couverture des risques¹¹.

En 2015, le volume des crédits en retard de paiement a légèrement diminué. En effet, le PAR 30 de la deuxième catégorie s'élève à 2,9 %, soit 0,01 point de moins qu'en 2014. En troisième catégorie, il se chiffre à 83,7 %, en baisse de 3,1 points par rapport à 2014. Cet indicateur s'élève à 4,5 % dans la Région Afrique Subsaharienne, où il enregistre une diminution de 1,2 point en glissement annuel.

Les provisions constituées pour couvrir les créances non performantes ont également baissé. Le ratio de couverture des risques s'élève à 71,0 % en deuxième catégorie, à 7,3 % en troisième catégorie, et à 78,9 % dans la Région Afrique Subsaharienne. Comparativement à 2014, il enregistre une baisse de 4,3 points en deuxième catégorie, de 4,7 points en troisième catégorie, contre une augmentation de 14,2 points dans la Région Afrique Subsaharienne.

⁹ Le Microfinance Information Exchange (MIX) est le prestataire d'information mondial de référence dédié au renforcement du secteur de la microfinance. L'objectif principal de cette organisation est de fournir des données et des analyses objectives sur les prestataires de services de microfinance. MIX est une organisation sans but lucratif créée en Juin 2002, dont le siège est à Washington et qui dispose de bureaux régionaux au Pérou, au Sénégal, en Inde et en Indonésie.

Le CGAP (Consultative Group to Assist the Poorest), initiative de la Banque Mondiale, est un effort conjoint d'une vingtaine de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui a pour objectif d'accroître les ressources à canaliser vers les institutions de microfinance afin de leur permettre d'élargir et d'approfondir le travail qu'elles effectuent pour toucher les pauvres économiquement actifs. Ce faisant, il vise à fournir aux gouvernements, aux bailleurs de fonds et aux praticiens des enseignements valables sur les « meilleures pratiques » permettant de toucher les pauvres par des services financiers viables et durables. Il compte à son actif la publication des principes clés en microfinance, qui ont été endossés par le Sommet du G8 à Sea Island en Georgie, en juin 2004.

¹⁰Le Portefeuille à risque à 30 jours (PAR30) représente la mesure de qualité du portefeuille la plus largement acceptée en microfinance. Il montre la partie du portefeuille de crédit « contaminée » par les impayés (retards de paiement ou non-paiement) et présentant donc un risque de ne pas être remboursé. Plus la durée du retard de paiement est grande, moins le prêt a de chances d'être remboursé.

¹¹Le ratio de couverture des risques indique le pourcentage du Portefeuille à Risque de plus de 30 jours (incluant tous les prêts refinancés ou renégociés) couvert par les réserves/provisions pour créances en souffrance. Il donne une indication sur la manière dont est préparée une institution pour affronter le pire scénario, à savoir, ce qui se produirait si tous les prêts en souffrance n'étaient pas remboursés.

Tableau 3.30 : Évolution du portefeuille de crédit

Critères d'appréciation	31/12/2014			31/12/2015			Variation (2014-2015)		
	2 ^{ème} cat.	3 ^{ème} cat.	AFR. SUB	2 ^{ème} cat.	3 ^{ème} cat.	AFR. SUB	2 ^{ème} cat.	3 ^{ème} cat.	AFR. SUB
Portefeuille à Risque (PAR) à 30 jours	2,9	86,8	5,6	2,9	83,8	4,5	-0,01	-3,1	-1,2
Couverture des risques	75,3	11,9	64,7	71,0	7,3	78,9	-4,3	-4,6	14,2

Source : MIX Market, CASEMF

III.1.5.4.1.2. *Efficiences et productivité*

L'efficacité et la productivité des EMF sont mesurées par le ratio des charges d'exploitation ou d'efficacité d'exploitation¹².

Entre 2014 et 2015, les coûts supportés par les EMF pour distribuer les crédits ont baissé. Le ratio d'efficacité d'exploitation est revenu de 28,5 % à 14,4 % (-14,1 points) en deuxième catégorie et de 71,4 % à 53,7 % (-17,7 points) en troisième catégorie. Dans la Région Afrique subsaharienne, il a augmenté de 2,3 points au cours de la même période, passant de 29,1 % à 31,4 %.

Tableau 3.31 : Evolution de l'efficacité et de la productivité (en %)

Critères d'appréciation	31/12/2014			31/12/2015			Variation (2014-2015)		
	2 ^{ème} cat.	3 ^{ème} cat.	AFR. SUB	2 ^{ème} cat.	3 ^{ème} cat.	AFR. SUB	2 ^{ème} cat.	3 ^{ème} cat.	AFR. SUB
Efficacité d'exploitation	28,5	71,4	29,1	14,4	53,7	31,4	-14,1	-17,7	2,3

Sources : MIX Market, CASEMF

III.1.5.4.1.3. *Gestion bilancière*

La qualité de la gestion bilancière est évaluée par le coût des ressources financières¹³ et le niveau du ratio des charges financières¹⁴.

En 2015, le coût des ressources financières est de 5,3 % en deuxième catégorie et de 4,3 % en troisième catégorie. En glissement annuel, il enregistre une hausse de 1,5 point en deuxième catégorie, et une baisse de 0,3 point en troisième catégorie.

¹²Le ratio des charges d'exploitation fournit le meilleur indicateur d'efficacité d'une institution de microcrédit. Pour cette raison, il est également appelé ratio d'efficacité. En effet, il mesure les coûts supportés par l'institution pour fournir ses services de crédit, en les comparant au montant des prêts de son portefeuille. Plus le ratio de Charges d'exploitation est faible, meilleure est l'efficacité de l'institution.

¹³Ce ratio mesure le coût moyen des fonds empruntés par l'institution et utilisés pour financer son portefeuille de crédits. En comparant le ratio de Coût des Ressources des EMF, il est important de distinguer les EMF qui peuvent accéder à des fonds bon marché tels les dépôts et ceux qui ne le peuvent pas. En effet, les EMF qui collectent de l'épargne ont généralement des coûts de financement moins élevés, mais en contrepartie, ils supportent des coûts administratifs plus élevés (personnel, mise en place et exploitation des agences, etc.).

¹⁴Ce ratio mesure le total des intérêts payés par l'institution pour financer son portefeuille de crédits.

En glissement annuel, les intérêts payés par les EMF afin de financer leur portefeuille de crédit ont baissé de 0,5 point en 2ème catégorie et augmenté de 0,1 point en 3^{ème} catégorie. En 2015, le ratio des charges financières s'élève à 0,4 % et 2,7 % respectivement dans ces deux catégories.

Tableau 3.32 : Evolution de la gestion bilancielle (en %)

Critères d'appréciation	31/12/2014						Variation		
	31/12/2015						(2014-2015)		
	2ème cat.	3ème cat.	AFR. SUB	2ème cat.	3ème cat.	AFR. SUB	2ème cat.	3ème cat.	AFR. SUB
Ratio du coût des ressources	3,7	4,6	17,7	5,3	4,3	17,7	1,5	-0,3	0
Ratio des charges financières	0,9	2,6	3,4	0,4	2,7	ND*	-0,5	0,1	-

Sources : MIX Market, CASEMF

ND : Non Disponible

III.1.5.4.1.4. Rentabilité¹⁵

La rentabilité est mesurée par le rendement des fonds propres¹⁶, le rendement des actifs¹⁷, le rendement du portefeuille¹⁸ et l'autosuffisance opérationnelle¹⁹.

En 2015, la rentabilité des EMF s'est dégradée. Le rendement des fonds propres s'élève à 7,8 % et -24,3 % en deuxième et troisième catégories respectivement. En glissement annuel, il enregistre une baisse de 0,16 point en deuxième catégorie, et une baisse de 28,1 points en troisième catégorie. En deuxième catégorie, il est supérieur à celui de la Région Afrique subsaharienne où il s'élève à 2,5 %.

¹⁵Le rendement de l'actif est calculé par le rapport entre le résultat net et le total de bilan. Or, en terme de tailles de bilan les EMF de deuxième catégorie qui sont des sociétés commerciales sont généralement plus importantes (capital, emprunts à MLT et dépôts de la clientèle) que les autres EMF, notamment les structures mutualistes qui ont des activités limitées à leurs membres. Le rendement du portefeuille quant à lui est calculé par le rapport entre les intérêts perçus sur les crédits et le volume brut de crédits. La note précise que les impayés de la première catégorie sont plus élevés que ceux de la deuxième catégorie, mais que les créances douteuses sont faibles en première catégorie et très élevées en deuxième catégorie. En d'autres termes, le taux de recouvrement des créances est plus élevé dans les structures mutualistes parce que les membres se connaissent. La conséquence en est que les intérêts perçus sur le portefeuille de crédit sont plus élevés dans les structures mutualistes, comparativement à la deuxième catégorie qui a toutefois la possibilité de compenser les pertes sur crédit par les frais tirés des services aux tiers. D'où l'explication de la note qui dit que ce sont les transferts et autres services qui sont leurs principales sources de revenus.

¹⁶Le Rendement des Fonds Propres (ROE) indique le retour sur investissement des actionnaires. Cependant, Les EMF n'ayant en principe pas un but lucratif, il est plutôt utilisé comme indicateur alternatif pour mesurer la viabilité commerciale et l'importance des fonds propres.

¹⁷ La Rentabilité des Actifs (ROA) mesure la façon dont l'institution utilise ses actifs pour générer des revenus.

¹⁸ Le Rendement du Portefeuille mesure la quantité de revenus (intérêts et commissions) effectivement perçus durant la période. La comparaison entre le Rendement du Portefeuille et le taux débiteur réel moyen de l'institution donne une indication sur sa capacité à collecter les paiements de ses clients. Elle fournit également une indication sur la qualité de son portefeuille étant donné que pour la plupart des IMF, la mesure de rendement n'inclut pas les prorata d'intérêts dus sur les crédits impayés.

¹⁹ L'autosuffisance opérationnelle est la mesure la plus élémentaire de la pérennité. Elle indique si les produits d'exploitation financière de l'EMF sont suffisants pour couvrir toutes les charges d'exploitation d'un EMF.

Le rendement des actifs s'élève à 0,8 % et - 8,7 % en deuxième et troisième catégories, contre 0,7 % dans la Région Afrique subsaharienne. Il s'est légèrement amélioré en deuxième catégorie (+ 0,02 point), mais s'est dégradé dans les deux autres sous groupes (- 8,8 points et - 0,2 point respectivement).

Le rendement du portefeuille s'élève à 17,0 % et 21,5 % en deuxième et troisième catégories. Celui de la Région Afrique subsaharienne s'élève quant à lui à 26,2 %. En glissement annuel, il s'est dégradé en deuxième catégorie (-2,5 points) et dans la Région Afrique subsaharienne (+ 2,7 points), tandis qu'il a augmenté de 10,4 points en troisième catégorie.

Le résultat d'exploitation est positif dans la 2ème catégorie où il s'est significativement amélioré, tandis qu'en troisième catégorie il a fortement baissé et est négatif. En effet, le ratio d'autosuffisance opérationnelle s'élève à 132,6 % et 31,1 % en deuxième et troisième catégories. Il a augmenté de 49,8 points en deuxième catégorie et baissé de 57,5 points en troisième catégorie.

Tableau 3.33 : Evolution de la rentabilité (en %)

Critères d'appréciation	31/12/2014			31/12/2015			Variation (2014-2015)		
	2ème cat.	3ème cat.	AFR. SUB	2ème cat.	3ème cat.	AFR. SUB	2ème cat.	3ème cat.	AFR. SUB
Rendement des fonds propres	8,0	3,8	4,6	7,8	-24,3	2,5	-0,2	-28,1	-2,1
Rendement des actifs	0,7	0,1	0,9	0,8	-8,7	0,7	0,02	-8,8	-0,2
Rendement du portefeuille crédit	19,5	11,1	28,8	17,0	21,5	26,2	-2,5	10,4	-2,7
Autosuffisance opérationnelle	82,8	88,6	104,3	132,6	31,1	102,3	49,8	-57,5	-2,1

Sources : MIX Market, CASEMF

III.1.5.4.1.5. Management

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, les performances opérationnelles de 9 EMF ont été évaluées dans le CASEMF, à savoir 02 établissements de première catégorie, 6 établissements de deuxième et 01 établissement de troisième catégorie. Ces établissements ont obtenu des notes allant de -22,5 à 11,7 points, sur une échelle de -25 à 25 points.

Dans le souci de protection de la clientèle, les établissements obtenant des notes négatives font l'objet d'un suivi rapproché et des rapports circonstanciés sont systématiquement adressés à l'Autorité Monétaire pour information. A l'analyse, il est constaté que ces établissements présentent les caractéristiques suivantes :

- la faiblesse des fonds propres, et le non-respect des règles de constitution et de libération du capital ;
- l'irrégularité des réunions des organes sociaux;
- l'inexistence de plans d'affaires ou leur obsolescence ;
- l'absence ou la faiblesse des dispositifs de contrôle interne, notamment les procédures opérationnelles et les ressources humaines dédiées à l'audit interne ;

- des systèmes d'information défaillants, adossés sur des logiciels d'exploitation instables, ne permettant pas de produire des informations financières fiables et à jour ;
- une mauvaise qualité du portefeuille, caractérisée par un taux élevé de créances douteuses et le non-respect des normes sur la couverture des risques, les engagements des actionnaires, administrateurs, dirigeants, personnel et personnes apparentées ;
- l'inorganisation de la gestion des archives.

III.1.5.4.2. Règlements et contrôle

En 2015, la COBAC a rendu quatre-vingt-douze (92) décisions comme suit : vingt-et-un (21) avis conformes pour l'agrément des dirigeants d'EMF, trois (3) retraits d'agrément de dirigeants, un (1) blâme à l'encontre d'un dirigeant d'EMF, trois (3) avis conformes pour agrément en qualité d'EMF, deux (2) retraits d'agrément d'EMF, trois (3) avis conformes pour agrément de commissaires aux comptes, un (1) d'autorisation préalable d'augmentation de capital, dix-huit (18) refus d'avis conformes de demandes d'agrément en tant que EMF, vingt (20) refus d'avis conformes pour agrément en qualité de dirigeant d'EMF, quatorze (14) injonctions à l'encontre d'EMF, quatre (4) décisions portant nomination d'un liquidateur, une (1) portant ouverture d'une procédure disciplinaire de dirigeants et de commissaires aux comptes et une (1) interdiction d'effectuer certaines opérations.

Le CNC a quant à lui pris 134 décisions à caractère individuel entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015 comme suit : (i) 110 autorisations d'ouverture d'agences et de guichets d'EMF (dont 63 à titre de régularisation), (ii) 24 décisions d'immatriculation au registre spécial d'immatriculation du CNC.

III.1.5.4.3. Réformes en cours et perspectives

III.1.5.4.3.1. Politique nationale de la microfinance

En 2013, le Gouvernement a élaboré le Document de Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI), avec l'appui du PNUD, du Projet d'Appui au Développement de la Micro finance Rurale (PADMIR), du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF).

Ce document de travail positionne la microfinance comme le principal vecteur de l'inclusion financière au Cameroun, l'objectif étant de permettre au Cameroun de disposer dans un horizon de cinq (05) ans, d'un secteur financier inclusif, cohérent et intégré, animé par une diversité de prestataires de services techniquement capables (banques, compagnies d'assurance, EMF, opérateurs de téléphonie mobile, gestionnaires de plateforme de paiements électroniques) et offrant l'accès à une gamme variée de services financiers à toutes les catégories de la population selon leurs besoins, dans un environnement juridique, réglementaire et fiscal en constante évolution.

La Stratégie Nationale de la Finance Inclusive s'articule autour de 4 axes, comme suit :

- **Axe 1** : Amélioration de l'environnement législatif, réglementaire et institutionnel du secteur de la microfinance prenant en compte les priorités d'un secteur financier plus inclusif ;

- **Axe 2** : Soutien d'une offre viable et pérenne de produits et services diversifiés, innovants et adaptés aux besoins de toutes les couches de la population ;
- **Axe 3** : Développement des partenariats et mobilisation de ressources financières, techniques et matérielles suffisantes et adaptées aux divers besoins spécifiques du secteur ;
- **Axe 4** : Réalisation des performances sociales des institutions financières.

Le Document de Stratégie de la Finance Inclusive a été adopté par le Gouvernement en 2014. Les organes chargés de son pilotage ont été mis en place, et le tour de table des bailleurs de fonds chargés de financer la mise en œuvre de ladite stratégie est en cours de constitution.

III.1.5.4.3.2. Organisation des services communs à la profession

Les principaux produits offerts par les EMF sont l'épargne, le crédit, les cautions, les transferts rapides d'argent, les opérations bancaires telles que les encaissements de chèques, virement, et autres, ainsi que des produits accessoires tels que les microassurances.

A l'exception des opérations avec l'étranger qu'ils ne peuvent effectuer, les services offerts par les EMF sont similaires aux services classiques des établissements de crédit. Cependant, l'infrastructure financière du secteur de la microfinance reste peu développée. Contrairement au secteur bancaire :

- les systèmes de paiement des EMF sont rudimentaires;
- les mécanismes de partage des informations sur la clientèle sont rares;
- aucun mécanisme national de refinancement des EMF n'a été institué, entraînant des problèmes de liquidité, un coût élevé des ressources pour les EMF, et un taux de sortie des crédits très onéreux pour les clients.

Face à cette situation, des initiatives prolifèrent :

- En 2014, l'ANEMCAM a lancé la Centrale des Risques et de Renseignements Commerciaux (CRRC). Ce produit nouveau est destiné à alléger les tâches matérielles d'investigation et d'échange de renseignements sur les individus, en supprimant une grande part des efforts quotidiens des agents et comités de crédit, en prévenant et réduisant le risque crédit des EMF.
- En juin 2014, BGFI Bank a mis en place une plateforme de compensation des moyens de paiement des EMF. A fin septembre 2015, cette plateforme compte 14 EMF. Le volume des transactions sur chèques est de 4,65 milliards de FCFA, contre 3,7 milliards au 30 septembre 2014 (+948 millions). En ce qui concerne les virements, le volume des transactions est de 3,8 milliards au 30 septembre 2015 contre 3,3 milliards un an plus tôt (+571 millions).
- La Plateforme CIP-FIBANE-CASEMF du Conseil National du Crédit initialement réservée au secteur bancaire a été élargie à la microfinance, afin notamment de limiter le phénomène de cavalerie des clients véreux entre ces deux secteurs. De même, la base de données du CNC comprend un module d'évaluation des performances qui permettra désormais aux EMF de piloter leurs stratégies en s'appuyant sur un benchmarking national et des indicateurs financiers actualisés. Le lancement officiel

de l'exploitation de la plateforme a été effectué par le Ministre des Finances, Président du CNC le 23/06/2015.

- Dans la même optique, le CNC a recruté au deuxième semestre 2015 un consultant qui l'accompagnera dans la mise en place d'une centrale des risques nationale et le développement d'une application de calcul et d'archivage du TEG des EMF.

III.1.5.4.3.3. Protection de la clientèle des EMF

Contrairement au secteur bancaire, le cadre institutionnel de la protection des consommateurs du secteur de la microfinance est encore peu organisé.

En ce qui concerne le secteur bancaire, le Secrétaire Général du CNC diligente régulièrement des missions de contrôle et de vérification des conditions de banque et du Service Bancaire Minimum Garanti (annuellement), et de calcul du Taux Effectif Global et du respect des seuils d'usure (semestriellement), conformément aux dispositions des Règlements n° 01/CEMAC/UMAC/CM relatif au Taux Effectif global et à la publication des conditions de banque, et n° 02/CEMAC/UMAC/CM portant répression de l'usure dans la CEMAC, et de l'Arrêté n° 000005 du 13 janvier 2011 qui institue un Service Bancaire Minimum Garanti au Cameroun.

Ainsi, il y a lieu de relever que bien qu'ils ne soient pas explicitement visés par l'Arrêté du 13 janvier 2011 portant institution du service bancaire minimum garanti, certains EMF appliquent les dispositions dudit texte à leurs clients, or, le secteur de la microfinance est pour l'instant assujetti aux dispositions des Règlements n° 01/CEMAC/UMAC/CM relatif au Taux Effectif global et à la publication des conditions de banque, et n° 02/CEMAC/UMAC/CM portant répression de l'usure dans la CEMAC, qui demeurent encore peu connus du secteur.

En effet, afin d'identifier les domaines prioritaires dans lesquels des mesures pourraient être prises pour renforcer le dispositif de protection des consommateurs du secteur de la microfinance au Cameroun, le Secrétariat Général du CNC a mené une enquête auprès des 30 EMF de deuxième catégorie, connectés à la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF. Au cours de cette enquête les mécanismes d'information et la mobilité de la clientèle ont été passés en revue. Par ailleurs, un questionnaire sur la protection de la clientèle a été adressé à 800 clients, et une estimation des TEG a été effectuée sur un échantillon de 86 crédits au second semestre 2013.

En ce qui concerne l'information de la clientèle, il est constaté que quasiment tous les établissements affichent leurs conditions de banque dans les agences.

En moyenne 80 % des clients interrogés déclarent qu'ils reçoivent des explications satisfaisantes des employés lorsqu'ils demandent des informations sur les produits et services.

S'agissant de la mobilité financière, les clients qui souhaitent cesser leurs relations avec les EMF ou domicilier leurs comptes auprès d'autres institutions financières, rencontrent dans la majeure partie des cas des difficultés pour se faire établir des attestations de non redevance, même lorsqu'ils ne se sont pas engagés vis-à-vis de ces établissements.

Pour ce qui est des TEG moyens des EMF, ils oscillent entre 21 % et 31 %. Comme le montre le tableau suivant, le TEG maximum est de l'ordre de 57 %.

Tableau 3.34 : TEG du secteur de la microfinance (en %)

TEG	Par durée		Par type de clientèle	
	Court terme	Moyen terme	Personnes physiques	Personnes Morales
Minimum	15,76	8,40	7,55	15,43
Moyen	31,00	21,00	21,59	29,37
Maximum	51,29	57,00	49,33	51,29

En ce qui concerne l'opinion des clients sur les services des EMF :

- 73,7 % des clients ne savent pas qu'il est possible de bénéficier d'un rééchelonnement des prêts en cas de difficulté;
- 49,2 % des clients ne connaissent pas les procédures de saisie des garanties remises aux EMF en cas d'obtention de crédit;
- 28,0 % des clients affirment ne pas avoir reçu d'explications sur leurs droits et mécanismes de recours lors de l'ouverture des comptes;
- 26,0 % des clients n'ont jamais été interrogés sur leurs dettes auprès des banques, EMF et tontines après avoir déposé une demande de crédit;
- 12,6 % des clients déclarent avoir déjà eu à signer des contrats contre leur volonté avec les EMF afin de bénéficier de leurs services ;
- 63,6 % des clients ont déjà eu à se plaindre de la qualité des services des EMF auprès des employés.

Toutefois, il est à noter que :

- 90,0 % des clients jugent les produits et services des EMF adaptés à leurs besoins ;
- 86,8 % d'entre eux estiment que les taux d'intérêt et commissions affichés correspondent effectivement à ce qu'ils payent ;
- 77,9 % déclarent avoir déjà reçu la visite des employés des EMF dans leurs domiciles après avoir déposé une demande de crédit.

III.2. Système et moyens de paiement

III.2.1. Cadre institutionnel et architecture du système et moyens de paiement

Le Règlement n° 02/03/CEMAC/UMAC/CM du 04 avril 2003 relatif aux Systèmes, Moyens et Incidents de paiement prévoit la création de 05 fichiers dont quatre gérés par la Direction Nationale de la BEAC au niveau de chaque état membre, et 01 fichier régional géré par les services centraux de la BEAC qui centralise les données provenant des différents fichiers nationaux.

Dans l'attente de la mise en œuvre d'une instruction du Gouverneur rendant applicables certaines dispositions de ce Règlement, le Conseil National du Crédit a pris à titre transitoire, la Décision n° 000000011 du 23 janvier 2013 relative à la centralisation et à la diffusion des

incidents de paiement, permettant au Cameroun de poursuivre la centralisation et la gestion des incidents de paiement.

Le 07 mai 2014, le Gouverneur de la BEAC a signé l’Instruction n°02/GR/UMAC relative à la mise en place du multibanking²⁰ dans le cadre de l’activité d’émission de la monnaie électronique dans la CEMAC. Ce texte fixe désormais au niveau sous régional :

- les conditions et modalités de participation au Multibanking ;
- l’organisation et le fonctionnement du Multibanking ;
- les conditions et modalités de compensation et de règlement dans le cadre du Multibanking ;
- la gestion du fonds de garantie dédié à l’activité du Multibanking ;
- la surveillance du Multibanking.

Par la suite, le Comité Régional de Surveillance des Systèmes de paiement de la CEMAC, considérant l’importance du fonctionnement harmonieux des systèmes de paiement pour garantir la stabilité financière d’une zone monétaire, a adopté la Charte de bonne conduite en matière d’exploitation des systèmes de paiement le 20 juin 2014.

Ces textes s’intègrent dans le prolongement de la réforme d’envergure régionale visant la modernisation des systèmes de paiement dans les Etats membres de la zone, que les Autorités Monétaires de la CEMAC ont initié depuis 1999.

Cette réforme quant à elle s’inscrit dans le cadre général de l’assainissement du système financier de la zone, de l’approfondissement de la pénétration du secteur financier, de l’amélioration du cadre de la politique monétaire ainsi que de l’accélération du processus d’intégration économique sous-régionale. Elle répond à la nécessité, pour les Etats membres de la CEMAC, de relever le défi majeur de la globalisation financière, dans un contexte marqué par l’internationalisation des normes régissant les systèmes de paiement et de règlement.

Les objectifs de cette réforme sont entre autres les : (i) la mise en place d’une stratégie de développement dynamique du secteur bancaire avec des moyens de paiement modernes exigeant l’adoption d’un cadre juridique rénové adéquat tant au niveau régional que national ; (ii) l’installation d’une architecture de paiement globale, moderne conforme aux standards internationaux en la matière.

Outre le renforcement du degré d’intégration des économies des pays de la zone CEMAC, les résultats attendus de la réforme sont notamment le développement de la base clientèle et de l’accès aux services bancaires de base offerts à la population ainsi que le renforcement du degré d’intégration des économies des pays de la zone CEMAC.

²⁰ L’Article 1 de l’Instruction n° 02/GR/UMAC du 07 mai 2014 définit le Multibanking comme le dispositif permettant aux émetteurs de monnaie électronique ayant en commun le même gestionnaire technique, de se constituer en réseau interopérable sur une plateforme technique unique.

Le Système de paiement et de règlement de la CEMAC est constitué des systèmes d'informations suivants (voir détails en annexe) :

- le système de règlement brut en temps réel dénommé Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA) ;
- le système net de paiement de masse dénommé Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale (SYSTAC) ;
- le Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale (SMI) ;
- la Centrale des Incidents de Paiement (CIP).

Encadré 3.4 : Organisation du système de paiement et de règlement de la CEMAC

1. Principes de fonctionnement

Le système de paiement et de règlement de la CEMAC est fondé sur plusieurs principes, notamment :

- le système est considéré comme un système national mono – currency ;
- le système est dit en V car les flux d'informations et les flux de traitement se superposent. La banque centrale est à la fois centre de compensation et banque de règlement. L'avantage de ce type de configuration est que la banque centrale maîtrise la totalité de la chaîne des paiements : elle dispose de l'information en temps réel sur l'état du marché ; elle est en mesure de prendre en temps voulu toutes mesures utiles pour prévenir un incident de paiement ;
- la centralisation des opérations : une plateforme commune de traitement des ordres et un système unique de règlement ;
- la spécialisation des échanges ;
- la dématérialisation ;
- l'irrévocabilité des paiements ;
- l'exécution en temps réel.

2. Participants et modes de participation

Les participants au Système sont les banques commerciales, les Trésors Publics, les établissements financiers et la Banque Centrale.

Les modes de participation au Système sont les suivants :

Participation directe : le participant dispose d'un compte de règlement et d'un accès technique au système ;

Participation indirecte : le participant est connu du système. Il dispose d'un compte de règlement mais n'a pas d'accès technique direct ;

Sous-participation : le participant n'a pas de compte de règlement et n'est pas connu du Système.

La participation directe ou indirecte est formalisée par la signature de conventions d'adhésion à SYGMA et à SYSTAC entre le participant et la BEAC.

3. Opérations traitées et délais de traitement

Les opérations prises en compte par le Système comprennent l'émission des ordres de paiement, la transmission des informations et le traitement des informations.

Une fois l'opération entrée dans le système, les délais de règlement sont de 24 heures pour les virements et prélèvements et de 48 heures pour les chèques.

Source : BEAC

III.2.2. Evolution des opérations des systèmes et moyens de paiement (SYSTAC, SYGMA et GIMAC)

III.2.2.1. Evolution des opérations du SYSTAC

a) Valeurs échangées

Au niveau national, en 2015, tous les participants du Cameroun ont échangé, toutes valeurs confondues, 2 133 128 opérations pour valeur de 4 540,4 milliards de FCFA, contre 1 884 339 opérations et une valeur de 4 161,2 milliards de FCFA en 2014, soit un taux de progression de 13,2 % en nombre et 9,1 % en valeur.

Tableau 3.35 : Evolution des Opérations Nationales

	2014		2015		Evolution (%)	
		(en milliards F CFA)		(en milliards F CFA)		
	Nombre	Montants	Nombre	Montants	Nombre	Montants
Virements						
Virements ordonnés	1 203 911	2 178, 1	1 424 057	2 486, 7	18,3	
Rejets émis	1 102	2,7	1 727	4,2	56,7	
Annulations émises	133	0,7	217	878,8	63,2	
Sous total 1	1 205 146	2 181,6	1 426 001	2 491,8	18,3	14,2
Chèques						
Présentés et représentés	658 084	1 906,7	683 388	1 966,8	3,9	
Rejets	20 998	72,1	23 633	81,2	12,6	12,6
Annulations émises	111	0,8	106	0,5	-4,5	-4,5
Sous total 2	679 193	1 979,6	707 127	2 048,5	4,1	3,5
Total	1 884 339	4 161,2	2 133 128	4 540,3	13,2	9,1

Source : CCN

Au niveau régional en 2015, les participants du Cameroun ont envoyé à destination des autres pays de la CEMAC, toutes valeurs confondues, 72 908 opérations ayant une valeur de 705,7 milliards de FCFA, contre 28 215 opérations et une valeur de 210,01 milliards de FCFA en 2014, soit un taux de progression de 160,4 % en nombre et 236,0 % en valeur.

Tableau 3.36 : Evolution des Opérations Régionales

	2014		2015		Evolution (%)	
		(en milliards F CFA)		(en milliards F CFA)		
	Nombre	Montants	Nombre	Montants	Nombre	Montants
Virements						
Virements ordonnés	25 154	110,3	66 913	458,9	166,0	
Rejets émis	141	0,3	73	1,2	78,1	215,5
Annulations émises	0	0	32	1,0		
Sous total 1	25 295	110,7	67 018	461,1	166,0	316,5
Chèques						
Présentés et représentés	2 790	99,0	5 524	228,1	98,0	
Rejets	19	0,3	362	16,4	1805,3	5 058,4
Annulations émises	0	0	4	0,2	-96,4	-82,4
Sous total 2	2 920	99,3	5 890	244,7	109,7	144,2
Total	28 215	210,0	72 908	705,7	160,4	236,0

Source : CCR (Périodes de janvier à novembre 2014 et 2015)

L'évolution enregistrée est due à plusieurs facteurs :

- ✓ La nette progression du taux de bancarisation au Cameroun ;
- ✓ L'amélioration de la densité bancaire

- ✓ La systématisation de l'usage de virements bancaires pour le paiement de la dette publique intérieure et le règlement des fournisseurs locaux de l'Etat ;
- ✓ L'accélération de la vitesse de traitement des ordres de paiement nationaux et régionaux ordonnés par la clientèle et exécutés par les Banques et institutions financières a accru la crédibilité du SYSTAC aux yeux de la clientèle ;
- ✓ L'application de plus en plus accrue des dispositions du Règlement N° 02/03/CEMAC/UMAC/CM du 04 avril 2003 relatif aux Systèmes, Moyens et Incidents de Paiement des articles 197 à 205 du chapitre de l'interdiction bancaire, qui a pour conséquence la restauration de la confiance du public dans l'utilisation de la monnaie scripturale.

Toutefois, il y a lieu de souligner que la progression est quelque peu lente au niveau régional où les virements constituent encore le plus grand nombre des valeurs présentées, du fait des difficultés que les banques rencontrent lors du recouvrement des chèques transfrontaliers impayés.

b) Incidents de paiement

En ce qui concerne les incidents de paiement (rejets pour provision insuffisante, absence de provision ou compte clôturé), de manière globale, leur nombre est resté presque stable, soit 11 380 vignettes d'une valeur de 42,3 milliards de FCFA en 2014 contre 11 828 en nombre et 50,3 milliards de FCFA en valeur pour l'année 2015.

III.2.2.2. Evolution des opérations de SYGMA

Au cours des deux dernières années 2014 et 2015, pour les périodes de janvier à novembre, le SYGMA a traité respectivement 71 220 et 72 044 transactions, soit une progression d'environ 1,2 %. Les statistiques révèlent que le volume des transactions traitées est passé de 23 075,1 milliards de F CFA en 2014 à 29 837,3 milliards de F CFA en 2015, en hausse de 29,3 %. Ces augmentations du nombre et du volume de transactions traitées dans le système montrent que le SYGMA est de plus en plus utilisé.

Concernant les rejets, le pic en nombre observé fait suite aux dysfonctionnements que le système a connus les 20 et 26 octobre 2015. Globalement, les participants maîtrisent de mieux en mieux le Système.

III.2.2.3. Evolution de la monétique (GIMAC)

L'année 2015 a été marquée par le démarrage effectif de la monétique interbancaire et de la commercialisation de la carte interbancaire GIMAC.

III.2.2.3.1. Activités monétiques interbancaires

Au 31 décembre 2015, le GIMAC comptait trente-trois (33) banques ayant déjà marqué leur accord pour l'ouverture de projets de raccordement ou d'hébergement, et une vingtaine de projets en cours de raccordement.

a) Mise en production

Le troisième trimestre de l'année 2015 a été marqué par le démarrage de la certification du groupe ECOBANK pour l'ensemble de ses six filiales basées dans la zone CEMAC, et la certification de la BICEC du groupe BPCE. Ces deux groupes bancaires sont venus rejoindre la NFC BANK déjà en production depuis juin 2015 au GIMAC

Le dernier trimestre a été consacré à la finalisation du projet de compensation des opérations monétiques interbancaires via SYGMA, suivie de sa mise en production de celle-ci au 31 décembre 2015.

Etaient déjà en production à la date du 31 décembre 2015, les banques suivantes : NFC Cameroun avec 8000 cartes GIMAC en circulation, ECOBANK Cameroun et la BICEC.

b) Construction des infrastructures réseaux et télécoms

L'infrastructure réseau et technologie fibre optique a été entièrement déployée pour raccorder l'ensemble des banques du Cameroun, en partenariat avec CAMTEL, à la date du 31 décembre 2015.

c) Réseaux internationaux

Le GIMAC a reçu au mois d'août la première mouture du contrat VISA, les termes de la licence étant en cours de finalisation au 31 décembre 2015.

Le GIMAC était en train de finaliser le volet administratif en vue d'une adhésion au 1^{er} réseau mondial China Union Pay (CUP) au 31 décembre 2015.

Le GIMAC avait finalisé les termes du sponsoring des banques au réseau MasterCard en tant que CGI (Corporate & Government Institution) vers fin janvier 2015, avec les premières certifiées en juillet 2016.

III.2.2.3.2. Activités monétiques bancaires

Le GIMAC a procédé à la collecte des informations de données bancaires auprès de ses membres. Les données recueillies auprès de sept (07) banques sur les 14 membres du GIMAC et d'une EMF, présentent l'activité monétique bancaire ainsi qu'il suit :

Tableau 3.37 : Statistiques de la monétique au 1^{er} semestre 2015

	Janv-15	Fev-15	Mars-15	Avr-15	Mai-15	Juin-15
Nombre d'opérations de retrait	1 110 630	1 029 584	1 214 004	1 194 112	1 214 221	1 202 153
Nombre d'opérations de paiement	34 744	31 778	36 552	37 277	38 499	40 469
Nombre de cartes bancaires	829 708	856 190	877 262	900 457	924 540	941 714
Nombre des terminaux de paiement	862	908	835	847	882	909
Valeur des opérations de retrait (en milliards FCFA)	99,5	92,2	115,1	107,2	106,5	108,1
Valeur des opérations de paiement (en milliards FCFA)	3,3	6,0	5,7	5,5	6,4	6,3
Nombre des guichets automatiques de banque	495	500	506	507	510	525

Source : GIMAC

Tableau 3.38 : Statistiques de la monétique au 2^{ème} semestre 2015

	Juil-15	Aout-15	Sept-15	Oct-15	Nov-15	Déc-15
Nombre d'opérations de retrait	1 327 128	1 323 129	1 270 221	1 303 774	1 245 593	1 466 742
Nombre d'opérations de paiement	42 114	44 322	43 592	46 719	45 972	48 372
Nombre de cartes bancaires	1 080 557	1 056 482	1 051 707	1 076 696	1 028 704	1 014 461
Nombre des terminaux de paiement	1 134	1 201	1 222	1 245	1 279	1 294
Valeur des opérations de retrait (en milliards FCFA)	122,7	122,4	117,6	119,8	114,2	137,5
Valeur des opérations de paiement (en milliards FCFA)	5,9	5,8	5,6	6,2	6,1	5,9
Nombre des guichets automatiques de banque	532	538	543	546	550	555

Source : GIMAC

Tableau 3.39 : Evolution de l'activité de la monétique

Statistiques	Evolution de Janvier à décembre 2015 (%)
Nombre d'opérations de retrait	75,7
Nombre d'opérations de paiement	71,8
Nombre de cartes bancaires	81,8
Nombre des terminaux de paiement	66,6
Valeur des opérations de retrait	72,3
Valeur des opérations de paiement	55,5
Nombre des guichets automatiques de banque	89,2

Source : GIMAC

On peut noter qu'au cours de l'année 2015, le nombre de cartes bancaires en circulation a connu une augmentation substantielle (+180 000), de même que le nombre de TPE (+400). Ceci traduisant l'intérêt marqué des banques pour l'activité de paiement, et de l'engouement des populations au paiement par carte.

A noter tout aussi la recrudescence de la fraude à la carte bancaire qui a touché quelques établissements bancaires de la place au dernier trimestre 2015. D'où l'urgence des actions de lutte contre ce phénomène devant porter sur la migration des cartes privatives à piste magnétique vers la carte EMV CPA du GIMAC, l'élaboration des mécanismes de remontées de données sur la fraude monétique, le renforcement des compétences du personnel des banques, l'installation systématique des dispositifs anti-fraude sur les équipements monétiques, la mise en place de la surveillance de l'activité monétique privative des banques, au travers de la supervision par le GIMAC.

En perspectives, considérant l'évolution des intégrations des banques à la monétique interbancaire, il y a lieu d'entrevoir l'ensemble des banques en tant que fournisseur de services monétiques interbancaires en 2016.

L'inclusion financière faisant partie de notre portefeuille, nous comptons également enrôler des Etablissements de Micro Finance (EMF) de premier ordre.

Pour l'année 2016, il est préconisé :

- une plus grande vulgarisation de la carte GIMAC
- le raccordement effectif de toutes les banques au réseau GIMAC
- le développement de l'activité de paiement à travers des solutions innovantes

- la mise en service de l'interopérabilité des systèmes de monnaie électronique
- le raccordement des banques aux réseaux VISA, Mastercard et China Union Pay (CUP).

Encadré 3.5 : Architecture du système et moyens de paiement

1. Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA)

Opérationnel dans tous les pays de la CEMAC depuis le 19 novembre 2007, SYGMA est un système où les transferts de liquidité sont exécutés, en monnaie centrale, à l'unité, de manière irrévocable et finalisée si la provision dans le Compte de Règlement du donneur d'ordre est disponible et suffisante.

SYGMA traite uniquement :

- les opérations de virement à débiter aux Comptes de Règlement des donneurs d'ordre ;
- les règlements des soldes multilatéraux des systèmes nets de paiement de masse (opérations de SYSTAC et de la SMAC) et des bourses des valeurs (opérations de la BVMAC, de la DSX et à compter du 1^{er} juillet 2009 de la CRCT) ;
- les opérations de politique monétaire (réserves obligatoires, placements, avances et remboursements d'avances, etc.) ;
- les opérations fiduciaires ;
- les règlements de la contrepartie en F CFA des transferts hors zone ;
- les opérations interbancaires et les opérations de la clientèle de plus de 100 (Cent) millions de F CFA ;
- les opérations urgentes quel que soit leur montant.

La participation directe aux échanges des valeurs dans SYGMA requiert que le nouveau participant procède à la réalisation de l'ensemble des pré-requis ci-après :

- une connexion SWIFT et/ou une liaison spécialisée privée avec la Direction Nationale : BLR ou ADSL ou les deux à la fois pour assurer une certaine redondance ;
- l'effectivité de l'échange de clés RMA entre le BIC du Trésor et celui de SYGMA (BEACCMCP) en cas de disponibilité de la connexion SWIFT.

Ainsi, les participants sont connectés à SYGMA par ligne spécialisée et/ou par réseau SWIFT. Les Directions Nationales sont connectées au système par réseau privé (VSAT).

2. Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale (SYSTAC)

Le Système net de paiement de masse de la CEMAC, dénommé SYSTAC est un système net, sécurisé, automatisé et dématérialisé qui traite des opérations de débit et de crédit de volume important ne présentant pas un caractère d'urgence et dont le montant unitaire est inférieur à 100 millions de F CFA. Il est constitué :

- d'un Centre de Compensation National (CCN) installé dans chaque Direction Nationale de la BEAC, dédié à la télécompensation des flux domestiques. La compensation des flux domestiques reste au niveau national pour les échanges entre participants d'un même pays. Chaque système national est conçu suivant les mêmes règles ;
- d'un Centre de Compensation Régional (CCR) installé aux Services Centraux de la BEAC, dédié aux flux régionaux. Le CCR est conçu à l'identique des systèmes nationaux mais il est configuré pour traiter les échanges entre tous les participants de la zone.

Les valeurs traitées dans SYSTAC sont normées dans le cadre du Comité Régional de Normalisation Financière (CORENOFI) et respectent les standards internationaux. Il s'agit du virement, du prélèvement, du chèque, des effets de commerce et des opérations sur cartes.

Le dénouement des transactions de compensation s'effectue quotidiennement entre 13 heures 00 et 13 heures 30 minutes dans les comptes de règlement des participants ouverts dans SYGMA.

Sont éligibles à la participation à SYSTAC :

- la Banque Centrale, indépendamment de son rôle d'Administrateur et de Superviseur du Système ;
- les établissements de crédit ;
- les services financiers de la Poste ;
- les Trésors Publics.

Actuellement, la participation à SYSTAC est faite au moyen d'une plateforme technique de participation, connectée au Centre de Compensation National par un réseau de télécommunication dédié.

3. Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale (SMI)

Dans le cadre de la réforme des systèmes des paiements et de règlement, le SMI vise de façon spécifique à mettre en place un système de paiement de masse, à promouvoir l'interbancaire, à développer une monétique de masse et à lutter contre l'exclusion financière.

Pour mettre en œuvre le volet monétique dans la CEMAC, deux organes avaient été créés en 2005 : l'Office Monétique de l'Afrique Centrale (OMAC) qui était l'organe de régulation et de supervision et la Société Monétique de l'Afrique Centrale (SMAC) qui était l'organe opérationnel du SMI.

Au regard des lenteurs observées dans la mise en place du SMI, le Conseil d'Administration de la BEAC a approuvé au cours de sa session du 18 décembre 2009, le principe d'une deuxième réforme du SMI basée sur la fusion de l'OMAC et de la SMAC.

C'est dans cette optique qu'au cours de l'assemblée générale constitutive du 04 juin 2014 qu'a été créé le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC) qui reprend dans le cadre d'une structure unique de gestion de monétique interbancaire, les activités des deux entités OMAC et SMAC.

Doté d'un capital social de 3 milliards de FCFA détenu à 99% par la BEAC pendant une période triennale et de 1% par les établissements de crédit membres, le GIMAC a pour objet principal la définition du cadre réglementaire et sécuritaire ainsi que les aspects d'interopérabilité et de la monétique CEMAC. Parmi les principales missions du GIMAC, on peut relever :

- la fourniture des services interbancaires tels que la gestion des risques et des oppositions ou le calcul des commissions interbancaires;
- la fourniture des services bancaires par délégation tels que la gestion des cartes et des porteurs, la gestion des commerçants, la gestion des DAB, la gestion des Terminaux de Paiement Electronique (TPE), la gestion des autorisations, la télécollecte ;
- la fourniture des services d'émission des cartes bancaires.

Au terme de sa première réunion qui s'est tenue le 20 novembre 2012 à Malabo, le Comité de Direction du GIMAC a été mis en place avec pour président le Gouverneur de la BEAC. Par ailleurs, le Directeur Général du Groupement a été nommé.

Depuis lors, des avancées ont été enregistrées dans le démarrage des activités opérationnelles du GIMAC telles que les formalités administratives d'enregistrement, le recrutement du personnel, la reprise des actifs de l'OMAC et de la SMAC et la mise en place de l'infrastructure technique. Lors de son Assemblée Générale tenue à Libreville, le Comité de direction du GIMAC a résolu de mettre en place une carte monétique valable dans tout l'espace de la CEMAC. Dénommée carte populaire, cet instrument monétique sera utilisable au niveau régional et international, suivant les normes EMV (Europay Mastercard Visa), avec pour objectif de garantir la sécurité des transactions. En plus de réduire les frais de services bancaires, ce nouveau système devrait permettre d'augmenter le taux de bancarisation dans la région Afrique Centrale.

4. Centrale des Incidents de paiement

Par Décision n° 069/GR/2013 du 11 décembre 2013, le Gouverneur de la BEAC a institué un projet dénommé « Centrale des Incidents de Paiement », chargé de la mise en œuvre des dispositions des articles 210 et 236 du Règlement n° 02/03/CEMAC/UMAC/CM du 04 avril 2003 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement, qui prescrit la création des fichiers des incidents de paiement en fixant leurs règles de fonctionnement.

La durée du projet de mise en œuvre de la CIP dans la CEMAC qui devra s'étaler sur 18 mois à compter du début des prestations de l'assistant technique de la BEAC, est conduite par trois instances à savoir le Comité de Coordination, le Comité de Pilotage et le Comité technique ou groupe projet.

III.3.Situation du secteur des assurances

III.3.1.Présentation succincte du marché camerounais des assurances

Le secteur des assurances a enregistré en 2015 une production globale de FCFA 182,2 milliards, en légère hausse de 12,94 % par rapport à l'année 2014 qui affichait FCFA 161,32 milliards.

La répartition par branche met largement en évidence les assurances de dommages qui représentent 71,7 % du marché, part en baisse par rapport à l'année dernière (72,5 %). L'assurance vie quant à elle, dont la part progresse de manière constante, représente 28,3 % du marché, contre 27, 5% l'année dernière, 25,5 % en 2013 et 24,2 % en 2012.

Le Marché compte vingt-quatre (24) sociétés d'assurances dont huit (8) en Vie et seize (16) en IARDT (Incendie, Accident, Risques Divers et Transports) et quatre sociétés de réassurances.

Il faut noter que les cinq (5) plus grandes entreprises IARDT contribuent au chiffre d'affaires de la branche à hauteur de 62,4 % ; tandis que les trois (3) plus grandes compagnies d'assurances vie réalisent 71,8 % du chiffre d'affaires de ladite branche.

Les effectifs sont estimés à 1321 emplois directs dont 461 Cadres, 582 Agents de maîtrise et 278 Agents d'exécution.

Le Marché englobe soixante-onze (71) courtiers et quatre-vingt-dix-sept (97) agents généraux.

III.3.2.Les assurances dommages

De façon synthétique, le chiffre d'affaires des assurances dommages se présente comme résumé dans le tableau 3.38 ci-après :

Tableau 3.40 : Chiffre d'affaires synthétisé des assurances dommages en 2015

SOCIETES	(En milliards F CFA)		
	TOTAL	ACCEPTATIONS	ACCEPTATIONS + TOTAL
ACTIVA ASS	15,8	0,8	16,7
AGC	2,7		2,7
ALLIANZ CAMEROUN	12,6	0,4	12,9
AREA	4,1		4,1
AXA ASS.	19,5		19,5
BENEF. GEN.	1,5		1,5
CAMINSUR	2,2		2,2
CHANAS ASS.	14,5		14,5
CPA	2,8		2,8
GMC	9,0		9,0
NSIA	6,7	0,4	7,1
PRO ASSUR	2,4		2,4
SAAR ASS	14,2	3,8	18,0
SAHAM Cameroun	7,4	0,05	7,5
SAMARITAN	1,9		1,9
ZENITHE	7,9		7,9
TOTAL	125,1	5,5	130,7

Source : ASAC

III.3.2.1. La production

En 2015, les assurances de dommages reprennent leur rythme normal d'évolution, après la stagnation de l'an dernier due à d'importantes annulations de primes. Ainsi, on note une hausse de (11,58 %) du chiffre d'affaires à 130,7 milliards FCFA, qui affichait 117,1 milliards FCFA en 2014.

L'examen de la production par branches, classées selon leur ordre d'importance, révèle ce qui suit :

a) *L'Automobile*

Son activité a enregistré un chiffre d'affaires en 2015 de 43,3 milliards FCFA, contre 39,4 milliards FCFA au cours de l'année 2014, soit une hausse de 9,9 %.

Cette branche continue toujours d'occuper une place prépondérante puisqu'elle assure 33,1 % de la production totale IARDT.

b) *Les Accidents Corporels et la Maladie*

Cette branche qui a un poids relatif sur le marché de 23,2 % a généré 30,3 milliards FCFA en 2015, en hausse de 9,7 % par rapport à l'année antérieure (27,6 milliards F.CFA).

c) *L'Incendie et les Autres Dommages aux Biens*

La production ici se chiffre à 20,1 milliards FCFA en 2015, soit une progression de 22,6 % par rapport à l'année précédente où elle était de 16,4 milliards FCFA.

La branche Incendie alimente 15,3 % du chiffre d'affaires IARDT.

d) *Les Transports*

En hausse de 19% de l'année 2013 à 2014, cette branche qui contribue au chiffre d'affaires global de la branche IARDT à hauteur de 17,1 % a vu sa production passer de 19,6 milliards FCFA à 22,3 milliards FCFA en 2015 soit une hausse de 13,7 %.

Toutefois, ces données masquent des disparités suivant les trois sous branches qui la composent :

La sous branche Transports Aériens a chuté de 4,3 %, revenant d'un montant de 2,3 milliards FCFA à 2,02 milliards FCFA.

Les Transports Maritimes ont enregistré une hausse de 15,2 %, s'établissant à 17,4 milliards FCFA, contre 15,1 milliards FCFA en 2014.

Enfin, **la sous branche Autres Transports** a connu une hausse de 38 %, passant, entre 2014 et 2015, de 2,1 milliards FCFA à 2,9 milliards FCFA.

e) *Les autres Risques Directs*

Cette branche a produit 5,1 milliards FCFA en 2015, en hausse de 37,8% par rapport à l'année 2014, qui affichait 3,7 milliards FCFA. Elle représente 3,9% du chiffre d'affaires IARDT.

f) La Responsabilité Civile Générale

La branche RC enregistre un chiffre d'affaires de 4,1 milliards FCFA en progression de 20,6% par rapport à 2014 (3,4 milliards FCFA). Cette branche représente 3,1 % de la production totale IARDT.

III.3.2.2. Les produits financiers

Les produits financiers des assurances dommages connaissent une baisse de 13,0 %, passant de 5,2 milliards F.CFA en 2014 à 4,5 milliards FCFA en 2015. Leur performance représente une valeur relative de 3,4 % par rapport au chiffre d'affaires IARD.

III.3.2.3. Les sinistres

III.3.2.3.1. Les Sinistres Payés

D'année en année, les compagnies du marché produisent des efforts pour le paiement des sinistres dont le montant se chiffre en 2015 à 48,3 milliards FCFA contre 45,9 milliards FCFA en 2014, en hausse de 5,3 %. En 2013, le montant s'élevait à 41,1 milliards FCFA.

Le taux de liquidation des sinistres c'est-à-dire le ratio Prestations Payées/Sinistres à Payer, en baisse par rapport à celui de l'exercice précédent, se situe à 56 % en 2015, contre 59 %.

III.3.2.3.2. Les charges de sinistres

La charge de sinistres de l'exercice a connu une hausse de 17,7 %, se chiffrant à 57,1 milliards FCFA contre 48,5 milliards FCFA l'année antérieure.

Le taux de sinistralité c'est-à-dire le ratio **Charge de Sinistres/Primes Acquises** du marché représente 44,3 %, en augmentation sur celui de l'an passé (39,2 %).

III.3.2.3.3. Les commissions et frais généraux

En dommages, les commissions versées aux différents intermédiaires au cours de l'exercice 2015 s'établissent à 17,7 milliards FCFA contre 16,1 milliards FCFA en 2014, soit une augmentation de 9,9 %.

Quant aux frais généraux, ils s'élèvent à 33 milliards FCFA, contre 35,4 milliards FCFA en 2014, en baisse de 6,8 %.

Ainsi, les frais d'acquisition se montent à 50,7 milliards FCFA, ce qui équivaut à 38,8 % du chiffre d'affaires, taux en-deçà de celui de 2014 (44 %).

Le taux de commissionnement, c'est-à-dire le ratio **Commissions/Primes Emises**, quant à lui, est de 13,6 %, pratiquement égal à celui de l'exercice précédent : 13,8 %.

III.3.2.3.4. La réassurance

En Dommages, le montant des primes acquises aux réassureurs se chiffre à 41 milliards FCFA contre 36,6 milliards FCFA en 2014 soit une hausse de 4,4 %.

En ce qui concerne la part des réassureurs dans les charges, celle-ci s'établit à 24,3 milliards FCFA contre 14,1 milliards FCFA en 2014, en hausse de 72,3 %.

Ainsi, le solde de réassurance de l'exercice 2015 en faveur des réassureurs est de 16,7 milliards FCFA en baisse de 26,1% par rapport à l'année dernière.

III.3.2.3.5. La solvabilité du marché

Les entreprises de dommages dégagent une marge disponible de FCFA 53,9 milliards en baisse de 3,1 % par rapport à celle de l'année dernière qui affichait 55,3 milliards FCFA.

La marge minimale est de 19,2 milliards FCFA, en baisse de 2,6 % par rapport à celle de 2014 (19,6 milliards FCFA).

Il en résulte au titre de l'exercice 2015 un surplus de marge de solvabilité de l'ordre de 34,6 milliards FCFA, en recul de 3,9 % par rapport à 2014 (36 milliards FCFA).

Le taux de couverture de la marge de solvabilité a évolué dans le même sens, 279,2 % en 2015 contre 283,9 % en 2014.

III.3.2.3.6. La couverture des engagements

a) Les engagements règlementés

Les engagements règlementés des compagnies non vie, en hausse de 10,7 % par rapport à l'exercice 2014, s'élèvent à 124 milliards FCFA contre 112 milliards FCFA.

b) Les actifs admis en représentation

Au cours de l'année 2015, les placements admis en couverture des engagements règlementés pour les compagnies de dommages s'élèvent à 140,2 milliards FCFA contre 133,2 milliards FCFA l'année précédente, soit une progression de 5,2 %.

Il se dégage des placements rapportés aux engagements règlementés, un surplus de couverture de 15,8 milliards FCFA en 2015 contre 21,3 milliards FCFA en 2014, soit une décroissance de 25,8 %.

Ainsi, le taux de couverture des engagements règlementés, en baisse par rapport à celui de 2014, s'élève à 113% contre 119 %.

c) Les résultats

L'exploitation de la branche dommages conduit à un résultat 9 milliards FCFA. Ce dernier est en net progression de 574 % par rapport à celui de 2014 (-1,9 milliards FCFA).

III.3.3. Les assurances vie

Le chiffre d'affaire des assurances vie est résumé dans le tableau 3.39 ci-dessous en ce qui concerne l'année 2015.

Tableau 3.41 : Chiffre d'affaires synthétisé des assurances vie en 2015

SOCIETE	(En milliards F CFA)		
	Total Affaires Directes	Acceptations	Total Général
ACTIVA-VIE	7,0	0,1	7,1
ALLIANZ-VIE	17,2		17,2
BENEF LIFE	10,2		10,2
NSIA VIE	0,2	0,04	0,3
PRO ASSUR VIE	0,2		0,2
SAAR VIE	3,8		3,8
SAHAM LIFE	3,2		3,2
SUNU ASSURANCES	8,8	0,7	9,5

Source : ASAC

III.3.3.1. La production

L'assurance vie affiche un chiffre d'affaires de 51,5 milliards FCFA en 2015 contre 44,3 milliards FCFA en 2014 ce qui traduit un accroissement de 16 %. En progression continue depuis plusieurs années, elle représente 28,3 % du marché, contre 27,5 % l'année dernière et 25,5 % en 2013.

Sur un total de 51,5 milliards FCFA en 2015, la répartition est de 44 % pour les assurances individuelles, 54 % pour les assurances collectives et 2 % pour les acceptations vie.

III.3.3.2. Les produits financiers

Les produits financiers des assurances vie et capitalisation connaissent une hausse de 30,3 % et s'établissent à 4,3 milliards FCFA en 2015, contre 3,3 milliards FCFA en 2014. Ils représentent 8 % du chiffre d'affaires Vie.

III.3.3.3. Les sinistres

III.3.3.3.1. Les sinistres payés

Les prestations payées s'élèvent à 23,2 milliards FCFA en 2015 contre 21 milliards FCFA en 2014, ce qui traduit une hausse de 10,5 %.

Dans le même temps, on observe aussi une stagnation du taux de liquidation des sinistres qui se situe à 14,2 % contre 14,1 % l'année précédente.

III.3.3.3.2. La charge de sinistres

En vie, la charge de sinistres a progressé de 20,2 % et se chiffre à 38,1 milliards FCFA, contre 31,7 milliards FCFA l'année antérieure.

Le taux de sinistralité c'est-à-dire le ratio **Charge de Sinistres/Primes Acquis** du marché est de 74 % en 2015 en hausse par rapport à celui de l'année antérieure (72 %).

III.3.3.3.3. Les commissions et frais généraux

Les commissions versées aux différents intermédiaires vie au cours de l'exercice 2015, supérieures à celles de 2014, s'établissent à 4,5 milliards FCFA contre 4 milliards FCFA en 2014 soit une hausse de 12,5 %.

Quant aux frais généraux, ils s'élèvent à 8,9 milliards FCFA, contre 9,4 milliards FCFA en 2014, en baisse de 5,3 %.

Ainsi, les frais d'acquisition se montent à 13,5 milliards FCFA, ce qui équivaut à 26,1 % du chiffre d'affaires Vie, taux en baisse par rapport à celui de 2014 (30,3 %).

III.3.3.3.4. La réassurance

En 2015, le montant des primes acquises aux réassureurs se monte à 3,0 milliards FCFA contre 2,1 milliards FCFA en 2014, soit une hausse de 42,4 %.

Concernant la part des réassureurs dans les charges, celle-ci s'établit à 1,4 milliard FCFA contre 1,5 milliard FCFA en 2014, en baisse de 6,7 %.

Ainsi le solde de réassurance de l'exercice 2015, est favorable aux réassureurs à hauteur de 1,5 milliard FCFA.

III.3.3.3.5. La solvabilité du marché

Les entreprises vie dégagent une marge disponible de 17,3 milliards FCFA en hausse de 6,8% par rapport à celle de l'année dernière qui affichait 16,2 milliards FCFA.

La marge minimale est de 8,2 milliards FCFA, en progression de 12,3 % par rapport à celle de 2014 (7,3 milliards FCFA).

Il en résulte au titre de l'exercice 2015 un surplus de marge de couverture qui se chiffre à 9,1 milliards FCFA, contre 9 milliards FCFA en 2014, soit un léger accroissement de l'ordre de 1,1 %.

Le taux de couverture connaît une baisse par rapport à celui de l'année précédente ; 210,9 % contre 223,1 %.

III.3.3.3.6. La couverture des engagements

a) Les engagements règlementés

Les engagements règlementés des compagnies vie, en progression de 12 % par rapport à l'exercice 2014, s'élèvent à 178,6 milliards FCFA contre 159,5 milliards FCFA.

b) Les actifs admis en représentation

Au cours de l'année 2015, les placements admis en couverture des engagements règlementés pour les compagnies vie s'élèvent à 186 milliards FCFA contre 168,9 milliards FCFA l'année précédente, soit une progression de 10,1 %.

Il se dégage des placements rapportés aux engagements règlementés, un surplus de couverture des engagements règlementés de 7,4 milliards FCFA en 2015, contre 9,4 milliards FCFA en 2014, soit une décroissance de 21,3 %.

De même, le taux de couverture des engagements règlementés a chuté par rapport à 2014, s'établissant à 104,1 % contre 105,9 %.

c) Les résultats

L'exploitation de la Branche Vie enregistre un résultat excédentaire de 2,7 milliards FCFA, en hausse de 35 % par rapport à celui de l'année précédente (2 milliards FCFA).

III.3.4. Perspectives du secteur des assurances

Les Ministres en charge des assurances des Etats membres de la CIMA se sont réunis le 08 avril 2016 à Yaoundé et ont adopté une série de règlements dont un certain nombre vont fondamentalement modifier le paysage de l'assurance de la zone et, ce partant, de notre pays.

III.3.4.1. Règlement n° 007/CIMA/PCMA/CE/2016 relatif à l'augmentation du capital Minimum des sociétés anonymes d'assurances et du fonds d'établissement des sociétés d'assurances mutuelles

Ce règlement dispose que les sociétés anonymes doivent avoir un capital social égal au moins à cinq (05) milliards FCFA à libérer dans un délai qui ne peut excéder trois ans. S'agissant des sociétés en activité, le délai accordé est de trois ans pour porter leur capital social à trois (03) milliards FCFA et de cinq (05) pour le porter à cinq ans.

S'agissant des sociétés d'assurances mutuelles, le fonds d'établissement doit être au moins égal à trois (03) milliards FCFA.

Si l'objectif visé par le régulateur est de renforcer la solidité financière des compagnies d'assurances afin de leur permettre de mieux faire face à leurs engagements, il convient de souligner que la réforme va conduire à :

- un déclenchement des effets en chaîne pour le secteur, impactant le nombre d'assureurs, leur taille, leurs produits, leurs prix, leur mode de commercialisation ;
- la disparition de l'actionnariat national constitué essentiellement d'actionnaires familiaux et de la première génération de créateurs de compagnies d'assurances nationales et, ce partant, à la disparition de compagnies de petite taille à capitaux locaux ;
- la concentration du capital par le biais d'opérations de fusion et d'acquisition entre les mains de groupes multinationaux ou régionaux plus ou moins étendus, avec pour corollaire des plans sociaux douloureux et une extraversion du secteur des assurances.

III.3.4.2. Règlement n° 005/CIMA/PCMA/CE/2016 modifiant et complétant l'article 308 du code des assurances portant assurance directe à l'étranger

Ce règlement stipule qu'il est interdit de souscrire une assurance directe d'un risque concernant une personne, un bien ou une responsabilité, situé sur le territoire d'un Etat membre auprès d'une entreprise qui ne se serait pas conformée aux prescriptions de l'article 326 (qui dispose que les entreprises ne peuvent effectuer des opérations d'assurances qu'après avoir obtenu un agrément).

Toute cession en réassurance à l'étranger, portant sur plus de 50 % d'un risque concernant une personne, un bien, une responsabilité, situé sur le territoire d'un Etat membre (...), est soumise à l'autorisation du Ministre en charge du secteur des assurances.

En faisant évoluer à la baisse le seuil de la cession en réassurance, ce règlement va dans le sens des doléances que l'ASAC avait exprimées en son temps. Il pourrait favoriser le développement de la capacité de souscription et de rétention de notre marché, permettre de limiter au maximum la pratique d'évasion des primes et améliorer le solde de la balance des paiements de notre pays.

Toutefois, le succès d'une telle mesure repose sur l'efficacité du contrôle des opérations de souscription d'assurance et de cession en réassurance. D'où l'impérieuse nécessité de mettre en place une compagnie nationale de réassurance mieux outillée pour exercer ce contrôle permanent sur les risques placés à l'extérieur, du fait de la cession légale.

III.3.4.3. Règlement n°004/CIMA/PCMA/CE/2016 relatif à la modification des articles 233 et 236 du code des assurances portant sur les pénalités et intérêts de retard à infliger aux sociétés d'assurances en cas de manquement dans l'offre ou le paiement d'indemnités aux victimes ou à leurs ayants droits suite à un accident de la circulation (les pénalités sont de 5% par mois de retard).

Dans un souci bien compris de faire effectivement régler les sinistres ou d'en accélérer la cadence, la CIMA durcit sa législation. Cette mesure se situe dans le prolongement du règlement n° 002/CIMA/PCMA/PCE/2014 portant modification du barème d'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation ou de leurs ayants droit. Elle aura pour conséquence d'alourdir la charge de sinistres des compagnies dont l'automobile constitue le cœur de métier et de mettre à mal leurs résultats.

III.3.4.4. Règlement n° 001/CIMA/PCMA/CE/2016 modifiant et complétant le régime financier et les règles comptables applicables aux organismes d'assurance

L'instauration d'une provision de gestion en assurance vie qui découle de ce règlement est, selon la CIMA, destinée à faire face à l'incapacité des chargements de gestion et d'acquisition à couvrir les frais réellement exposés pour la gestion et l'acquisition des contrats.

Si cette réforme est appliquée en l'état, sans mesure d'accompagnement, les sociétés d'assurance vie du Cameroun devraient constituer au 31 décembre 2016 des provisions estimées pour l'heure à trente (30) milliards FCFA, ce qui contribuerait à la dégradation de leurs fonds propres.

Au final, si la modification de l'article 308 permet d'entrevoir la possibilité d'accroissement de l'aliment pour le marché et, ce partant, une augmentation de rétention de son chiffre d'affaires global, les autres mesures récemment prises par le régulateur sont de nature à mettre à mal l'industrie de l'assurance nationale, s'agissant particulièrement des compagnies à capitaux exclusivement ou majoritairement camerounais, dont la survie paraît plus que jamais incertaine.

III.4.Situation du marché financier

III.4.1. Marché des titres publics à souscription libre de la BEAC

Au cours de l'année 2015, le marché des titres publics émis par adjudications a été caractérisé par une hausse des montants levés par les Trésors publics avec l'entrée de la Guinée Équatoriale sur le marché comme émetteur et le triplement des ressources mobilisées sur le compartiment des OTA. Excepté le Congo, tous les autres pays de la CEMAC ont émis des titres sur ce marché.

III.4.1.1. Marché primaire

Sur l'ensemble de l'année 2015, 77 appels d'offres sur bons et obligations du Trésor assimilables ont été lancés en 2015 contre (44) l'année précédente, soit : 28 pour le Cameroun dont 6 déclarés infructueux, 4 pour la République Centrafricaine, 23 pour la République Gabonaise, 2 pour la Guinée Équatoriale et 20 pour le Tchad, dont un déclaré infructueux.

La valeur totale des émissions de BTA s'est établie à 430,1 milliards en 2015 contre 353,5 milliards en 2014. Le cumul des montants collectés depuis le lancement de ce marché en 2012 a atteint 1 392,3 milliards.

Les Trésors publics ont levé 125,1 milliards de FCFA au Cameroun, 16 milliards de FCFA en République Centrafricaine, 132 milliards de FCFA au Gabon, 15 milliards de FCFA en Guinée Équatoriale et 142 milliards de FCFA au Tchad.

En 2015, les coûts des ressources mobilisées sur le compartiment des BTA, bien qu'ayant des évolutions assez erratiques, ont gardé une tendance haussière et sont passés pour l'essentiel au-dessus du TIAO. Ainsi, les taux d'intérêt moyen pondérés (TIMP) sur les BTA ont évolué comme suit :

- Cameroun : entre 1,73 % et 3,20 %, contre 1,30 % et 2,60 % en 2014 ;
- République Centrafricaine : entre 5,12 % et 5,50 %, contre 5,20 % et 5,50 % en 2014 ;
- Gabon : entre 2,16 % et 4,21 %, contre 1,80 % et 3,60 % en 2014 ;
- Guinée Équatoriale : entre 1,36 % et 2,36 % ;
- Tchad : entre 2,69 % et 3,50 %, contre 2,6 % et 2,9 % 2014.

Par ailleurs, les taux de couverture moyen des montants émis ont évolué dans les fourchettes suivantes :

- Cameroun : entre 70,4 % et 432,8 %, contre 126,0 % et 587,0 % en 2014 ;
- République Centrafricaine : entre 100 % et 120 %, contre 100 % 2014 ;
- Gabon : entre 62,5 % et 371,0 %, contre 45 % et 201,0 % en 2014 ;
- Guinée Équatoriale : entre 300 % et 400 % ;
- Tchad : entre 33,33 % et 195 %, contre 120 % et 190 % en 2014.

Sur le compartiment des OTA, 9 émissions ont été lancées, dont 2 pour le Gabon et 7 pour le Tchad. Le volume cumulé des montants levés par ces deux Trésors nationaux s'est situé à 156,76 milliards de FCFA, contre 47,1 milliards de FCFA en 2014, dont 17,5 milliards de FCFA pour le Gabon et 139,26 milliards de FCFA pour le Tchad.

Le taux de couverture des OTA émis par adjudication pour le Gabon s'est situé entre 83,3 % et 100 % (entre 31,5 % et 74,4 % en 2014), et celui du Tchad a oscillé entre 67,0 % et 100 % (entre 31,5 % et 191,5 % en 2014).

Les Trésors publics ont honoré à bonne date l'ensemble de leurs engagements envers les souscripteurs en procédant au remboursement de 52 émissions pour un montant total de 363,9 milliards, soit 24 émissions du Trésor camerounais correspondant à 164 milliards de FCFA, 4 émissions de la République Centrafricaine représentant le remboursement d'un montant total de 13,5 milliards de FCFA, 14 émissions du Gabon pour un montant de 95,9 milliards de FCFA et 10 émissions du Tchad pour un montant de 90,5 milliards de FCFA.

Concernant les OTA, les Trésors publics du Cameroun et du Gabon ont payé des intérêts s'élevant respectivement à 1,3 milliard de FCFA et 3,1 milliards de FCFA à leurs échéances.

III.4.1.2. Marché secondaire

Le marché secondaire des titres publics s'est caractérisé par une contraction des achats-ventes et l'intensification des opérations de nantissement. Ainsi, 5 opérations de livraisons contre paiement ont été conclues et dénouées, contre 12 en 2014. Un volume de 690 904 OTA d'une valeur nominale de 6,9 milliards de FCFA et 10 000 BTA d'une valeur nominale de 10 milliards ont été échangés.

En application de la décision n°4 du CPM du 31 octobre 2013, relative aux actifs financiers admissibles en garantie des opérations de refinancement de la BEAC, les banques de la CEMAC ont nanti au profit de la Banque centrale 11 150 000 Obligations du Trésor, émis par syndication, valant 105,3 milliards de FCFA, 4 650 000 OTA pour une valeur de 46,5 milliards de FCFA et 172 075 BTA évalués à 172 milliards de FCFA.

Encadré 3.6 : Principaux textes régissant le marché régional pour l'émission des titres publics

Le marché des titres publics est encadré par un certain nombre de textes décrivant les procédures techniques et la réglementation de l'émission des titres publics dans la zone CEMAC. Il y a notamment :

- le Règlement 03/08/CEMAC/UMAC/CM relatif aux Titres Publics à Souscription Libres émis par les Etats membres de la CEMAC du 06 octobre 2008 ;
- le Règlement général du 23 décembre 2010 de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) ;
- l'Instruction N° 03/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 relative à la comptabilité - Titres des Teneurs de comptes ;
- l'Instruction N° 04/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 portant Dispositions tarifaires relatives à l'affiliation à la CRCT ;
- l'Instruction N°02/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 relative à la comptabilité - Titre de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres ;
- le Cahier des Charges des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT).

Source : BEAC

III.4.2. Marché boursier du Cameroun

En 2015, l'activité de la Douala Stock Exchange a porté principalement sur ses marchés dédiés aux actions et aux obligations.

III.4.2.1. Compartiment de titres de capital (Marché des actions) de la Douala Stock Exchange (DSX)

Au terme de l'année 2015, la capitalisation boursière a progressé de 4,8 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse est entretenue par le bon comportement des actions SEMC et SOCAPALM qui ont gagné respectivement 2,7 % et 18,9 % en capitalisation.

Tableau 3.42 : Evolution de la capitalisation boursière

	2012	2013	2014	2014/2013 (%)	2015	2015/2014 (%)
	<i>(en milliards F CFA)</i>				<i>(en milliards F CFA)</i>	
SEMC	10,7	12,0	11,9	-0,5	12,2	2,7
SAFACAM	36,8	54,6	62,1	13,6	53,4	-14,0
SOCAPALM	61,0	67,1	84,7	26,2	100,7	18,9
TOTAL	108,5	133,7	158,7	18,7	166,3	4,8

Source : DSX

Le nombre global de titres échangés est revenu de 42 261 en 2014 à 13 607 en 2015, soit une baisse de 67,8 %. Ainsi, le marché a enregistré pour l'année 2015 un chiffre d'affaires de FCFA 380,2 millions contre FCFA 1 998,9 millions en 2014.

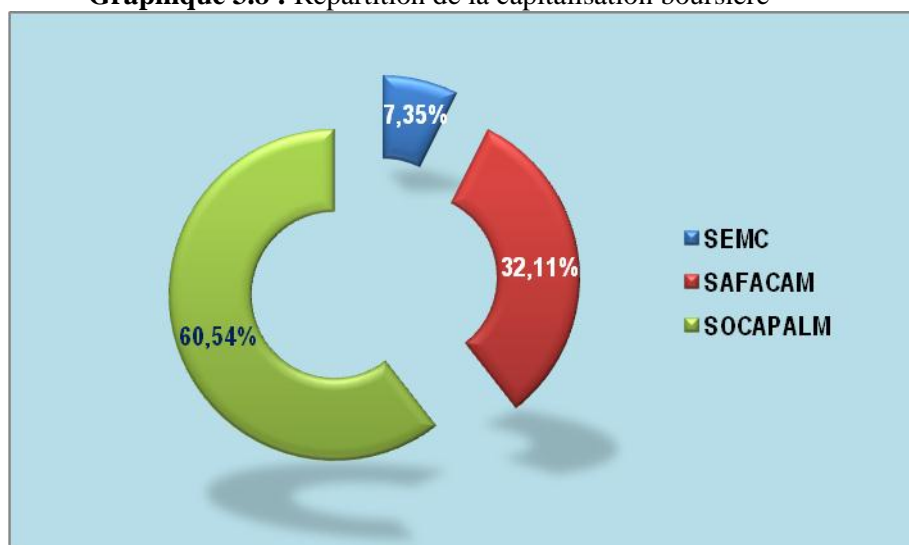
Tableau 3.43 : Volume des titres échangés

Emetteur	Volume des transactions			Valeurs des transactions <i>(en millions FCFA)</i>		
	2014	2015	Variation (%)	2014	2015	Variation (%)
SEMC	329	483	46,81	20,3	30,3	48,8
SAFACAM	2 828	2 309	-18,35	292,6	116,2	-60,3
SOCAPALM	39 104	10 815	-72,34	1 686,0	233,7	-86,1
TOTAL	42 261	13 607	-67,80	1 998,9	380,2	-81,0

Source : DSX

L'action SOCAPALM est le titre le plus actif du marché, représentant 79 % des volumes transigés et 61,0 % du chiffre d'affaires total enregistré sur ce marché.

Graphique 3.8 : Répartition de la capitalisation boursière



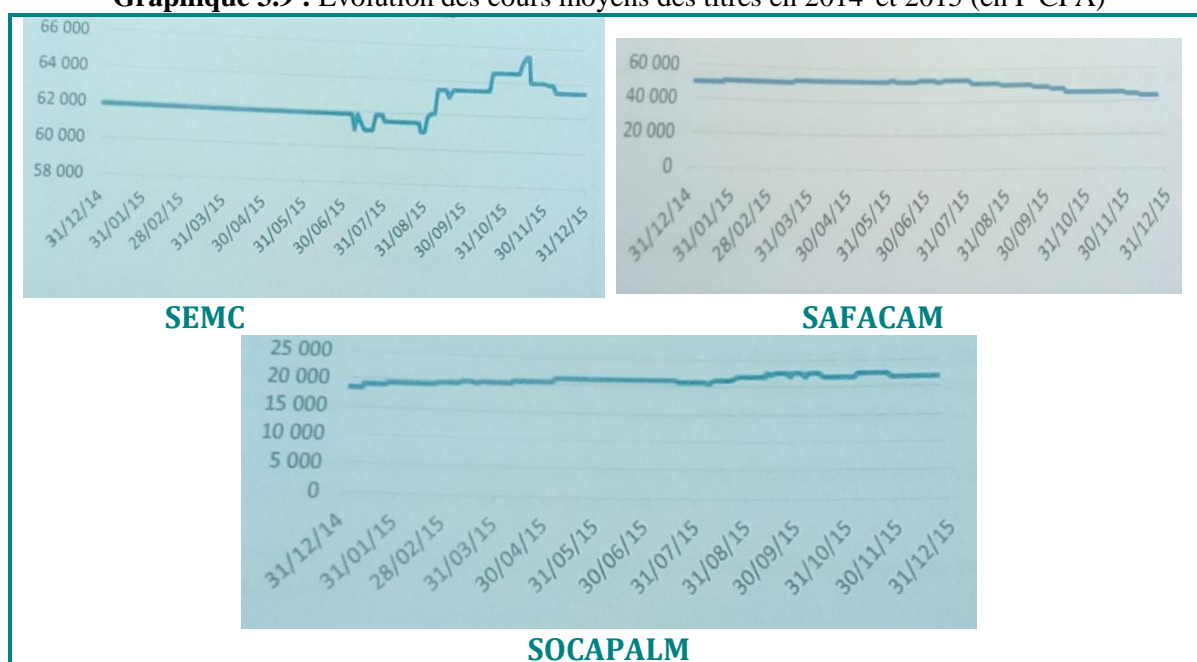
Source : DSX

En termes de performance des actions, le cours du titre SEMC grevé à la valeur était de 61 856 FCFA tout au long de l'exercice 2015, a connu une hausse de l'ordre de 2,7 %. Ce titre a clôturé l'année avec un cours de 63 498 FCFA. Il a transigé pendant 11 séances sur 150, soit une fréquence de cotation de 0,07 contre 0,06 en 2014, représentant une hausse de 16,7 %. Rapporté à la même période de l'année 2015, le volume de transactions sur le titre SEMC s'est élevé à 483 titres d'une valeur de 30,3 millions de FCFA contre 329 titres en 2014 d'une valeur transactionnelle de 17,2 millions de FCFA, soit une baisse de 16,7 %.

Le titre SAFACAM quant à lui a connu une évolution erratique tout au long de l'année 2015. En effet, ce titre a commencé l'année avec un cours de 50 001 FCFA, et s'est inscrit sur une tendance croissante jusqu'en juillet pour atteindre 53 100 FCFA, son plus haut niveau de l'année 2015. Par la suite, il enregistre des baisses continues jusqu'en fin d'année pour s'établir à 42 998 FCFA. Par rapport à la fin de l'année 2014, la valeur SAFACAM a enregistré une baisse de 16,3 %. En fin d'année 2015, la fréquence de cotation du titre SAFACAM se chiffre à 0,19, correspondant à 28 séances sur 150, contre 0,13 en 2014, soit une hausse de 24,0 %. Sur la période, 2 309 actions d'une valeur de 116,2 millions de FCFA ont été échangées contre 2 828 actions en 2014.

Pour ce qui est du titre SOCAPALM, sa valeur a connu une fluctuation positive de l'ordre de 18,0 % en moyenne jusqu'au 30 décembre 2015. Ce titre avait commencé l'année avec un cours établi à 18 506 FCFA, avant d'entamer une évolution erratique pour atteindre 22 501 FCFA le 11 novembre 2015, son plus haut niveau enregistré au cours de cette période, et clôturer l'année avec un cours s'établissant à 22 000 FCFA. Dans le même temps, ce titre a transigé 51 créances sur 150, soit une fréquence de cotation de 0,34 contre 0,26 en 2014, soit une hausse de 30,8 %. Il totalise 10 815 actions transigées d'une valeur de 233,7 millions de FCFA contre 39 104 actions en 2014, soit une importante baisse de 72,3 %.

Graphique 3.9 : Evolution des cours moyens des titres en 2014 et 2015 (en F CFA)



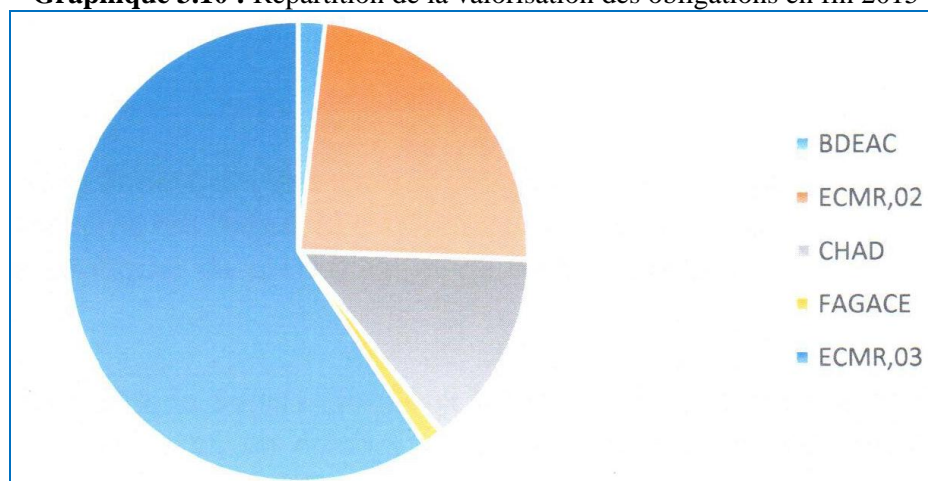
Source : DSX

III.4.2.2. Compartiment de titres de créances (Marché obligataire) de la Douala Stock Exchange (DSX)

Au début de l'année 2015, ce compartiment comptait cinq valeurs à savoir : « BDEAC 5,5 % net 2010-2017 », « ECMR 5,6 % net 2010-2015 », « TCHAD 6 % 2013-2018 », « ECMR 5,9 % 2013-2018 », et « FAGACE 5,25 % net 2014-2019 ».

Au courant de l'année, il s'est enrichi d'une nouvelle valeur : « ECMR 5,5 % net 2014-2019 ». Le titre « ECMR 5,6 % net 2010-2015 » dont le capital a été entièrement amortis le 29 décembre 2015 a été radié de la cote.

Graphique 3.10 : Répartition de la valorisation des obligations en fin 2015



Source : DSX

Au terme de l'année, la capitalisation du marché obligataire de DSX a décliné de F CFA 71,2 milliards pour se fixer à 253,2 milliards de FCFA. Ce repli est essentiellement dû à l'amortissement total de l'emprunt obligataire « ECMR 5,6 % net 2010-2015 » le 29 décembre 2015, et aux remboursements partiels des autres emprunts.

Tableau 3.44 : Volume des titres de créance

Emetteurs	Volume des transactions			Valeurs des transactions (en millions F CFA)		
	2014	2015	Var. %	2014	2015	Var. %
<< ECMR 5,6 % >>	13 341	1 434 949	10655,93	66,7	3 656,7	5382,0
<< BDEAC 5,5 % >>	0	0	-	0	0	-
<< ECMR 5,9 % >>	102 740	418 902	307,73	1 027,4	4 188,1	307,6
<< Etat du Tchad 6 % >>	2 270	39 632	1645,90	22,7	297,1	1208,6
<< FAGAGE 5,25 % >>	30	0	-100,00	0,3	0,3	0,0
<< ECMR 5,5 % >>	0	676 994	-	0,3	6 771,1	2256926,4
TOTAL	118 381	1 893 483	1499,48	1 117,1	8 142,2	628,9

Source : DSX

En termes de physionomie de marché, 1 893 483 obligations ont changé de main pour une valeur de 8,1 milliards de FCFA venant de 1 117 105 000 obligations, soit une hausse de 6,3 %.

III.4.2.3. Compartiment hors cote de la Douala Stock Exchange (DSX)

Ce marché dédié au placement des Obligations du Trésor à Coupon Zéro n'a enregistré aucune transaction au cours de l'année 2015 en raison d'une conjonction de deux éléments :

d'une part la bonne tenue des engagements par l'Etat, et d'autre part, la baisse drastique des nouvelles titrisations de créances.

III.4.3. Perspectives du marché boursier

Dans le but de redynamiser le marché boursier au Cameroun, la Douala Stock Exchange envisage de mener plusieurs actions dans son champ de compétence et dans des canaux variés.

III.4.3.1. Le cadre réglementaire

La Douala Stock Exchange envisage de mener un audit de son cadre réglementaire. Un inventaire exhaustif de tous les textes réglementaires et procédures de la Bourse a déjà été effectué, le but étant d'identifier les manquements, les vides juridiques et les dispositions caduques de manière à procéder à leur mise à jour dans le respect des standards internationaux.

III.4.3.2. Le marché

Dans le cadre du Marché Financier National, la DSX entend procéder à la cession par Appel Public à l'Epargne, d'une partie des participations que l'Etat et ses démembrements (la SNI et la CNPS) détiennent dans les sociétés SOSUCAM, ALUBASSA et SOCATRAL, conformément aux Très Hautes instructions du Président de la République, Chef de l'Etat, au cours de l'année 2015.

A cet effet, la Douala Stock Exchange envisage de mener des travaux préliminaires de concert avec la SNI, la CNPS, la SOCATRAL, la SOSUCAM et ALUBASSA, afin de définir ensemble, non seulement un cadre de collaboration future entre toutes les parties prenantes au processus d'introduction en Bourse desdites sociétés, mais aussi d'élaborer un plan de travail.

La Douala Stock Exchange a formulé dans ce sens des propositions d'actions à entreprendre par l'Etat du Cameroun ; promoteur du Marché Financier et facilitateur du processus d'introduction de ses titres à la bourse de Douala.

Il s'agit de :

1. Informer les Ministères, Tutelles administratives et techniques des sociétés et organismes : SNI, CNPS, SOSUCAM, SOCATRAL et ALUBASSA ;
2. Organiser une séance de travail sous la présidence du Ministre des Finances, et réunissant tous les Directeurs Généraux des structures concernées par les introductions en bourse, afin de sensibiliser sur les attentes du Gouvernement et son intérêt pour la pleine réussite de ces différentes opérations ;
3. Rappeler la disponibilité de l'Etat à être facilitateur ;
4. Veiller à l'adoption des résolutions relatives à ces opérations lors des Conseils d'Administration et Assemblées Générales de décembre 2015 et janvier 2016, notamment :
 - autorisation d'introduction de 20 % du capital social ;

- désignation d'un Prestataire de Service d'Investissement (PSI) ;
 - désignation d'un deuxième Commissaire aux Comptes ;
 - modification des statuts pour se conformer aux textes réglementaires (suppression ou renonciation au droit de préemption) ;
 - coûts inhérents à la procédure d'introduction en bourse.
5. Solliciter l'homologation par la Commission des Marchés Financiers de la tarification des services marchands offerts sur le Marché Financier ;
 6. Soumettre à la décision du Parlement, l'amendement sur le crédit d'impôt pour les transformations juridique et comptable des sociétés ciblées pour leur admission à la cote de la bourse de Douala.
 7. Informer la presse locale et internationale sur la redynamisation du marché Financier National notamment l'implémentation des actions suivantes :
 - la mise en place de la dématérialisation des titres cotés et non cotés ;
 - la création d'une plateforme de concertation réunissant sous l'autorité du Ministre des Finances la Commission des Marchés Financiers (CMF), la Douala Stock Exchange (DSX) et les Prestataires de Services d'Investissement (PSI) ;
 - la préparation d'un projet de loi sur les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;
 - la reconduction du Régime fiscal du secteur boursier dans la loi de finances pour l'exercice fiscal 2016 ;
 - la mise en application de l'accord du Président de la République, Chef de l'Etat relayé dans la correspondance n°B934/SG/PR du 9 août 2004 du Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République sur la cession sur le Marché Financier National des titres des participations détenus par l'Etat et ses démembrements dans les sociétés SOSUCAM, SOCATRAL et ALUBASSA.
 - la soumission à la Commission des Marchés Financiers pour homologation d'une nouvelle tarification des services marchands du Marché Financier National.

III.4.3.3. Le marché hors cote

S'agissant du marché hors cote, la DSX envisage également la cession des Obligations de Trésor à Coupon Zéro détenues par la Société Nationale de Raffinage (SONARA).

A titre de rappel, des Obligations du Trésor à Coupon Zéro (OTZ) ont été émises dans le cadre de trois (3) conventions de titrisation du 23 novembre 2011 (Convention n°1), du 16 mai 2012 (Convention n°2) et du 16 juillet 2013 (Convention n°3) signés entre la République du Cameroun représentée par le Ministère des Finances et la Société Nationale de Raffinage (SONARA) représentée par son Directeur Général.

La cession d'une partie de ces Obligations du Trésor à Coupon Zéro (OTZ) correspondant à 69 212 titres, soit un montant de F CFA 69,212 milliards serait envisagée au cours du premier semestre de l'année 2016.

III.4.3.4. Partenariat APECCAM-DSX-PSI

Douala Stock Exchange envisage la signature d'un accord de partenariat entre l'APECCAM, DSX et les PSI-Membres de la Bourse. Ce partenariat consistera pour l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun, à réserver une portion des crédits syndiqués des banques commerciales au Marché Financier National.

III.4.3.5. Création d'un marché alternatif dédié aux Petites et Moyennes Entreprises (PME)

Dans le cadre de sa stratégie, Douala Stock Exchange envisage de mettre en place un marché dédié aux PME, et ouvert aux grands projets se proposant de s'ouvrir dès le départ à l'actionnariat public. Une étude de faisabilité est menée dans ce sens depuis janvier 2015.

Il s'agira en effet de créer des conditions d'éligibilité de ce marché en tenant compte des réalités du Cameroun. Pour avoir un marché efficient, Douala Stock Exchange envisage organiser des séances de travail périodiques avec tous les acteurs du marché notamment les PSI et les dirigeants des PME.

III.4.3.6. Ouverture internationale de Douala Stock Exchange

Douala Stock Exchange a signé un accord de coopération le 22 mai 2014 avec la BVMT (Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis) et projette de renforcer sa coopération avec les autres Bourses francophones du continent notamment, la Bourse de Casablanca et la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UEMOA.

III.4.3.7. Promotion de la culture boursière

Douala Stock Exchange a mis en place un projet de développement de la culture boursière qui se décline en trois volets :

- 1) la mise en place de journées « Portes Ouvertes » à caractère pédagogique ;
- 2) la participation aux salons d'entreprises ;
- 3) la formation à la culture boursière.

Ce programme s'adresse à deux grands types de public :

- le grand public (milieu universitaire, corps consulaires y compris les relais d'information notamment les journalistes radios et télévisions) ;
- les sociétés (Cadres, Dirigeants, Actionnaires majoritaires).

III.4.3.8. Développement de l'information financière

Douala Stock Exchange lancera un Bulletin hebdomadaire ou mensuel sur l'activité boursière, et qui abordera les principaux thèmes ci-après :

- sociétés cotées (informations et analyses financières) ;
- numérisation des données financières des sociétés et du BOC ;
- Prestataires de Services d'Investissement (PSI) ;
- respect par les sociétés cotées de leurs obligations d'information financière.

III.4.3.9. Ressources humaines

La DSX compte renforcer les capacités de son personnel sur les aspects techniques évolutifs et dynamiques du marché boursier (analyse financière, analyse des dossiers d'introduction en Bourse, surveillance de marché, contrôle des PSI, négociation des OPCVM,...). A cet effet, divers stages de courte durée seront organisés à l'endroit des employés auprès des Bourses membres de l'ASEA, notamment les bourses des valeurs de Tunis, Casablanca, Johannesburg et Port-Louis.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En somme, l'année 2015 a été marquée au Cameroun au niveau du système bancaire par une expansion progressive du réseau bancaire. En termes d'activité, le système bancaire a enregistré une croissance significative du total du bilan de l'ensemble des 14 banques en activité. Le coût du risque a considérablement baissé à travers la diminution des dotations aux provisions.

Pour ce qui est des établissements financiers, leur réseau est resté stable au cours de l'année 2015, tandis que le volume d'emplois offerts par ces établissements a légèrement progressé.

Le secteur de la microfinance quant à lui a repris son expansion après les mesures d'assainissement prises par l'autorité monétaire qui ont eu pour effet de réduire le nombre d'établissements de microfinance agréés l'année dernière.

Le marché financier pour sa part a été caractérisé comme en 2014 par le dynamisme du marché des titres à souscription libre de la BEAC, une morosité du compartiment des titres de capital de la DSX malgré la hausse enregistré sur le compartiment obligataire.

Cependant, des contreperformances ont été enregistrées dans certains compartiments du système financier, notamment :

- (i) l'augmentation des créances en souffrances des banques (24,3 %) ;
- (ii) la baisse des crédits et des dépôts des établissements financiers ;
- (iii) la dégradation de la qualité du portefeuille des Etablissements de Microfinance (augmentation de 19,0 % des créances en souffrance) ;
- (iv) la morosité du compartiment des titres en capital (marché des actions) de la DSX.

A cet effet, les recommandations suivantes sont été formulées pour le *secteur bancaire* :

- poursuivre l'accélération de la mise en œuvre des instruments visant à assurer la transparence dans le système financier et l'information sur le crédit, notamment le projet du *Credit Bureau*, la Centrale des Bilans, etc. ;
- renforcer le cadre réglementaire en vue de promouvoir le développement des services financiers mobiles, et les financements alternatifs ;
- améliorer le dispositif de recouvrement des créances par les établissements de crédit.

Dans le secteur de la *microfinance*, il est important de poursuivre :

- a) l'amélioration de la gouvernance de ce secteur par l'élaboration d'un code de bonne conduite pour les acteurs ;
- b) la mise en place d'un cadre réglementaire spécifique pour la protection des clients des EMF, notamment des dispositions de lutte contre le surendettement de la clientèle ;
- c) la modernisation de l'infrastructure technique du secteur par la mise en place par l'Institut d'émission de systèmes de paiement moderne pour les EMF ;
- d) l'appui au Conseil National du Crédit dans la mise en place et la vulgarisation de la Centrale des Risques des EMF (CREMF) ;

- e) la révision du plan d'actions de la stratégie nationale de la finance inclusive en mettant un accent particulier sur les services financiers mobiles.

Pour ce qui est du secteur des **assurances**, il convient d'envisager la création d'une compagnie de réassurance nationale en vue d'accroître la capacité de rétention du marché local.

S'agissant du secteur **financier**, il conviendrait de mener les actions ci-après :

- la mise en place d'un programme d'éducation financière et d'éducation des investisseurs dont l'objectif sera le renforcement des capacités des acteurs et la formation et l'information du grand public sur les opportunités qu'offrent les marchés financiers ;
- la mise en place d'un forum d'échanges entre les acteurs du marché (avec l'appui de l'Etat) et les promoteurs d'entreprises nationales et multinationales dans le but de susciter l'adhésion du secteur privé au projet du développement des marchés financiers ;
- la poursuite du programme d'ouverture de l'actionnariat de certaines sociétés du portefeuille de la SNI par le marché financier dans le but de la promotion de l'actionnariat populaire et la démocratisation du capital au Cameroun ;
- la mise en place du cadre opérationnel des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et la formation des acteurs de la place sur le fonctionnement des différentes catégories de véhicule d'investissement collectif ;
- la création d'un compartiment pour des valeurs intermédiaires et alternatives à la bourse des valeurs mobilières du Cameroun (Douala Stock Exchange). Il aura l'avantage de prendre en compte la spécificité du tissu économique camerounais dont la majorité des entreprises sont des PME ;
- l'interconnexion entre tous les principaux intervenants sur les marchés financiers. Il s'agit de la modernisation du système de cotation par la mise en place d'un système de passation des ordres décentralisé. Les ordres sont passés à distance à travers les carnets d'ordres électroniques des prestataires de services d'investissement et centralisés au système de cotation de la DSX ;
- l'acquisition et la mise en œuvre par la Commission des Marchés Financiers d'un système de surveillance en temps réel de tous les acteurs de la place financière ;
- la mise en place d'un système de transaction électronique des obligations et le lancement des sukuk et obligations vertes ;
- l'institution d'une semaine des marchés financiers qui rassemble les acteurs du marché financier camerounais et les partenaires étrangers dans le but d'attirer et de promouvoir l'investissement étranger ;
- la mise en place d'un cadre qui favorise le développement d'un marché des obligations adossées sur les actifs comme l'hypothèque ou les cartes de crédit.

Références bibliographiques indicatives

1. BEAC, Bulletin du marché monétaire, 2015 ;
2. BEAC, Communiqués de presse des réunions du Comité Monétaire et Financier National, 2015 ;
3. BEAC, Notes du Comité Monétaire et Financier National, 2015 ;
4. BEAC, *Rapport annuel*, 2014 ;
5. Douala Stock Exchange, Situation du marché boursier du Cameroun au 31 décembre 2015 et perspectives ;
6. Fonds Monétaire International (FMI), *Perspectives de l'économie mondiale, Avril 2016* ;
7. INS, *Evolution de l'inflation au cours de l'année 2015* ;
8. INS, *Les Comptes Nationaux de 2015*.

ANNEXES

Missions et activités du Conseil National du Crédit

I. Missions

Le Conseil National du Crédit, conformément aux dispositions de l'article 2 du Décret n° 96/138 du 24 juin 1996 portant organisation et fonctionnement du CNC, « *est un organisme consultatif, chargé de donner des avis sur l'orientation de la politique d'épargne et de crédit, ainsi que sur la réglementation bancaire* ».

Son rôle est notamment :

- d'émettre des avis sur tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit ;
- d'émettre des avis sur des décisions d'ordre individuel ou des accords relatifs à l'octroi et au retrait de l'agrément des établissements de crédit et de ses dirigeants ;
- d'étudier et de proposer toutes les mesures à caractère général propres à stimuler la mobilisation de l'épargne nationale ;
- d'optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- de renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier en perfectionnant l'organisation de ses méthodes ;
- d'évaluer et suivre l'activité des établissements de crédit et de microfinance.

Pour accomplir ces missions, le Conseil National du Crédit a deux grandes principales fonctions, dont l'une à vocation Economique, prévue par les dispositions des articles 5 alinéa 3, 7 et 10 du Décret supra et l'autre, à vocation Juridique, prévue par les dispositions des articles 5 et 6 du même Décret.

A) Fonction Economique du Conseil National du Crédit

La fonction économique du CNC procède des dispositions de l'article 7 dispose que : «Le Conseil étudie et propose toutes mesures de caractère général propres à :

- stimuler la mobilisation de l'épargne nationale par le système bancaire et financier ;
- optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier, et en perfectionner l'organisation des méthodes ».

Par ailleurs, l'article 5 alinéa 3 dispose que : « le Conseil peut également être consulté pour avis sur :

- le financement des programmes économiques ;

- les conditions des emprunts intérieurs et extérieurs émis par l'Etat et les administrations publiques ».

De même que, l'article 10 prévoit que : « le Conseil établit chaque année un rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier ainsi qu'à l'exercice de sa mission. Ce rapport est adressé au Président de la République ».

B) Fonctions Juridiques du Conseil National du Crédit

Les fonctions juridiques du Conseil National du Crédit sont définies dans les dispositions des articles 5 et 6.

A cet effet, l'article 5 dispose que : « dans le cadre de ses attributions et dans les matières ne relevant pas des compétences attribuées à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, le Conseil peut être saisi pour avis de tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit et visant notamment :

- la classification des établissements de crédit en différentes catégories, le capital minimum requis, la forme juridique et les activités autorisées pour ces établissements ;
- la prise ou la détention de participations par ces établissements ;
- les conditions d'implantation des réseaux, en particulier les ouvertures et fermetures de guichets ;
- les conditions des opérations que peuvent effectuer ces établissements, en particulier les conditions appliquées à la clientèle ;
- la publication des comptes des établissements de crédit ;
- les conditions de concurrence ;
- l'organisation des services communs à la profession ».

L'alinéa 2 de cet article dispose qu'«A l'initiative de l'Autorité monétaire, le Conseil peut également être saisi pour avis des règlements et décisions édictés par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ».

Par ailleurs, l'article 6 dispose que : « le Conseil peut être saisi pour avis par l'Autorité Monétaire sur les décisions d'ordre individuel ou les accords, autorisations ou dérogations qu'elle prend ou octroie en vertu de la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et par les dispositions législatives et réglementaires régissant l'exercice de l'activité bancaire au Cameroun, à l'exception de celles relevant de la compétence de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, notamment :

- l'octroi et le retrait de l'agrément des établissements de crédit et des bureaux d'information, de liaison et de représentation d'établissements étrangers, aux termes et sous les conditions du Titre II de l'Annexe à la Convention du 17 janvier 1992 ;

- l'octroi et le retrait de l'agrément des dirigeants et des commissaires aux comptes de ces établissements, aux termes et sous les conditions du Titre III de la Convention du 17 janvier 1992 ».

L'alinéa 2 dispose que « le Conseil dresse annuellement et publie au journal officiel, la liste des différents types d'agrément susvisés, accordés par l'Autorité Monétaire ».

Cette fonction est davantage administrative et logistique, et sert de soutien transversal à la bonne réalisation des missions du CNC.

II. Organisation du Conseil National du Crédit

Pour l'exécution de ses missions, le CNC est composé de deux organes, un organe décisionnel et un Secrétariat Général. Toutefois, le Conseil peut, conformément aux dispositions de l'article 4 alinéa 2 créer en son sein des Comités techniques dont il fixe la composition et les attributions.

A) L'organe décisionnel du Conseil National du Crédit

Le Conseil est présidé par le Ministre des Finances, tandis que le Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique assure la Vice-présidence et le Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale en assure les fonctions de Secrétaire Général et de Rapporteur.

Outre le Président, le Vice-président et le Secrétaire Général, le Conseil est composé des membres suivants :

- Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Secrétaire Général de la COBAC ;
- Censeur camerounais de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire ;
- Directeur des Affaires Economiques au Ministère des Finances ;
- Directeur Général de la SNI ;
- Directeur Général de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) ;
- Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ;
- Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts ;
- Représentant du Conseil Economique et Social ;
- Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- Secrétaire Général de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;

- Président de l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) ;
- Président du Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM) ;
- Président du Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) ;
- Et des personnalités cooptées.

L'intégration de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance (ANEMCAM) dans la liste des membres du Conseil a été proposée et reste attendue.

B) Les Comités Techniques du Conseil National du Crédit

Selon les dispositions de l'article 4 alinéa 2 du Décret supra, le Conseil peut créer en son sein des Comités techniques, dont il fixe la composition et les attributions.

C'est à cet effet, que par une résolution de la session du Conseil du 09 juillet 1997, trois (03) Comités Techniques ont été créés au sein du CNC.

Il s'agit du :

- 1- *Comité Economique et Financier*, chargé des études économiques et financières ;
- 2- *Comité de la Réglementation*, chargé des études sur la réglementation bancaire ;
- 3- *Comité du Rapport sur la Monnaie et le Crédit*, chargé des études portant sur le rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système financier.

C) Le Secrétariat Général du Conseil National du Crédit

C'est l'organe Exécutif du CNC. Il est placé sous la coordination du Secrétaire Général, qui assure la préparation et le suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil.

Pour ce faire, l'activité du Secrétariat Général du CNC est subdivisée en quatre (04) sections supervisées par un Chef de Service comme suit :

- une section « Banque et Finance » ;
- une section « Economie et Statistique » ;
- une section « Juridique » ;
- une section « Administration Générale ».